



RÉGION DU SUD

RÉGION DU SUD

SCHÉMA REGIONAL
D'AMÉNAGEMENT ET DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DU TERRITOIRE DU SUD



DOCUMENT DE SYNTHÈSE



MENTIONS LEGALES

Document préparé par :

Le Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire (MINEPAT)

Avec la contribution technique du groupement de bureaux d'études SAFEGE AFRIQUE CENTRALE / SAFEGE / JMN CONSULTANT



1^{ère} édition : 2023 © Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
Tous droits réservés.

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sous quelque forme, par quelque moyen que ce soit, sans le consentement préalable et écrit du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ou de ses ayants cause est illicite.

Pour tout renseignement, bien vouloir contacter :

- Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire,
E-mail : admin@minepat.gov.cm / webmaster.gov.cm
BP. : 660 Yaoundé – Cameroun
- Conseil Régional du Sud, Tél. : 222 284 440

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	i
LISTE DES FIGURES.....	iv
LISTE DES TABLEAUX.....	vi
LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS	vii
RÉSUMÉ DU SRADDT DU SUD	x
1. INTRODUCTION GÉNÉRALE	2
1.1. Rappel Méthodologique	2
1.2. Quelques facteurs de changement très récents	3
1.3. Un arrimage aux orientations sous régionales et nationales	4
1.3.1. Lien du SRADDT avec les planifications continentales et sous régionales	4
1.3.2. Lien avec le SNADDT.....	5
1.4. La Région du Sud et l'intégration régionale.....	6
.....	7
2. RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC.....	8
2.1. Une croissance démographique différenciée.....	8
2.2. Une organisation territoriale en construction.....	8
2.3. Une urbanisation mal maîtrisée	10
2.4. Une offre d'éducation et de formation inégalement répartie.....	11
2.5. Un secteur de santé préoccupant.....	11
2.6. Infrastructures.....	12
2.7. Une fourniture en énergie électrique inégalement distribuée	14
2.8. Une économie basée sur une tradition forestière et agricole.....	14
2.9. Un potentiel tourisme, minier et industriel toujours latent.....	18
2.10. Échanges et équipements marchands.....	19
2.11. Insertion à l'émergence économique du Cameroun.....	21
3. PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS.....	25

3.1.	Facteurs facteurs d'avenir	25
3.2.	Facteurs agrégés facteurs d'avenir	26
3.3.	Scénarios de prospective du SRADDT du SUD.....	27
3.3.1.	Problématique d'aménagement.....	28
3.3.2.	Principes fondateurs de la vision 2035	28
3.3.3.	Vision 2035 pour la Région du Sud	29
3.4.	Orientations fondamentales.....	29
3.5.	Principes de base transversaux	29
3.6.	Orientations sectorielles.....	30
4.	OBJECTIFS STRATÉGIQUES GLOBAUX ET SECTORIELS.....	34
4.1.	Organisation administrative	35
4.1.1.	Enjeux stratégiques	35
4.1.2.	Objectif sectoriel et plan d'actions 2027	38
4.2.	Environnement.....	39
4.2.1.	Enjeux stratégiques	39
4.2.2.	Objectifs sectoriels et plan d'actions 2027.....	40
4.3.	Ressources naturelles.....	41
4.3.1.	Enjeux stratégiques	41
4.3.3.	Objectifs sectoriels et plan d'actions 2027.....	44
4.4.	Infrastructures.....	47
4.4.1.	Enjeux stratégiques	47
4.4.2.	Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027	50
4.5.	Équipements sociaux	51
4.5.1.	Enjeux stratégiques	51
4.5.2.	Objectifs stratégiques et plan d'actions 2023-2027	52
4.6.	Emploi	53
4.6.1.	Enjeux stratégiques	53
4.6.2.	Enjeux stratégiques et plan d'actions 2027	54
4.7.	Aspects sociaux.....	54
4.7.1.	Enjeux stratégiques	54
4.7.2.	Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027	55
4.8.	Activités économiques.....	56
4.8.1.	Enjeux stratégiques	56

4.8.2.	Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027	57
4.9.	Urbanisation	61
4.9.1.	Enjeux stratégiques	61
4.9.2.	Orientations stratégiques et plan d'actions 2027	62
4.10.	Vie de relation	65
4.10.1.	Enjeux stratégiques	65
4.10.2.	Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027	66
5.	ESTIMATION DES COÛTS DU SRADDT DU SUD	69
5.1.	Budget estimatif	69
5.2.	Cadre budgétaire estimatif quinquennal (Q1).....	72
6.	DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION	74
	76
7.	CONCLUSION.....	77
8.	ANNEXES.....	80
8.1.	Annexe 1 : Données sur les populations (2019)	80
8.2.	Annexe 2 : Évolution des cours mondiaux de matières premières depuis 10 ans	81
8.3.	Annexe 3 : Principes de base de la planification nationale (SNADDT, 2018)	82
8.4.	Annexe 4 : Principes du schéma de financement	83
8.5.	Annexe 5 : Technologie utilisée pour l'élaboration des cartes du SRADDT du Sud	84
8.6.	Annexe 6 : Liste des personnes impliquées dans le processus de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Sud (Sradddt- sud)	85

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte du zonage forestier de la Région du Sud (Source : MINFOF, 2022).....	x
Figure 2 : Carte du classement des routes dans la Région du Sud (Source : DRMINTP, 2022)	x
Figure 3 : Échéanciers de réalisation des équipements de transport électrique (le Consultant).....	xi
Figure 4 : Échéanciers de réalisation des équipements urbains (Source : le Consultant).....	xi
Figure 5 : Vision de la locomotive littorale (Source : SNADDT, 2018).....	4
Figure 6 : Vision intégrée du réseau camerounais avec le réseau sous régional (SNADDT, 2018) .	5
Figure 7 : Carte de localisation de la Région du Sud du Cameroun.....	6
Figure 8 : Population des villes en 2015 et densités rurales en 2015 au Sud (Source : BUCREP) ...	9
Figure 9 : Projection de l'évolution démographique de la Région du Sud (Source : BUCREP/le Consultant)	9
Figure 10 : Arrondissements de la Région du Sud (Source : INC, 2022/le Consultant)	10
Figure 11 : Routes classées de la Région du Sud (Source : DR MINTP/SUD, 2022)	13
Figure 12 : Occupation du sol dans l'Océan et la partie Ouest de la Vallée du Ntem (Source : SNADDT, 2018).....	16
Figure 13 : Analyse du secteur de pêche dans la Région du Sud (Source : le Consultant).....	17
Figure 14 : Projection des principaux corridors logistiques entre la Région du Sud, les pays frontaliers et les autres Régions du Cameroun (Source : le Consultant)	18
Figure 15 : Projection des principaux pôles de développement de la Région du Sud (Source : le Consultant)	21
Figure 16 : Carte des Aires Protégées de la Région du Sud (Source : MINFOF/le Consultant).....	22
Figure 17 : Carte du potentiel écotouristique de la Région du Sud (Source : le Consultant).....	22
Figure 18 : Carte du zonage forestier de la Région du Sud (Source : MINFOF/le Consultant)	23
Figure 19 : Projection des superpositions du cadastre minier et du zonage forestier (Source : MINMIDT/MINFOF/le Consultant, 2022).....	23
Figure 20 : Scénario de compromis pour une croissance en 2 phases (SRADDT Sud)	28
Figure 21 : Hypothèse de croissance du PIB régional avec le scénario de compromis entre 2020 et 2023.....	32
Figure 22 : Visualisation prospective des zones à risques de conflits pour l'accès à la terre et autres ressources naturelles (Source : le Consultant)	34
Figure 23 : Vision globale de l'aménagement de la zone industrialo-portuaire de Kribi-Lolabé ..	35
Figure 24 : Technostructure du Conseil Régional du Sud	37
Figure 25 : Carte du domaine forestier non permanent (2021) potentiellement utilisable en agriculture.....	43

Figure 26 : Carte de l'artisanat minier et des carrières en 2022 (Source : MINMIDT/le Consultant, 2022).....	45
Figure 27 : Planification 2035 des principaux pôles miniers et industriels (Source : le Consultant)	45
Figure 28 : Carte des ressources minérales de la Région du Sud (Source : MINMIDT)	46
Figure 29 : Permis d'hydrocarbures de la Région du Sud (Source : SNH, 2016)	46
Figure 30 : Vision de la couverture en services numériques en 2035 (Source : le Consultant).....	49
Figure 31 : Vision prospective des zones de développement de l'agriculture vivrière (Source : le Consultant)	58
Figure 32 : Situation des principales zones de production agricole de rente en 2017 (Source : le Consultant)	59
Figure 33 : Vision prospective des zones de développement de l'agriculture de rente (Source : le Consultant)	59
Figure 34 : Vision prospective des échanges transfrontaliers bois et mines dans la Région du Sud (Source : le Consultant)	60
Figure 35 : Vision des grandes zones de développement touristique (Source : le Consultant) Urbanisation.....	60
Figure 36 : Analyse des PCD dans la Région du Sud	63
Figure 37 : Croissance urbaine par Arrondissement dans la Région du Sud	64
Figure 38 : Vision du développement des principaux pôles sportifs (Source : le Consultant)	64
Figure 39 : Vision des échanges transfrontaliers.....	67
Figure 40 : Évolution des cours mondiaux du fer depuis 2012	81
Figure 41 : Évolution des cours mondiaux d'aluminium depuis 2012	81
Figure 42 : Évolution des cours mondiaux d'huile de palme depuis 2012	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition des structures de santé par unité d'organisation (DR MINSANTE/SUD, 2022).....	12
Tableau 2 : Superficies du zonage forestier (Source : Atlas forestier, 2021).....	40
Tableau 3 : Réseau routier de la Région du Sud par catégorie en 2021 en km (DR MINTP/Sud, 2022).....	47
Tableau 4 : Coût estimé des actions 2023-2027	72
Tableau 5 : Estimation de la population de la Région du Sud par l'INS en 2019.....	80
Tableau 6 : Évolution de quelques indicateurs de niveau de vie dans la Région du Sud entre 2001 et 2014.....	80

LISTE DES ACRONYMES ET DES ABRÉVIATIONS

ACEFA	Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales
AEP	Adduction en Eau Potable
AP	Aire Protégée
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BUCREP	Bureau Central des Recensements et des Études de Population
CAE	Conseil d'Analyse Économique
CAPAM	Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier
CARPA	Conseil d'Appui à la Réalisation des Contrats de Partenariat
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale
CEMAC	Communauté Économique et Monétaire d'Afrique centrale
CMA	Centre Médical d'Arrondissement
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CRS	Conseil Régional du Sud
CSI	Centre de Santé Intégré
CTD	Collectivité Territoriale Décentralisée
DFnP	Domaine Forestier non Permanent
DFP	Domaine Forestier Permanent
DR	Délégation Régionale
DSCE	Document de Stratégie pour la Croissance et l'Emploi
EDC	Electricity Development Corporation
EFA	Exploitations Familiales Agricoles
FC	Forêt Communale
FCFA	Franc de la Coopération Financière d'Afrique
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale
GAB	Guichet Automatique Bancaire
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HD	Hôpital de District
HEVECAM	Hévéa du Cameroun
HR	Hôpital Régional

IDE	Investissement Direct Étranger
INC	Institut National de la Cartographie
INS	Institut National de la Statistique
KPDC	Kribi Power Development Company
MINDDEVEL	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINEE	Ministère de l'Eau et de l'Énergie
MINEFOP	Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPAT	Ministère de l'Économie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
MINFI	Ministère des Finances
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MINMIDT	Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique
MINTP	Ministère des Travaux Publics
MST	Maladie Sexuellement Transmissible
MW	Méga Watt
NTIC	Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAK	Port Autonome de Kribi
PCD	Plan Communal de Développement
PDi	Plan de Développement industriel
PEA JEUNES	Programme de Promotion de l'Entrepreneuriat Agropastoral des Jeunes
PFNL	Produit Forestier Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PHP	Plantations du Haut-Penja
PIB	Produit Intérieur Brut
PIDMA	Projet d'Investissement et de Développement des Marchés Agricoles
PLADDT	Plan Local d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public Privé
PRD	Plan Régional de Développement
PRODEL	Projet de Développement de l'Élevage
PSU	Plan Simple d'Urbanisme
PZTN	Plan de Zonage du Territoire National

RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RFA	Redevance Forestière Annuelle
RIS	Réseau Interconnecté Sud
RN	Ressources Naturelles
RSE	Responsabilité Sociétale de l'Entreprise
SADC	Southern African Development Community
SCDP	Société Camerounaise des Dépôts Pétroliers
SIDA	Syndrome d'Immunodéficiences Acquises
SNADDT	Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire
SND 30	Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 pour la transformation structurelle et le développement inclusif
SNH	Société Nationale des Hydrocarbures
SOCAPALM	Société Camerounaise des Palmeraies
SONATREL	Société Nationale de Transport d'Électricité
SRADDT SUD	Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Sud
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises
TRIDOM	Trinationale Dja-Odzala-Minkébé
UFA	Unité Forestière d'Aménagement
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UTB	Unité de Transformation du Bois
ZIC/ZICGC	Zone d'Intérêt Cynégétique/ Zone d'Intérêt Cynégétique à Gestion Communautaire
ZLECAF	Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

RÉSUMÉ DU SRADDT DU SUD

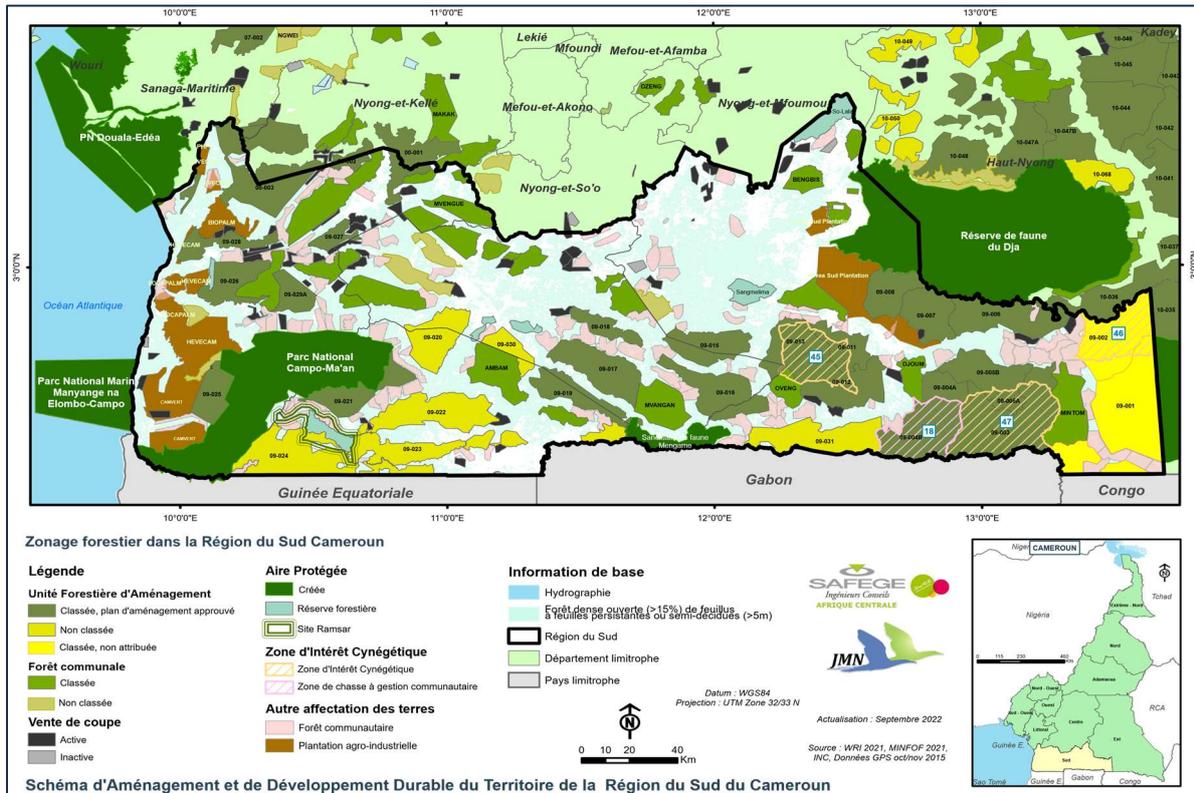


Figure 1 : Carte du zonage forestier de la Région du Sud (Source : MINFOP, 2022)

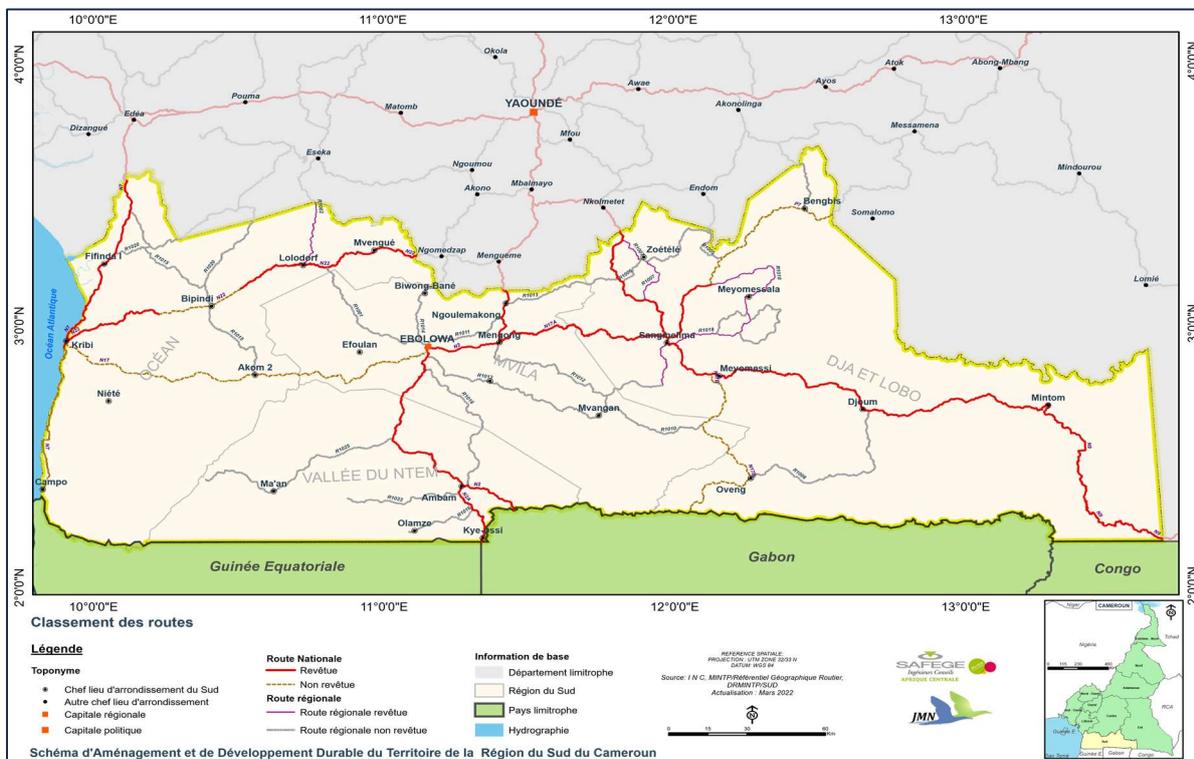


Figure 2 : Carte du classement des routes dans la Région du Sud (Source : DRAMINTP, 2022)

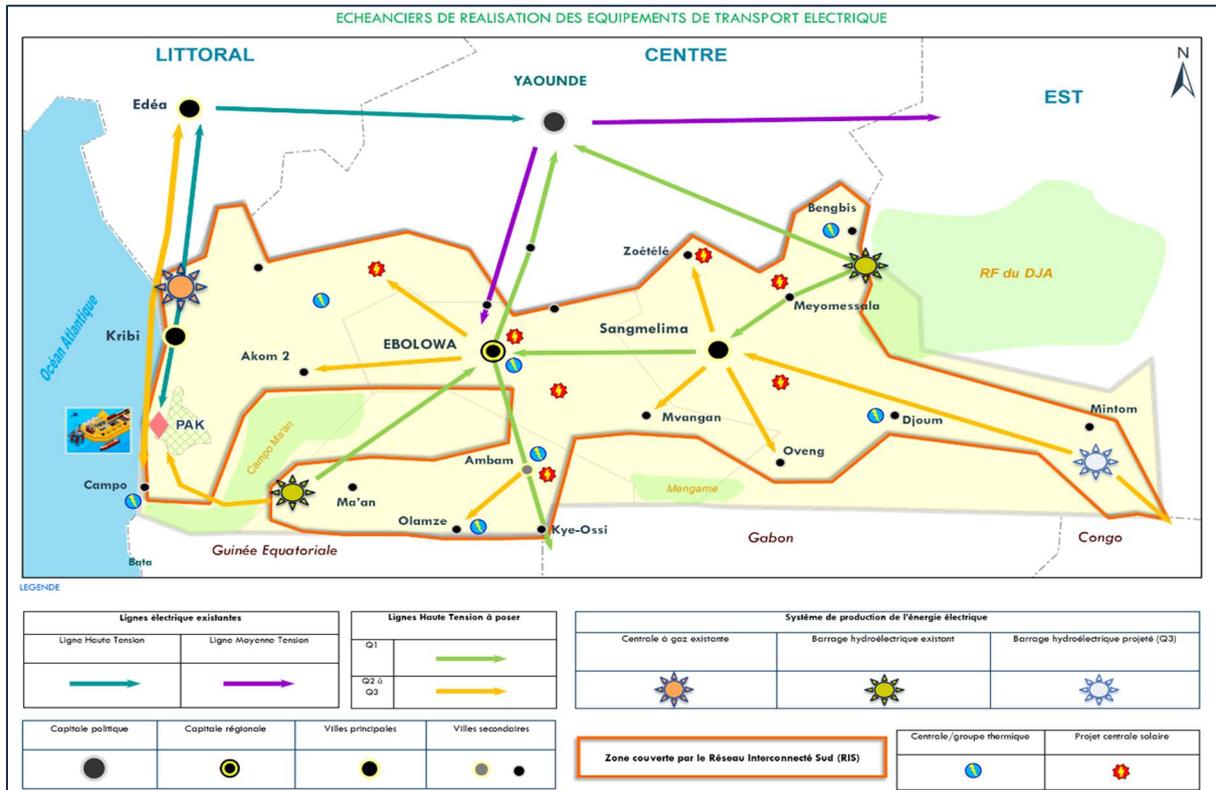


Figure 3 : Échéanciers de réalisation des équipements de transport électrique (le Consultant)

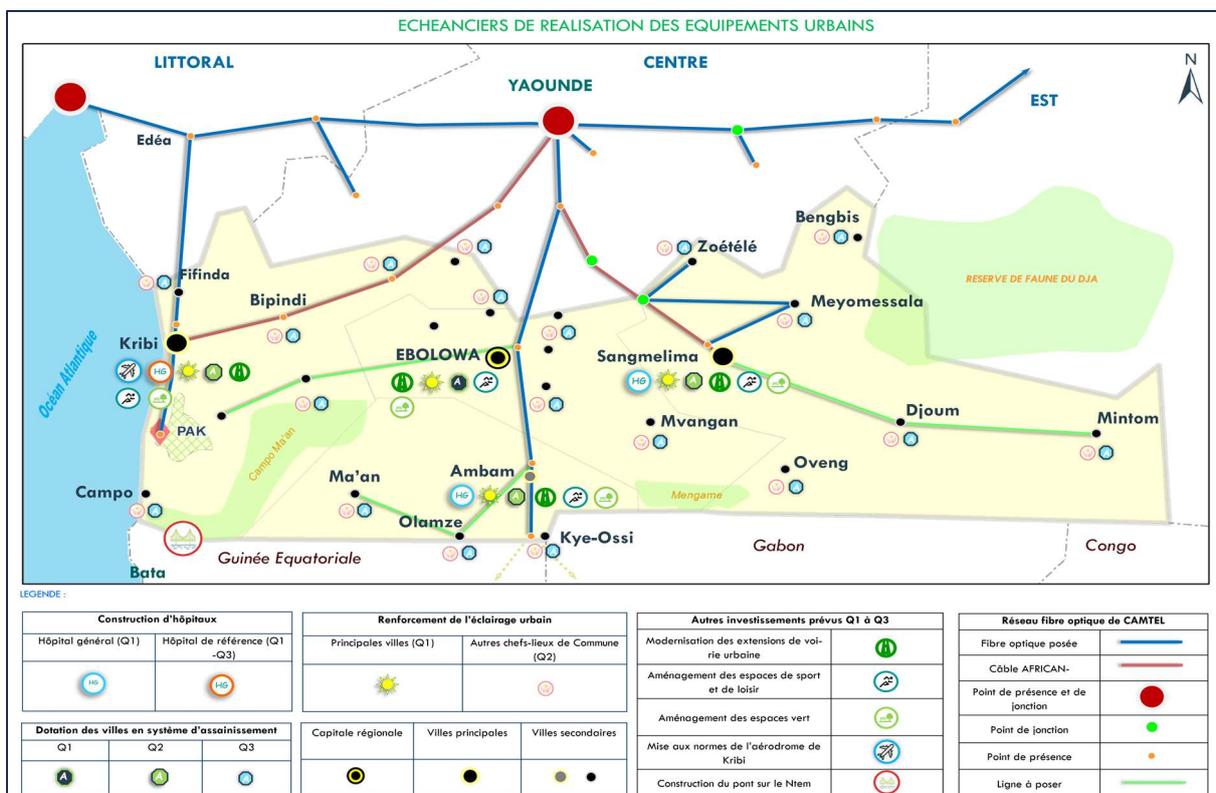


Figure 4 : Échéanciers de réalisation des équipements urbains (Source : le Consultant)

01

INTRODUCTION GENERALE



1. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Ce document de synthèse clôture en 2022 le processus de planification du SRADDT¹ du Sud engagé avec le diagnostic (2015/2016) assorti de son atlas cartographique régional (2016), le document d'analyse prospective (2018), le document de contractualisation partie 1 (2019) et le document de contractualisation partie 2 (2021).

Le lecteur souhaitant s'imprégner davantage des sujets traités est invité à se référer aux différents documents produits et à leurs annexes et bibliographiques. Ceux-ci portent sur la situation de référence en passant par la revue des options et des perspectives d'évolution prospective, les scénarios étudiés, les principes de base, les orientations fondamentales à long terme, et les objectifs et leur plan d'actions pour un aménagement durable du territoire de la Région du Sud.

Le processus de planification ayant pris plusieurs années, des actualisations intermédiaires des données de référence ont été conduites en 2021 puis réactualisées au premier trimestre 2022.

Parallèlement, le Conseil Régional du Sud (CRS) a lancé en 2022 la préparation de son Plan Régional de Développement 2022-2026, lequel capitalise les acquis du SRADDT Sud et se focalise sur les actions de développement à conduire en priorité au niveau régional avec les moyens disponibles et mobilisables.

1.1. Rappel Méthodologique

La méthodologie générale du SRADDT s'est articulée autour de plusieurs phases, comprenant des séquences participatives, rédactionnelles et de validation.

Les principaux livrables sont donc :

- un rapport d'établissement (validé en novembre 2015) ;
- un document de diagnostic de l'état du territoire de la Région du Sud (validé en mars 2017) ;
- un document d'analyse prospective de la région (validé en décembre 2018) ;
- un document présentant les principes de base et les orientations fondamentales à long terme de l'aménagement et du développement durable du territoire de la Région du Sud (validé en octobre 2019) ;
- un document présentant les objectifs stratégiques retenus, les actions traduisant ces objectifs, ainsi qu'un plan d'action quinquennal (validé en février 2022) ;
- un document de synthèse du schéma d'aménagement et de développement durable du territoire de la Région du Sud (le présent document) ;
- les documents cartographiques traduisant l'état des lieux du territoire de la Région du Sud, les orientations fondamentales et les choix d'action.

Pendant toutes les phases, il s'agit de s'assurer que les extraits susmentionnés reflètent les aspirations des populations tout en tenant compte à la fois des orientations du SNADDT² et des contingences locales, régionales et nationales. En effet, la loi d'orientation sur l'aménagement du territoire précise que le SRADDT est élaboré à la suite et en cohérence avec le SNADDT, et avec le PZNT³. Aussi, le SRADDT retient comme scénario de référence celui du « **diamant des pôles intégrés** » validé au niveau national, avec un séquençement permettant d'évoluer par étapes.

¹ SRADDT Sud : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable de la Région du Sud

² SNADDT : Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire

³ PNZT : Plan National de Zonage du Territoire

Les ateliers de concertation conduits au cours de la phase de diagnostic ont permis de restituer les constats faits au cours des enquêtes au niveau de chaque département aux responsables locaux et aux administrations sectorielles. À la suite des échanges sur le diagnostic départemental, une deuxième concertation a été conduite pour se projeter vers le futur. La question de base qui était posée aux responsables présents était celle de savoir ce qu'ils voulaient pour la Région du Sud, aux plans du développement économique, social et culturel ; et du développement des infrastructures tant en zone urbaine que rurale.

La prospective a retenu le scénario de compromis qui prévoit un taux de croissance modéré jusqu'en 2025, espérant la reprise de l'économie mondiale et la remontée des cours des matières premières (reprise d'ores et déjà sensible depuis 2021 mais aussi influencée par les effets de la guerre russo-ukrainienne déclenchée en fin février 2022), puis un taux de croissance plus soutenu jusqu'en 2030 et 2035, avec un taux d'Investissement Direct Étranger (IDE) dans les secteurs d'exploitation des ressources naturelles très important.

À partir des résultats présentés, la priorisation des enjeux définis inspire la formulation des principes de base et des orientations fondamentales, socle idéologique à partir duquel se construit la stratégie des dynamiques territoriales. Par la suite, et sur la base des enjeux et défis, les objectifs stratégiques globaux et sectoriels ont été définis ainsi que le plan d'actions aux horizons 2025 et 2035.

Au-delà des principes de base du SNADDT, lesquels sont intégrés et complétés dans la vision voulue du développement de la Région du Sud à l'horizon 2035, le SRADDT du Sud est construit autour des axes stratégiques suivants :

- développement des corridors logistiques (Nord-Sud, Est-Ouest et Ouest-Nord-Est) ;
- valorisation des ressources naturelles (minières, pétrolières, gazières, forestières, hydrauliques, agricoles, halieutiques, touristiques) ;
- amélioration de l'environnement des affaires ;
- amélioration des capacités d'accueil et des conditions de vie des populations.

1.2. Quelques facteurs de changement très récents

Le Conseil Régional du Sud est installé depuis 2021 et a commencé à travailler sous la tutelle du MINDDEVEL⁴, ministère qui lui-même a été créé il y a quelques années à peine. Le processus de décentralisation se concrétise davantage.

Les investissements lancés sur la zone industrialo portuaire de Kribi sont d'ores et déjà en train de provoquer de profonds changements. Une deuxième phase d'investissement est lancée sur le PAK⁵ lui-même au niveau du terminal multimodal.

La création des plantations agricoles dans l'UFA déclassée 09-025 entre Nyeté et Campo a commencé à changer le paysage avec le défrichement de la forêt. D'autres impacts similaires sont observés avec l'entretien de la route Lolabe-Campo devenue praticable. Aussi, l'afflux de travailleurs est déjà visible.

Plus au Nord, les travaux sur la route Kribi-Ebolowa sont en cours de lancement, ce qui permettra d'ouvrir le corridor Est-Ouest, relier la nouvelle route Ebolowa-Sangmélina (presque terminée), puis la route de Djoum, Mintom et frontière du Congo, déjà ouverte.

⁴ Ministère de la Décentralisation et du Développement Local

⁵ Port Autonome de Kribi

L'annonce en mars 2022 du lancement de la construction du chemin de fer minéralier entre Nabeba (Nord-Congo) et Lolabe pour 600 km en double voie et le lancement de la construction du terminal minéralier du PAK pour une capacité de 125 Millions de Tonnes par an. L'investissement est réalisé à 100 % par le secteur privé, sur ressources chinoises, et vise à lancer d'ici 2025 l'exploitation des gites de fer de Nabeba au Nord du Congo. En pratique, on peut s'attendre à ce que le lancement de ces investissements majeurs, justifiés dans un premier temps par l'exploitation du fer congolais, incite rapidement d'autres opérateurs à investir sur les gites camerounaises déjà connues et à proximité du tracé ferroviaire (Mbalam, Nkout, etc.).

L'autre facteur principal de changement est la démographie, elle-même très dépendante de la vigueur des investissements réalisés dans la région. Elle reste cependant faible, voire parfois négative dans certaines contrées rurales, alors que la croissance urbaine sur les villes portes (Kribi et Kye Ossi) est très forte, et intermédiaire dans les villes carrefours (Ebolowa, Sangmélina).

Pendant ces deux dernières années, la pandémie du COVID 19 a contraint les États à restreindre la mobilité des personnes ; ce qui a fortement impacté négativement plusieurs secteurs d'activités à l'instar du transport et du tourisme. Cependant, cette crise a remis au goût du jour un mode de fonctionnement efficient qu'est le télétravail qui conforte la nécessité d'investir dans les réseaux de télécommunications.

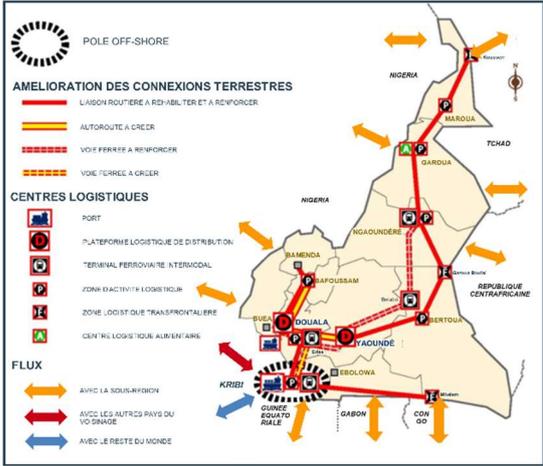


Figure 5 : Vision de la locomotive littorale (Source : SNADDT, 2018)

1.3. Un arrimage aux orientations sous régionales et nationales

1.3.1. Lien du SRADDT avec les planifications continentales et sous régionales

Le Cameroun appartient à l'Union Africaine, à la CEEAC, à la CEMAC, à la COMIFAC, à la CBLT, etc. Ces différentes organisations ont validé des planifications stratégiques qui orientent la planification du territoire du Cameroun et donc consécutivement de la Région du Sud.

Dans tous les cas, la Région du Sud est un carrefour incontournable pour faciliter les échanges de flux de biens et de personnes selon les axes nord-sud et est-ouest. Plusieurs investissements structurants majeurs sont déjà engagés en matière portuaire et routière, suivant en cela les grandes orientations continentales et sous-régionales.

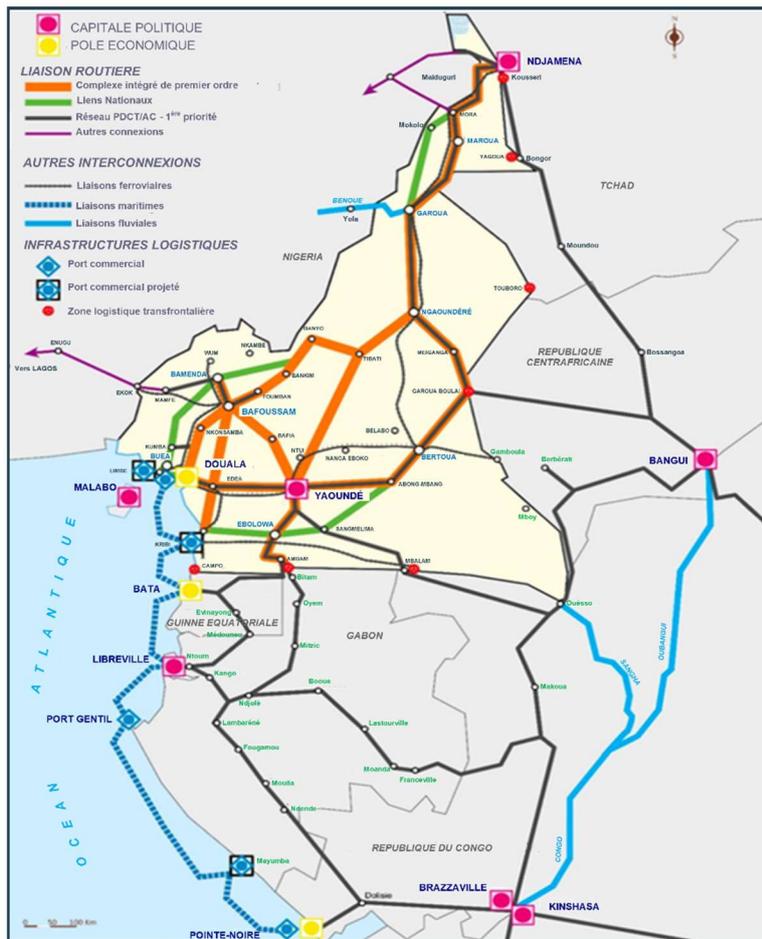


Figure 6 : Vision intégrée du réseau camerounais avec le réseau sous régional (SNADDT, 2018)

1.3.2. Lien avec le SNADDT

L'analyse prospective du SNADDT se base sur une analyse globale des évolutions à l'échelle mondiale et sélectionne quelques indicateurs macro majeurs permettant de suivre les dynamiques en cours au plan planétaire et leur pendant au niveau régional.

Le SRADDT du Sud est arrimé au SNADDT dans le sens où il décline au niveau régional les grandes orientations proposées au niveau national, le SNADDT ayant lui-même intégré les orientations prises au niveau sous-régional et continental. Il ne revient donc pas au SRADDT de discuter des options

stratégiques validées au niveau national, mais plutôt de creuser davantage les questions posées et de proposer des solutions acceptables par les parties en présence au niveau régional.

Le SNADDT fait du Port Autonome de Kribi, du corridor Ouest-Est vers le Congo et du corridor Nord-Sud vers le Gabon et la Guinée Équatoriale d'un côté, et du Tchad et de la Centrafrique de l'autre, la base de son raisonnement en termes d'investissements structurants. Conséquemment, le SRADDT du Sud est conçu sur le principe d'un PAK en plein développement (terminal multimodal et terminal pétrolier). Il est appelé à prendre une place importante au niveau sous-régional avec l'extension du terminal multimodal, mais aussi, un futur terminal minier, l'industrialisation de la zone portuaire, la construction d'un chemin de fer et d'une autoroute avec leurs interfaces logistiques,

l'extension de la ville de Kribi, y compris une ville nouvelle, l'extension de la centrale à gaz, etc.

En effet, le SRADDT du Sud poursuit la logique proposée par le SNADDT avec des hypothèses anticipant la remontée des cours miniers et pétroliers, considérant que, dans tous les cas, le hub de Kribi, déjà réalité, va entrainer un mouvement d'investissement plus large sur la zone industrialo-portuaire, sur la centrale thermique à gaz et les centrales hydroélectriques, pour les lignes à haute tension, l'autoroute de desserte (backbone PAK-Edéa), l'axe routier Ouest-Est, les chemins de fer minier, etc.

1.4. La Région du Sud et l'intégration régionale

La Région du Sud (cf. figure 7) est au carrefour entre, d'une part, l'ensemble du territoire du Cameroun et, d'autre part, la République de Guinée Équatoriale, la République Gabonaise, et la République du Congo.

Le Port Autonome de Kribi est appelé à devenir également la principale porte d'entrée et de sortie pour le Cameroun lui-même mais aussi pour les pays de l'arrière-pays qui sont le Tchad et la RCA, et dans une moindre mesure pour les parties septentrionales du Congo, voire de la RDC et potentiellement du Gabon.

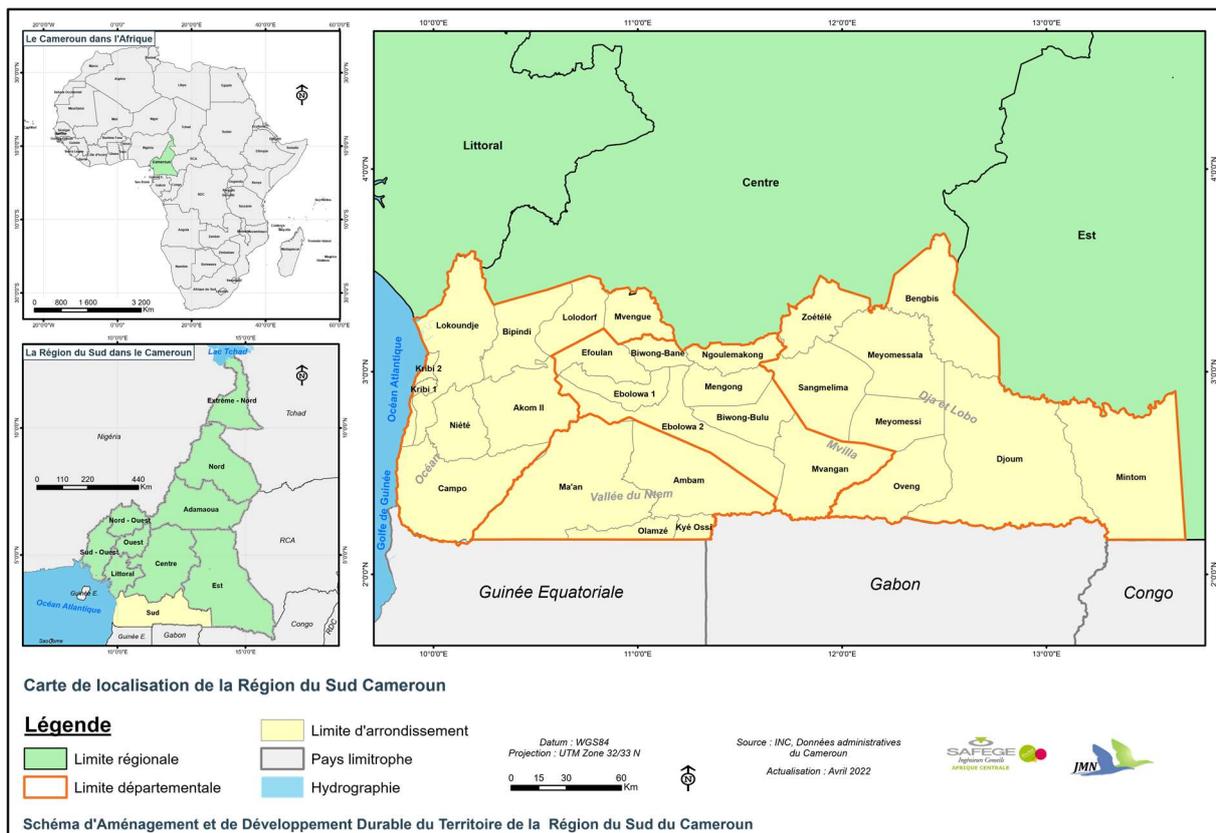


Figure 7 : Carte de localisation de la Région du Sud du Cameroun

02

RESUME DU DIAGNOSTIC



2. RÉSUMÉ DU DIAGNOSTIC

Le diagnostic approfondi de la situation de la Région du Sud sous les angles : organisation administrative et politique, environnement, ressources naturelles, infrastructures, énergie télécommunications, démographie, éducation, santé, social, vie de relation a été présenté et validé par les parties prenantes et forces vives de la région lors d'un atelier participatif tenu à Ebolowa en septembre 2016.

2.1. Une croissance démographique différenciée

La croissance démographique est très variable selon les villes et les départements de la Région du Sud, la zone de Kribi et la zone frontalière de Kye-Ossi connaissant les croissances les plus fortes, soit les deux zones ouvertes vers l'extérieur. Mais globalement, la Région du Sud reste peu urbanisée, avec 3 villes qui regroupent à elles seules 78 % de la population urbaine (Ebolowa, Sangmélina, Kribi). Cf. *Annexe 1 : Tableaux de population.*

2.2. Une organisation territoriale en construction

Couvrant une superficie de 47 191 km², la Région du Sud compte 4 départements et 29 arrondissements qui sont respectivement sous l'autorité des préfets et sous-préfets. Le Gouverneur est le représentant du Président de la République et du Gouvernement dans la région.

Depuis 2021, un Conseil Régional du Sud est élu et installé avec un Président du Conseil, un bureau exécutif et une administration régionale.

C'est le Conseil Régional du Sud qui a désormais la responsabilité de la mise en œuvre du SRADDT.

Un Plan Régional de Développement élaboré en 2022 permettra de prioriser les actions à conduire au regard des moyens disponibles ou mobilisables au cours du premier quinquennat du Conseil Régional. La planification régionale et locale s'impose de plus en plus comme une norme pour les décideurs et tous les acteurs de développement en général. Elle vise à garantir, d'une part, une meilleure prise en compte des potentialités et contraintes de développement, et, d'autre part, une implication effective des populations dans le processus de définition des besoins et de prise de décisions, ainsi qu'une meilleure appropriation des investissements.

Chaque Commune de la Région dispose d'un Plan Communal de Développement (PCD) élaboré avec le concours du PNDP⁶. Les atouts pouvant être mis à contribution pour une exécution réussie des plans sont, entre autres :

- l'existence de sujets fédérateurs et autres aménagements pouvant profondément stimuler les processus intercommunaux (construction de routes, électrification, gestion des ressources naturelles...);
- les opportunités de mobilisation des ressources et de partenariats des Communes de la Région du Sud avec les agro-industries et les entreprises dans le cadre de la mise en œuvre des projets miniers et portuaires et de construction des barrages hydro-électriques (PPP, RSE).

Toutefois, la mise en œuvre insuffisante de ces plans est imputable à :

⁶ Programme National de Développement Participatif

- l'insuffisante mobilisation de diverses ressources endogènes caractérisée par un taux de recouvrement de l'assiette fiscale faible ;
- un cloisonnement important des interventions, voire l'insuffisante mutualisation des ressources par des processus intercommunaux.

En effet, le financement des plans d'actions aux niveaux régional et local, repose sur les recettes fiscales locales et les réaffectations de péréquation. Cela suppose notamment que la Région puisse elle-même lever des taxes et des fonds pour financer son développement, et disposer d'une administration propre en mesure de gérer ses ressources et les dépenses. En outre, la Région devrait, en principe, disposer de suffisamment d'autonomie administrative et financière pour pouvoir emprunter sur le marché les fonds dont elle a besoin pour

financer son plan d'action en complément des dotations publiques et de ses recettes fiscales.

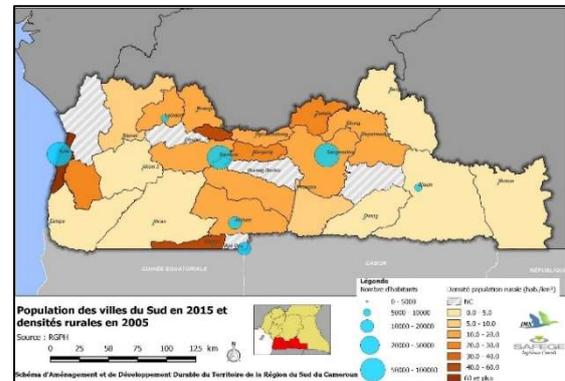


Figure 8 : Population des villes en 2015 et densités rurales en 2015 au Sud (Source : BUCREP)

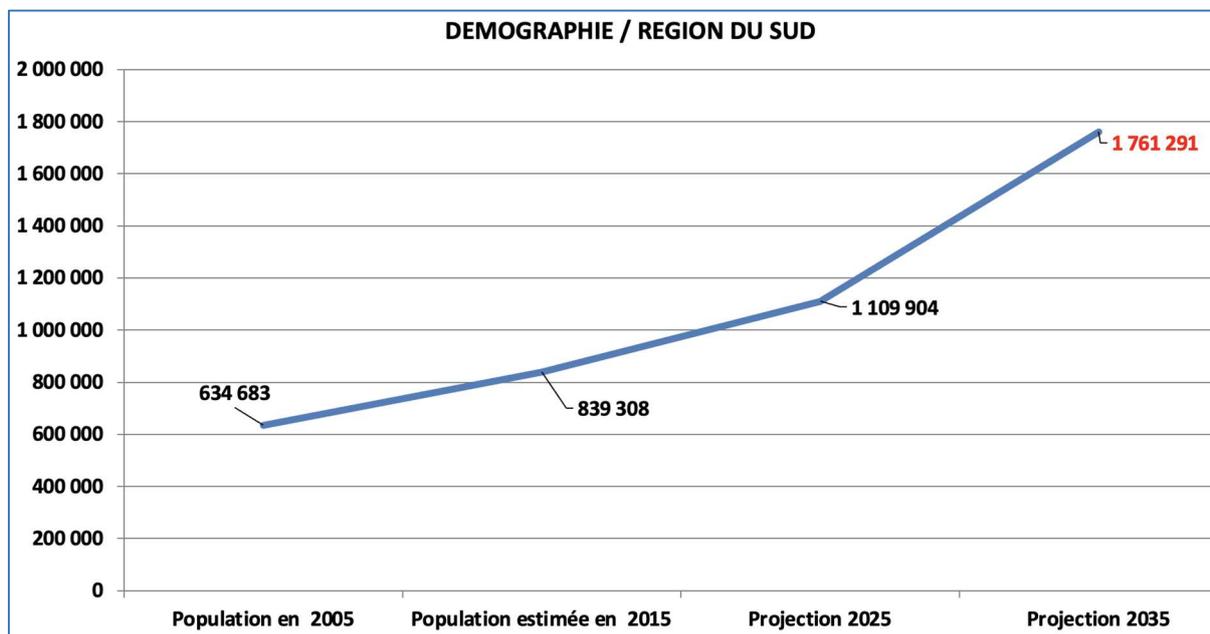


Figure 9 : Projection de l'évolution démographique de la Région du Sud (Source : BUCREP/le Consultant)

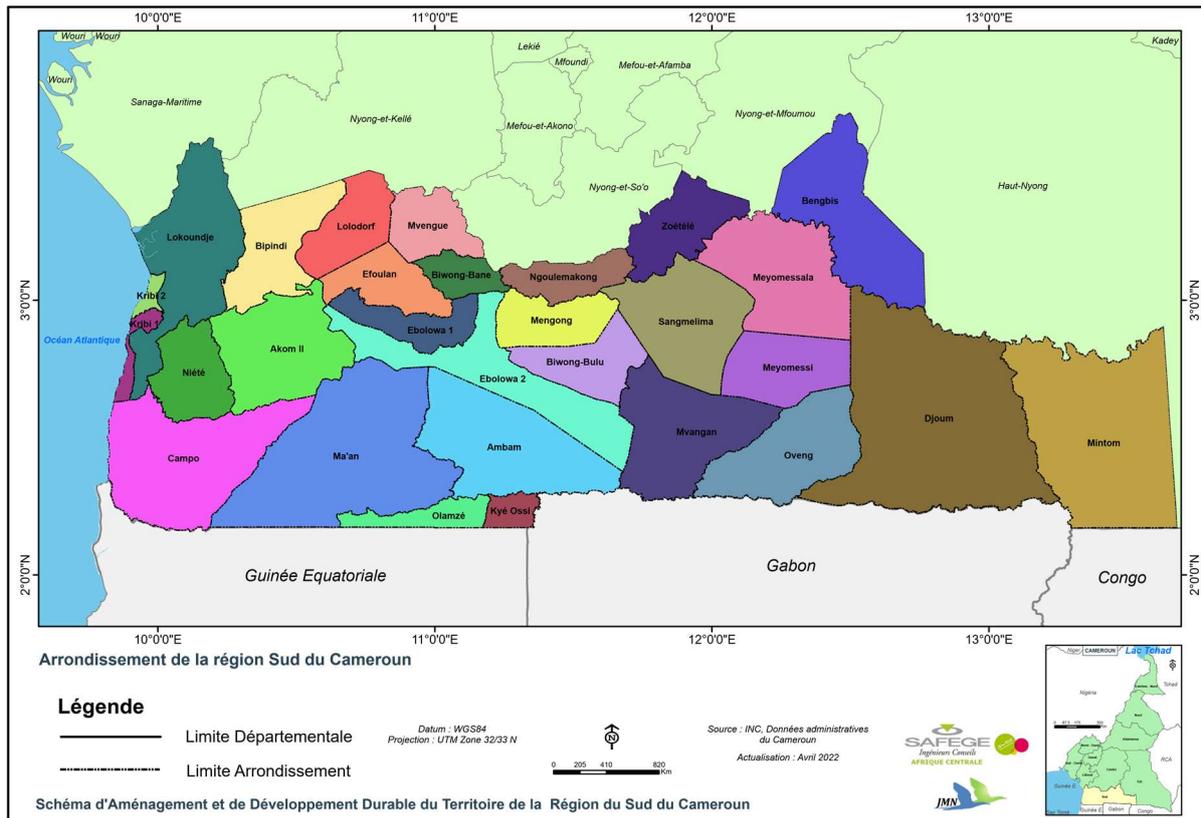


Figure 10 : Arrondissements de la Région du Sud (Source : INC, 2022/le Consultant)

2.3. Une urbanisation mal maîtrisée

L'urbanisation de la Région du Sud est caractérisée par :

- un polycentrisme urbain constitué de 3 pôles urbains majeurs (Ebolowa, Sangmélisma, Kribi) ;
- un réseau urbain faible qui se traduit par une faible connectivité entre les villes, chefs-lieux de département ;
- l'absence d'un axe routier bitumé Est-Ouest entre Kribi-Ebolowa-Sangmélisma est un handicap majeur au développement économique et au fonctionnement du réseau urbain ;
- des villes dont le réseau urbain exerce une influence qui dépasse les limites nationales (Kye-Ossi) ou qui est plus connecté à celui de la Région du Littoral qu'à celui de la Région du Sud (Kribi) ;

- Ebolowa est aujourd'hui le pôle politique et administratif de la région tandis que Kribi se positionne de plus en plus comme le pôle économique de référence ;
- l'espace rural de la Région du Sud est sous-équipé.

L'armature urbaine de la Région du Sud est formée par les quatre villes chefs-lieux de département (Ebolowa, Kribi, Ambam et Sangmélisma) et par la ville frontalière de Kyé-Ossi. Ainsi chaque ville chef-lieu de département domine son propre réseau de villes constitué par les villes chefs-lieux d'arrondissement.

Kribi, avec la construction du port en eau profonde et la zone industrielle, est le principal pôle de développement économique de la Région du Sud. En bénéficiant des équipements structurants et d'une route en bon état qui la relie à Douala et de la proximité géographique de cette dernière, Kribi est la ville la plus attractive de la Région du Sud.

La ville de Kyé-Ossi, située à la frontière Cameroun, Guinée Équatoriale et Gabon, exerce une influence dépassant les limites nationales pour s'étendre sur une partie du Gabon et de la Guinée Équatoriale.

Près de 99 % des maisons en ville sont construites en rez-de-chaussée ce qui favorise l'étalement urbain qui lui-même renchérit les besoins en infrastructures et équipements collectifs. Ces constructions ne respectent toujours pas les lois régissant l'urbanisme et les textes sur l'aménagement foncier et la production immobilière au Cameroun.

Les infrastructures urbaines et équipements collectifs sont insuffisants. Dans la majorité des villes, la voirie urbaine est peu bitumée et souvent en mauvais état. Par ailleurs, peu de villes au Sud disposent d'un système d'approvisionnement en eau potable performant. Quoiqu'insuffisant, l'éclairage public met à contribution des solutions solaires. Le drainage des eaux dans les villes de la Région du Sud est largement insuffisant et précaire. Les réseaux et les structures de drainage se sont développés spontanément et de façon fragmentaire, sans planification appropriée.

2.4. Une offre d'éducation et de formation inégalement répartie

En matière d'éducation de base, la Région compte 187.471 élèves, 4.194 enseignants, 1.386 écoles et 4.643 salles de classe. L'enseignement public domine largement. Le ratio nombre d'élèves par enseignant est de 45. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans l'enseignement primaire est de l'ordre de 130%, signe notamment d'une difficulté réelle à poursuivre dans le secondaire à la sortie du primaire, situation reflétée par un TBS dans l'enseignement secondaire de 76%.

⁷ Médecin : 0,9/10.000 hbts ; Infirmiers : 5,4/10.000 hbts

La dotation des écoles primaires du Sud en moyens matériels est très inférieure à la moyenne nationale.

L'accès à l'éducation est inégal entre les différentes zones de la Région avec une nette prédominance de l'enseignement général sur l'enseignement technique et professionnel.

En matière d'éducation secondaire, le Sud compte 213 établissements d'enseignement secondaire. En effet, les établissements d'enseignement secondaire général (137) représentent 64% de tous les établissements d'enseignements secondaires répertoriés.

Les écoles normales de formation sont globalement très faiblement représentées (3 %).

2.5. Un secteur de santé préoccupant

On dénombre au total 287 formations sanitaires inégalement réparties sur toute l'étendue du territoire de la Région, majoritairement constituées de centres de santé (76 %).

La Région du Sud compte au total 957 personnels de santé, majoritairement constitués d'infirmiers et d'aides-soignants (47,74 %). Quoique ses ratios de personnel de santé par habitant⁷ soient supérieurs aux moyennes nationales⁸, ils sont encore inférieurs aux ratios recommandés par l'OMS.

La Mvila est le département le plus pourvu en personnel de santé (44,20%), avec plus de la moitié des médecins (50/95). La vallée du Ntem est le moins pourvu (10,34%), avec le plus faible nombre de médecins (08/95). Globalement, l'offre des services de santé et de protection sociale de la Région reste insuffisante.

Certaines formations sanitaires disposant pourtant d'un plateau technique relevé sont

⁸ Médecins : 0,7/10.000 hbts ; Infirmiers : 4/10.000 hbts)

parfois sous-utilisées dénotant une carte sanitaire inadéquate.

Il n'existe pas de système de référence et contre référence des patients pour optimiser les ressources humaines et matérielles, d'une

part, et favoriser l'apprentissage entre le personnel de santé, d'autre part. La couverture santé universelle n'est pas à portée et elle est particulièrement faible auprès des groupes vulnérables.

Tableau 1 : Répartition des structures de santé par unité d'organisation (DR MINSANTE/SUD, 2022)

Unité d'organisation	HR/HRA- Hôpitaux régionaux et assimilés	HD – Hôpital de district	HG – Hôpitaux généraux	CMA – Centres médicaux d'arrondissement	HC – Hôpitaux centraux	CSI – Centre de santé intégrés
District d'Ambam	0	1	0	5	0	35
District de Djoum	0	1	0	2	0	15
District d'Ebolowa	2	0	0	8	0	62
District de Kribi	0	3	0	11	0	43
District de Lolodorf	0	2	0	2	0	24
District de Meyomessala	0	2	0	2	0	32
District de Mvangan	0	1	0	1	0	15
District d'Olamzé	0	1	0	0	0	6
District de Sangmelima	0	1	0	1	1	29
District de Zoetélé	0	1	0	2	0	17
Région du Sud	2	13	0	34	1	278

2.6. Infrastructures

Le réseau routier du Sud a une triple vocation : transfrontalière, interrégionale et régionale. Il permet de relier le Cameroun à la Guinée Équatoriale, au Gabon et au Congo, en même temps qu'il permet de relier le Sud à trois Régions, le Littoral, le Centre et l'Est. Le réseau routier principal est essentiellement orienté Nord-Sud pour les axes bitumés qui relient les principales villes de la Région aux villes de Douala et Yaoundé, d'une part, et à la frontière Sud, d'autre part. Ce réseau est peu bitumé et mal entretenu. Le réseau routier de la Région du Sud compte 11 298 km de routes caractérisées comme suit :

- 1 370 km de route Nationale dont 939 km sont bitumés et 431 km sont en terre ;
- 1 363 km de route régionales dont 284 km bitumés et le reste en terre. (DRMINTP Sud, 2022) ;
- le pourcentage de routes bitumées de la Région est de 5,8% contre 9% au niveau national ;
- le nombre de km de routes pour 1000 habitants de la Région est de : 14,5 km contre 6,5 km au niveau national ;

- le nombre de km de routes bitumées pour 1000 habitants est de 0,83 km contre 0,58 km pour le pays ;

Le réseau électrique interconnecté ne concerne que les villes de Kribi, Ebolowa et Sangmélima et les arrondissements voisins. Le département de la Vallée du Ntem et la plupart des arrondissements enclavés des quatre départements ne sont pas encore interconnectés (en cours de travaux).

La Région dispose de 1.705 infrastructures d'approvisionnement en eau potable, constituées majoritairement de puits (849)

- le trafic aérien est quasi inexistant. La Région dispose de deux aéroports à Kribi et à Ebolowa

et de forages (549), soit respectivement 49,79% et 32,19%. Le Dja et Lobo (745) est le département le plus pourvu en infrastructures d'approvisionnement en eau et l'Océan (229) en est le moins pourvu. Sur les 1705 infrastructures d'AEP que compte la Région, seulement 971 sont fonctionnelles, soit 57%. En termes d'infrastructures les plus fonctionnelles, on a les puits (508/849), suivi des forages (330/549).

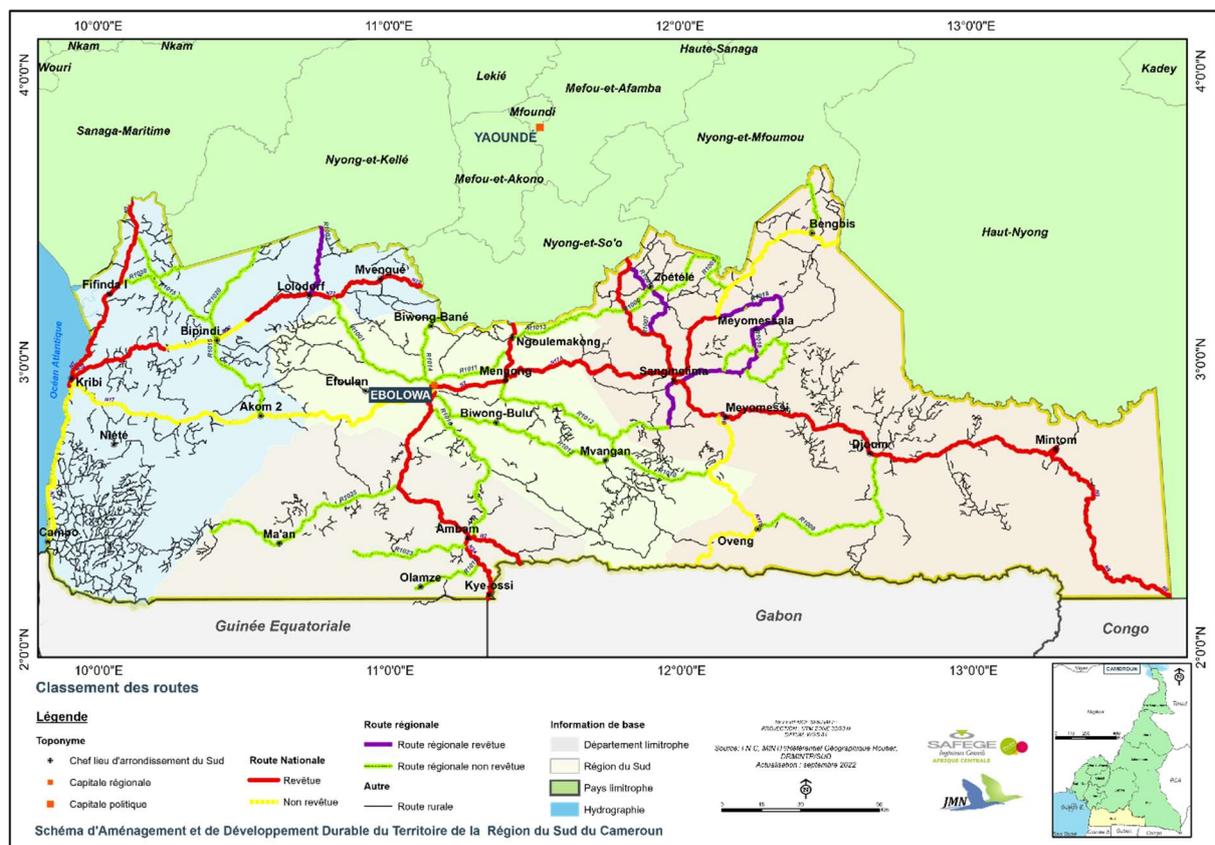


Figure 11 : Routes classées de la Région du Sud (Source : DR MINTP/SUD, 2022)

2.7. Une fourniture en énergie électrique inégalement distribuée

Le taux d'électrification de la Région du Sud (22%) est très en deçà du taux national d'électrification (54%). Le niveau d'électrification est médiocre en zone urbaine et très faible en zone rurale, malgré l'importance des besoins exprimés et des potentialités existantes. Toutes les villes ne sont pas encore connectées au Réseau Interconnecté Sud (RIS).

La fourniture d'électricité à l'échelle de la Région subit des perturbations récurrentes qui ont un impact négatif non négligeable sur la productivité des différents secteurs d'activités. Les installations en énergies renouvelables, notamment solaires, sont encore très marginales.

La situation commence à s'améliorer depuis la mise en service des barrages hydroélectriques de Memvé'ele et de Mekin, d'une part, et de la centrale à gaz de Kribi, d'autre part, avec le développement progressif des lignes à haute tension. Toutefois, il serait nécessaire au regard de l'augmentation rapide des besoins énergétiques de confirmer la construction du barrage de Chollet sur le Dja et de prévoir les aménagements pour satisfaire l'industrie sidérurgique voulue par le Gouvernement.

En plus d'étendre le réseau électrique à toutes les zones urbaines et rurales de la Région du Sud, l'enjeu est de faciliter la valorisation industrielle et domestique des multiples sources énergétiques disponibles et potentielles afin de contribuer à la satisfaction des besoins de la Région, et ce pour tous.

2.8. Une économie basée sur une tradition forestière et agricole

La foresterie-bois et les productions agricoles vivrières (racines et plantain) et de

⁹ L'arrêté conjoint N° 0076 MINATD, MINFFI, MINFOF du 26 Juin 2012 fixe les modalités de planification, d'emploi et de suivi de la gestion des revenus provenant de l'exploitation des

rente (cacao, hévéa, palmier à huile, café) constituent l'essentiel de l'activité sectorielle. Les activités agricoles occupent la grande majorité des populations (80%). L'élevage ne concerne que 17% des ménages agricoles.

Dans le domaine forestier permanent, les forêts de production sont constituées de vingt-huit (28) UFA, regroupées en 22 concessions forestières. L'exploitation d'un nombre limité d'essences comparativement au potentiel ligneux disponible limite ainsi considérablement les différents revenus potentiels.

Les revenus locaux issus de la vente de coupe ne sont pas conséquents et ne s'inscrivent pas dans une logique de durabilité. L'exploitation forestière industrielle apporte des revenus directs et indirects. Les principaux revenus directs de l'exploitation forestière sont :

- les revenus destinés aux Communes et aux communautés⁹ constitués de leur quote-part de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) ; de la contribution à la réalisation des infrastructures sociales et économiques ; des revenus issus de l'exploitation des forêts communales ; de la taxe sur les produits des autorisations de récupération de bois ; des revenus issus de l'exploitation des forêts communautaires ;

• les taxes d'abattage destinées à l'État. La transformation industrielle du bois concerne majoritairement la production de sciages, destinés en quasi-totalité aux marchés d'exportation, principalement sur les marchés européens, asiatiques et américains. Une proportion non-négligeable de ces usines n'est pas dotée d'infrastructures de séchage, étape préalable à la transformation plus poussée des bois. Parmi les Unité de Transformation du Bois (UTB), seules 04 unités de transformation sur 6 de première catégorie sont opérationnelles à plein temps, 19 unités de deuxième catégorie et 7 unités de troisième

ressources forestières et fauniques, destinés aux Communes et aux communautés villageoises riveraines.

catégorie ont été recensées par les services en charge des forêts.

La transformation artisanale s'effectue essentiellement à l'aide de scies portatives ou de scies mobiles. Les acteurs de cette filière interviennent parfois dans la légalité mais souvent dans l'illégalité. Les acteurs de la filière artisanale légale travaillent avec les forêts communautaires. L'exploitation forestière artisanale informelle est principalement réalisée par de petits entrepreneurs locaux peu formés aux techniques de gestion et n'ayant pas accès au crédit.

La décision de la CEMAC d'interdire l'exportation des grumes au 1er janvier 2023 devrait renforcer la tendance avec une perspective de création de valeur ajoutée locale, avec toutefois un risque élevé d'accroissement de l'exploitation illégale des forêts.

- La création de plantations agricoles de moyenne et de grande importance par les élites nationales est en plein essor et encouragée au plus haut niveau, elle contribue cependant au développement de l'exploitation illégale du bois. Les principaux foyers en sont notamment les arrondissements de Zoétélé, de Sangmélina et de Biwong Bané.

Sur le plan social, l'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) constitue une source d'emplois pour les populations rurales et urbaines qui y sont engagées, en particulier les femmes qui jouent un rôle essentiel dans la récolte, la transformation et la commercialisation. La principale contrainte au développement de la filière de commercialisation des PFNL dans le Sud est de nature structurelle car elle relève essentiellement du secteur informel et son encadrement juridico-normatif reste faible (produits, ventes, fiscalité). Les permis de collecte des PFNL sont uniquement délivrés par le MINFOF aux titulaires d'agrément à l'exploitation forestière dans le cadre de l'exploitation des produits dits spéciaux.

Trois groupes d'acteurs majeurs se partagent la fonction de production végétale :

- les agro-industries, dont la production est tournée vers la transformation et l'exportation, et leurs résultats ont une incidence majeure sur la balance commerciale du Cameroun ;
- les moyens et grands planteurs, qui ont potentiellement la capacité de mobiliser des moyens techniques et financiers conséquents pour porter l'agriculture de seconde génération à des niveaux de productivité élevés, mais qui n'en ont pas tous la capacité technique et financière ;
- les exploitations familiales agricoles qui assurent la mise en valeur de 90 % des superficies cultivées et donc l'alimentation de la majeure partie de la population. Les techniques culturales restent souvent traditionnelles, peu productives et avec des pratiques de défriche - brûlis.

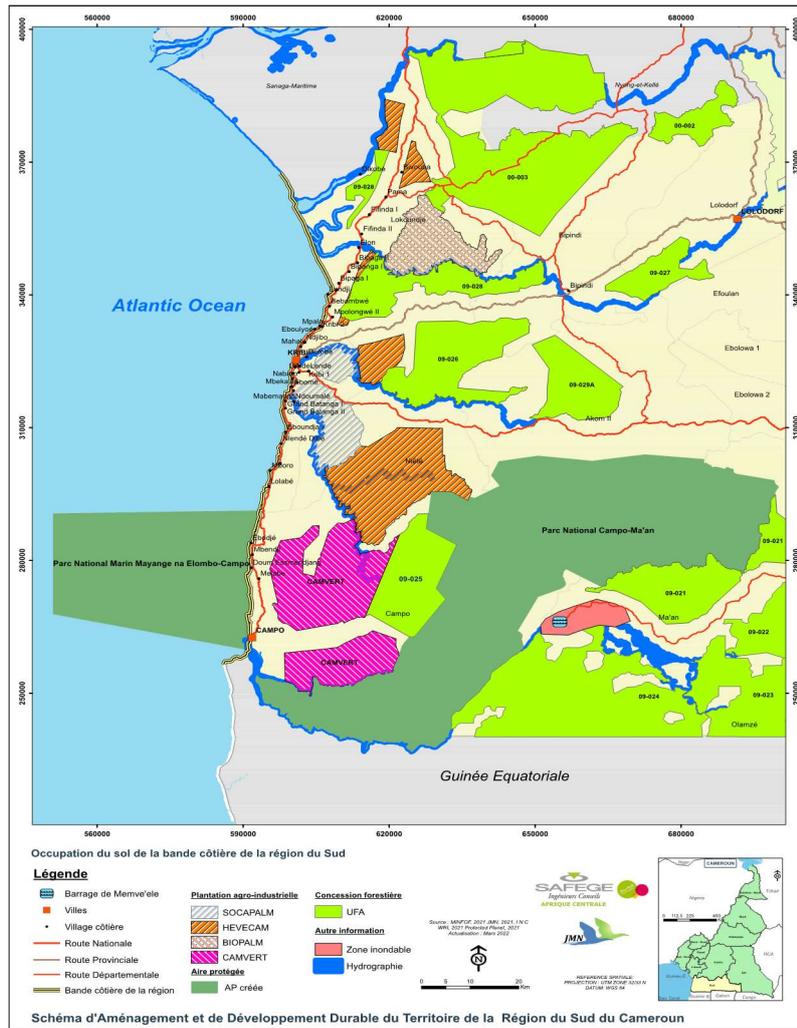


Figure 12 : Occupation du sol dans l'Océan et la partie Ouest de la Vallée du Ntem (Source : SNADDT, 2018)

Historiquement présentes dans le département de l'Océan (Lokoundje) avec la SOCAPALM, les implantations agro-industrielles ont tendance à s'étendre, notamment dans le Dja et Lobo (Meyomessala, Djoum), et à se diversifier

(hévéa, banane dessert, ananas, ...) au travers de nouveaux opérateurs (HEVECAM, Sud Cameroun Hévéa, P.H.P.). Une nouvelle unité industrielle de transformation de cacao, Atlantic Cocoa vient d'être implantée à Kribi. Celle-ci augure de bonnes perspectives en matière de débouchés aux cacaoculteurs de la Région.

Les Exploitations Familiales Agricoles (EFA) recouvrent l'ensemble des productions vivrières de chaque terroir, banane plantain, tubercules, manioc, maïs, haricot, ..., associées au palmiers à huile et fruitiers divers, incluant le plus généralement une cacaoyère. L'élevage des petits ruminants et des volailles de case en divagation est associé. Les producteurs maraîchers des ceintures urbaines peuvent y être assimilés.

Ces petits exploitants bénéficient des appuis des projets et programmes (ACEFA, PIDMA, PEA JEUNES, PRODEL, Agropole...) financés avec le concours des partenaires techniques et financiers. Ceux-ci sont mis en œuvre par les services techniques déconcentrés de l'État.

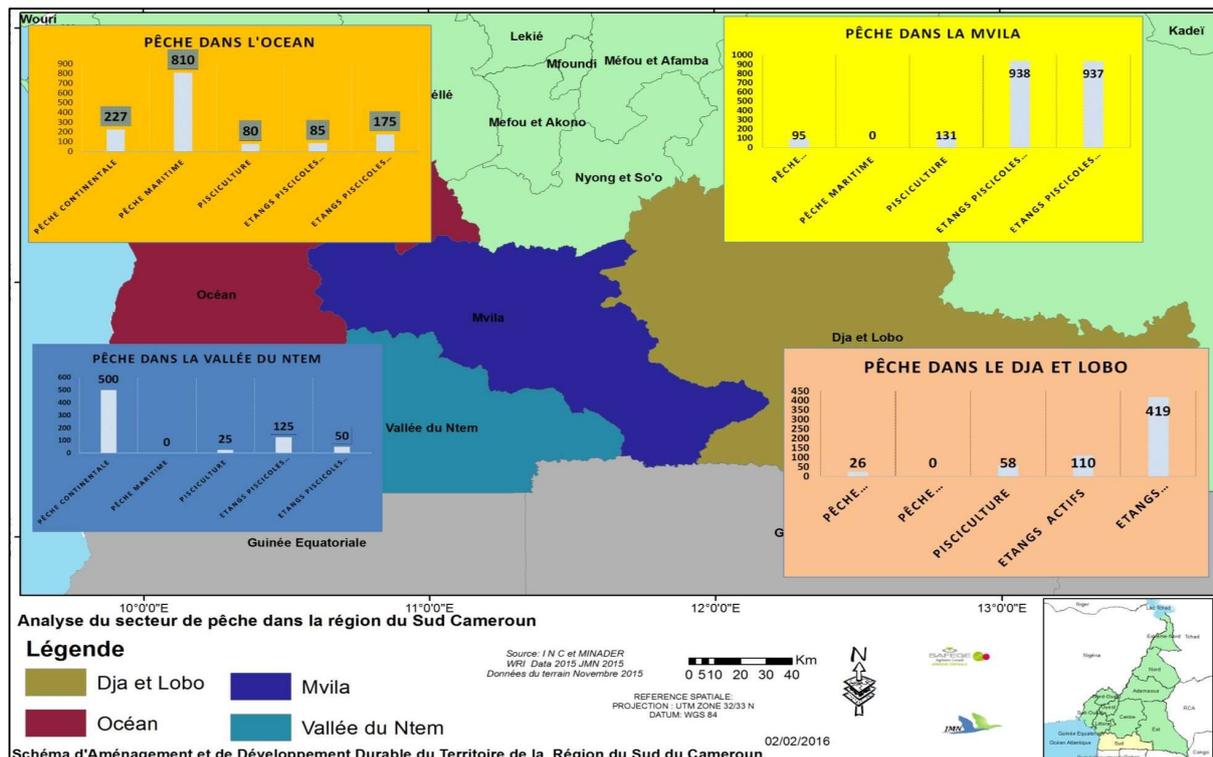


Figure 13 : Analyse du secteur de pêche dans la Région du Sud (Source : le Consultant)

Au plan de la production halieutique, trois catégories d'acteurs opèrent dans la Région du Sud :

- Les pêcheurs maritimes sont localisés dans le département de l'Océan, répartis en 4 principaux campements de pêche, et sont confrontés à des conditions de pêches plus difficiles du fait des implantations pétrolières et du port en eaux profondes, avec un matériel et des équipements peu performants. Soulignons la concurrence des chalutiers internationaux dans les eaux territoriales et le constat est que le nombre de pêcheurs a tendance à stagner, voire à baisser. Pour faire face à la raréfaction des ressources halieutiques, il convient maintenant de consolider le dispositif de contrôle des captures.
- Les pêcheurs continentaux quant à eux travaillent sur les cours d'eau, notamment dans la Vallée du Ntem (Ma'an) et les Communes orientales du Dja et Lobo (Mintom, Djoum). La pêche continentale pratiquée par les agriculteurs n'est pas à proprement parler une activité professionnelle à part entière.
- Les pisciculteurs, organisés souvent sous forme de groupe associatif, se développent dans les départements de Mvila (Ebolowa, Biwong Bané) et du Dja et Lobo (Sangmélina, Meyomessala, Meyomessi, Djoum). On note également l'insuffisance de connaissances techniques pour la mise en valeur des infrastructures piscicoles, le suivi, la conservation et la commercialisation. La demande locale très forte des produits de la pisciculture rend cette activité assez rentable si l'on parvient à s'approvisionner correctement en aliments et en alevins à un prix raisonnable.



Figure 14 : Projection des principaux corridors logistiques entre la Région du Sud, les pays frontaliers et les autres Régions du Cameroun (Source : le Consultant)

2.9. Un potentiel tourisme, minier et industriel toujours latent

La Région du Sud dispose d'importants atouts en matière d'écotourisme, de tourisme balnéaire et de tourisme de conférence. De nombreuses structures y sont fonctionnelles aux plans de l'hébergement, de la restauration, des sites d'attractions et de loisirs. Les villes d'Ebolowa et de Kribi connaissent une embellie à la faveur du développement du tourisme interne tiré par le tourisme de conférence. D'importants investissements récents y ont été consentis en matière hôtelière. Plusieurs hôtels de référence ont été nouvellement construits (Marina hôtel à Kribi, Florence hôtel et Bengo Hôtel à Ebolowa).

Mais force est de reconnaître que bon nombre d'hôtels de la Région ne sont pas très bien entretenus, leur personnel manque de qualification, et les bâtiments et autres équipements sont dans l'ensemble vieillissants et sans renouvellement. De nombreux sites sont inaccessibles ou peu aménagés. Aussi, peu de produits et de circuits touristiques au Sud sont développés et promus. Il serait bien de développer des offres touristiques adaptées correspondant aux différentes catégories de public : étrangers en vacances, nationaux et résidents en vacances, conférenciers, religieux, sportifs, chasseurs, voyageurs de commerce et routiers, personnels en mission de travail, etc.

La Région du Sud est caractérisée par deux pôles de développement minier potentiels. Le premier est centré sur les villes de Djoum, Mintom et Sangmélina et axé sur les grands gisements de fer de Nkout et Mbalam (Est), en plus des exploitations artisanales d'or à Mintom. Ajoutons également le potentiel que représente le gîte de calcaire au nord de Mintom pour la production de ciment.

Le second pôle est centré sur les villes de Lolodorf, Bipindi, Akom 2 (convention d'exploitation signée) et Ma'an et davantage axé sur l'exploitation des minéraux industriels et matériaux de construction et leur valorisation, avec toujours un fort potentiel sur le fer.

L'annonce vient d'être faite fin mars 2022 du lancement de la construction du chemin de fer minéralier entre Nabeba (Nord Congo) et Lolabe pour 600 km en double voie et le lancement de la construction du terminal minéralier du PAK pour une capacité de 125 Millions de Tonnes par an. L'investissement est réalisé à 100 % par le secteur privé, sur ressources chinoises, et vise à lancer d'ici 2025 l'exploitation des gites de fer de Nabeba au Nord du Congo. En pratique, on peut s'attendre à ce que le lancement de ces investissements majeurs, justifiés dans un premier temps par l'exploitation du fer congolais, incite rapidement d'autres opérateurs à investir sur les gites camerounaises déjà connues et à proximité du tracé ferroviaire (Mbalam, Nkout, etc.)

Le tissu industriel reste très faible (220 unités au Sud sur les 10.456 unités de l'ensemble du pays), avec une nette prédominance des entreprises manufacturières, suivi des entreprises du secteur des constructions (28/706).

Les fleurons industriels de la Région sont concentrés dans les départements de l'Océan et du Dja et Lobo. On dénombre dix-sept (17) établissements de 1^{ère} classe répartis dans quatre principaux secteurs d'activités (Agroalimentaire, transformation du bois, chimie et pétrochimie, et carrière), dont l'Océan (09) et le Dja et Lobo (07), Mvila (01) et Vallée du Ntem (0).

Les établissements de 2^{ème} classe, plus nombreux, sont constitués respectivement des stations-services, poissonneries, quincailleries, menuiseries, boulangeries, dépôts de gaz, Hôtels et les petites centrales thermiques.

La zone atlantique de la Région du Sud appartient au grand bassin sédimentaire de Douala/Kribi- Campo couvrant 19 000 Km², dont 7000 Km² on shore. Trois champs marginaux sont en production et la production moyenne est d'environ 10.000 barils/jours de pétrole brut.

La SNH et son partenaire PERENCO, regroupé au sein de l'Association SANAGA SUD, ont mis en production les réserves de gaz naturel du champ on shore Sanaga Sud (bassin de Douala/Kribi-Campo), opéré par PERENCO en vue d'alimenter la centrale électrique d'une puissance initiale de 216 MW construite à Kribi par la société KPDC (Kribi Power Development Company), opérateur électrique.

L'évolution des cours mondiaux des produits miniers (fer, cobalt/Nickel, Bauxite, pétrole, gaz naturel) constitue le facteur le plus déterminant des investissements de production, de transformation et des infrastructures connexes qui sont envisagés pour la Région du Sud. Entre 2015 et 2020, les cours sont restés déprimés, ils repartent désormais à la hausse depuis 2021 et pourraient générer une reprise des investissements dès 2022. (Cf. annexe 2).

L'essentiel de l'activité minière relève du secteur informel et de la mine artisanale. L'exploitation minière artisanale existe dans les localités de Bipindi, Lolodorf, Akom II, Mintom, Ebolowa, Sangmélina, Biwong Bulu. Afin d'optimiser l'impact des activités minières au Cameroun, le Gouvernement a mis en place le Cadre d'Appui et de Promotion de l'Artisanat Minier (CAPAM) ayant pour mission d'encadrer et de promouvoir les artisans miniers sur le plan technique et de canaliser leur production vers les circuits formels.

2.10. Échanges et équipements marchands

La politique promue par la CEMAC et les autres communautés économiques (COMESA, SADC, UMOA, CEDEAO, CEEAC, CAE,) est celle de l'intégration régionale avec l'entrée en vigueur de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAF). Cela suppose que les freins à la libre circulation des biens et des personnes soient levés, d'autant plus que l'exploitation envisagée des ressources minières

transfrontalières requiert une coopération active entre les États concernés.

Le commerce est un outil de croissance et de développement durable qui joue un rôle moteur dans l'activité économique, la création d'opportunités nouvelles et la réduction de la pauvreté. La politique de développement et de diversification des échanges doit être au service d'une croissance durable et créatrice d'emploi.

Au plan interne, les flux commerciaux concernent les produits alimentaires, manufacturiers, etc. Pour les vivres frais, les acteurs s'approvisionnent partout dans le pays, principalement dans les Régions de l'Ouest et du Centre. Les produits de la pêche telle que la carpe séchée proviennent de la Région de l'Ouest et ceux d'élevage à l'instar des bovins proviennent de la partie septentrionale du pays.

Les produits électroménagers, les voitures, les pneus, les bouteilles de gaz proviennent des Régions du Littoral et du Centre, principalement de Douala et de Yaoundé. Du fait des frontières qu'elle partage avec le Gabon et la Guinée Équatoriale, la Région est un lieu d'échange de produits avec ses pays voisins. Le marché de Kye-Ossi, situé à 1Km de la frontière avec la Guinée Équatoriale, 3km de la frontière avec le Gabon est le principal marché transfrontalier.

Son complexe commercial constitué d'au moins 1460 boutiques, 1 307 comptoirs, 01 hangar, 998 étalages, 01 chambre froide, 03 poissonneries, a été financé par le FEICOM. Sa gestion est une concession à la Commune.

Le marché frontalier de Campo Beach est constitué d'un entrepôt qui sert de stockage pour le contrôle des autorités douanières et

une petite plage. C'est un lieu d'importation de vins et spiritueux, sardines, noix de coco, etc. en provenance de Guinée équatoriale. Le Cameroun exporte vers la Guinée des produits manufacturés, matériaux de construction et des produits vivriers (haricot sec, couscous, et arachide). En raison de la porosité des frontières et de l'inefficacité des contrôles douaniers, l'activité commerciale transfrontalière a facilité la mise en place de nombreux réseaux de contrebande.

Dans l'ensemble, la Région du Sud compte 21 marchés urbains, 25 marchés périodiques, 07 marchés frontaliers et trois points de passage transfrontaliers.

La question majeure pour les marchés transfrontaliers reste cependant le problème de l'application des textes de la CEMAC concernant la libre circulation des biens et des personnes. Ces textes sont assez correctement appliqués avec le Congo mais pas avec la Guinée Équatoriale et le Gabon qui continuent à imposer des contraintes théoriquement non appropriées. Une couverture en réseaux de télécommunication relativement faible.

Quoiqu'ayant évolué positivement au cours des vingt dernières années, la Région ne dispose que d'un accès relativement faible et inégalement réparti aux moyens d'information et de communication (Téléphonie, internet, télévision, presse écrite...), surtout en milieu rural. Les radios communautaires sont cependant désormais très dynamiques, avec une audience régionale non négligeable.

2.11. Insertion à l'émergence économique du Cameroun

Les attributs d'aptitude de la Région du Sud à l'insertion dans l'émergence économique, évalués dans le cadre du SNADDT se déclinent comme suit :

- peu d'aptitudes endogènes à l'émergence économique ;
- un déficit en ressource humaines et en infrastructures ;
- un système productif peu dynamique ;
- un potentiel important à l'émergence économique ;

- des facteurs d'intégration moyens.

Au regard de tout ce qui précède, le Sud apparaît comme une Région à défis « gérables », dans le sens où, malgré des facteurs de contraintes qui restent forts, les atouts régionaux sont tels qu'il est effectivement possible de promouvoir une véritable émergence économique.

En termes de productivité, la Région du Sud se situe à un niveau intermédiaire, moins avancée que les Régions du Littoral et du Centre, mais tout de même nettement mieux placée que la plupart des autres Régions du Cameroun.

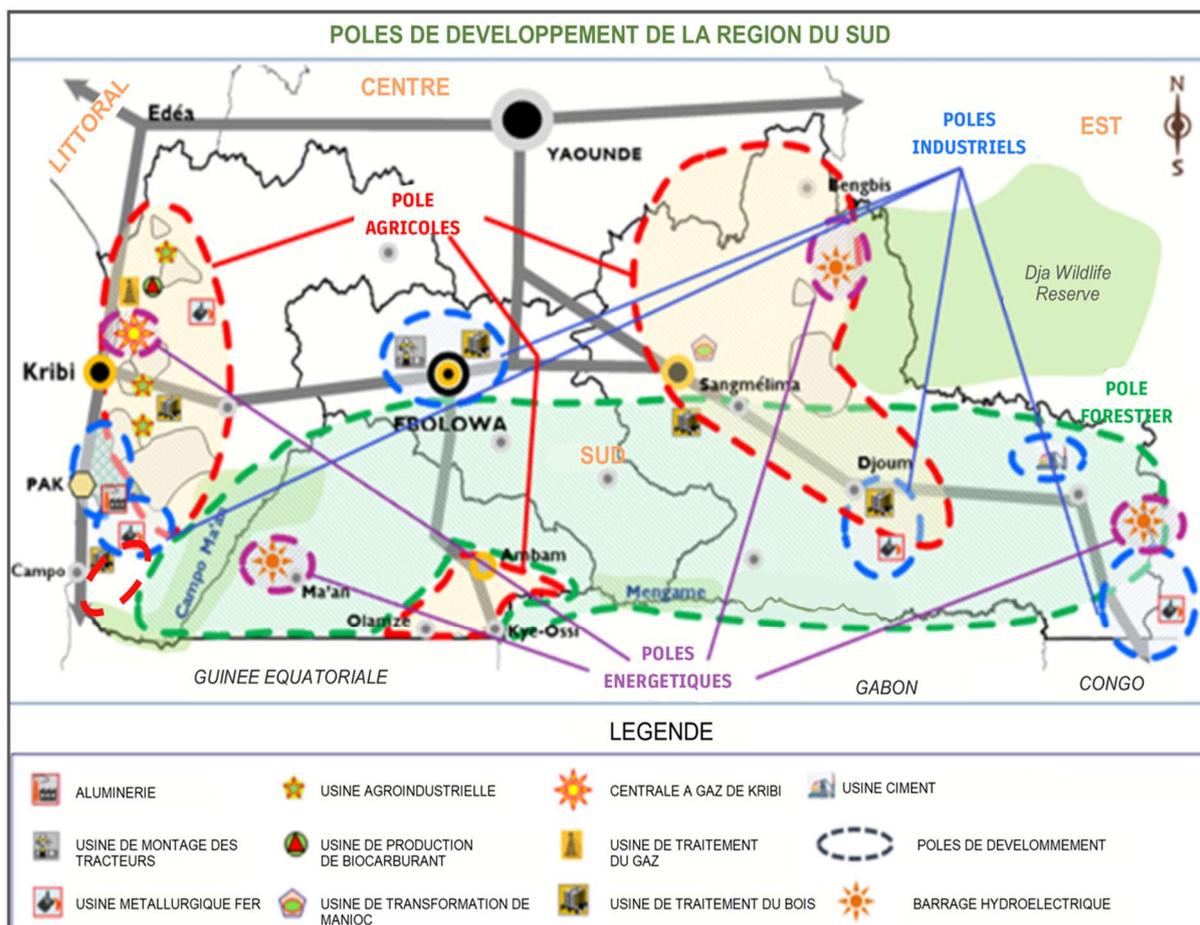


Figure 15 : Projection des principaux pôles de développement de la Région du Sud (Source : le Consultant)

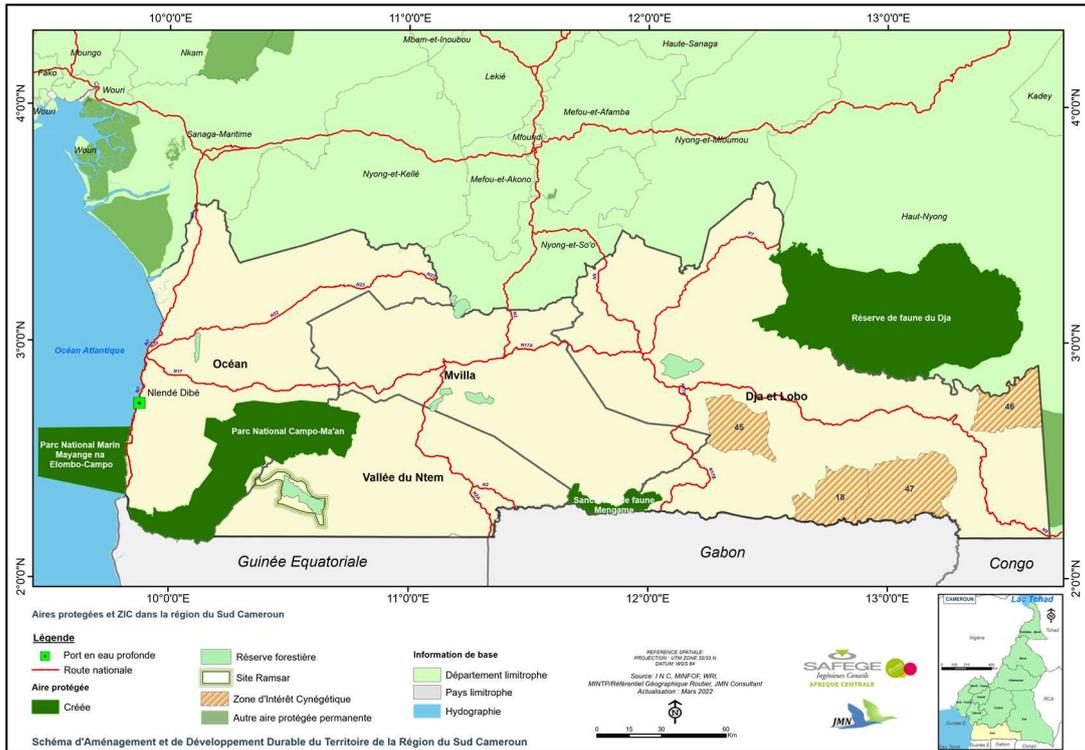


Figure 16 : Carte des Aires Protégées de la Région du Sud (Source : MINFOF/le Consultant)

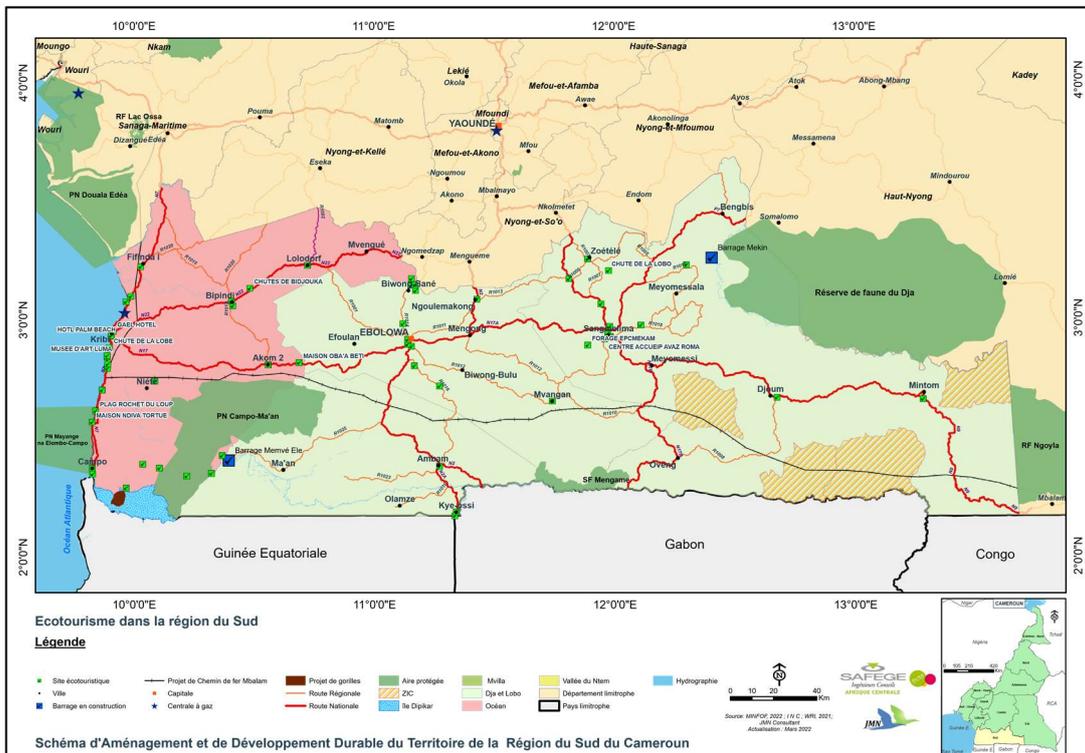


Figure 17 : Carte du potentiel écotouristique de la Région du Sud (Source : le Consultant)

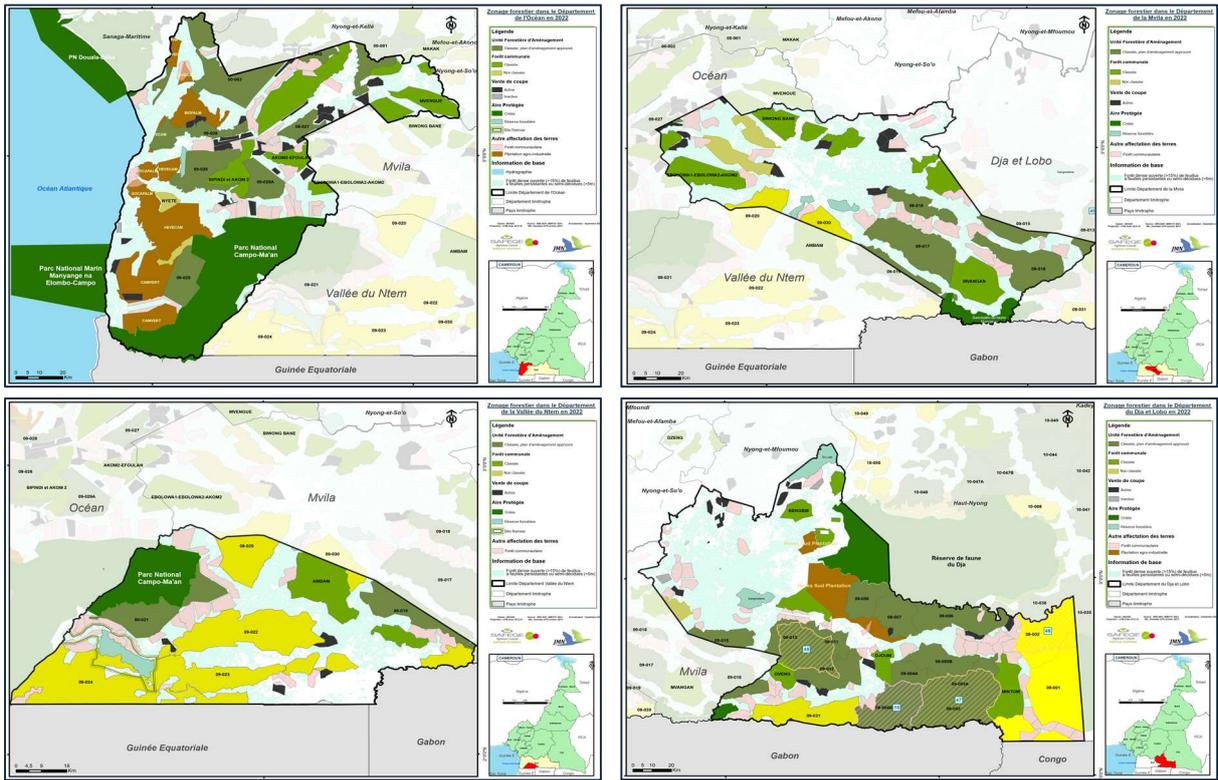


Figure 18 : Carte du zonage forestier de la Région du Sud (Source : MINFOF/le Consultant)

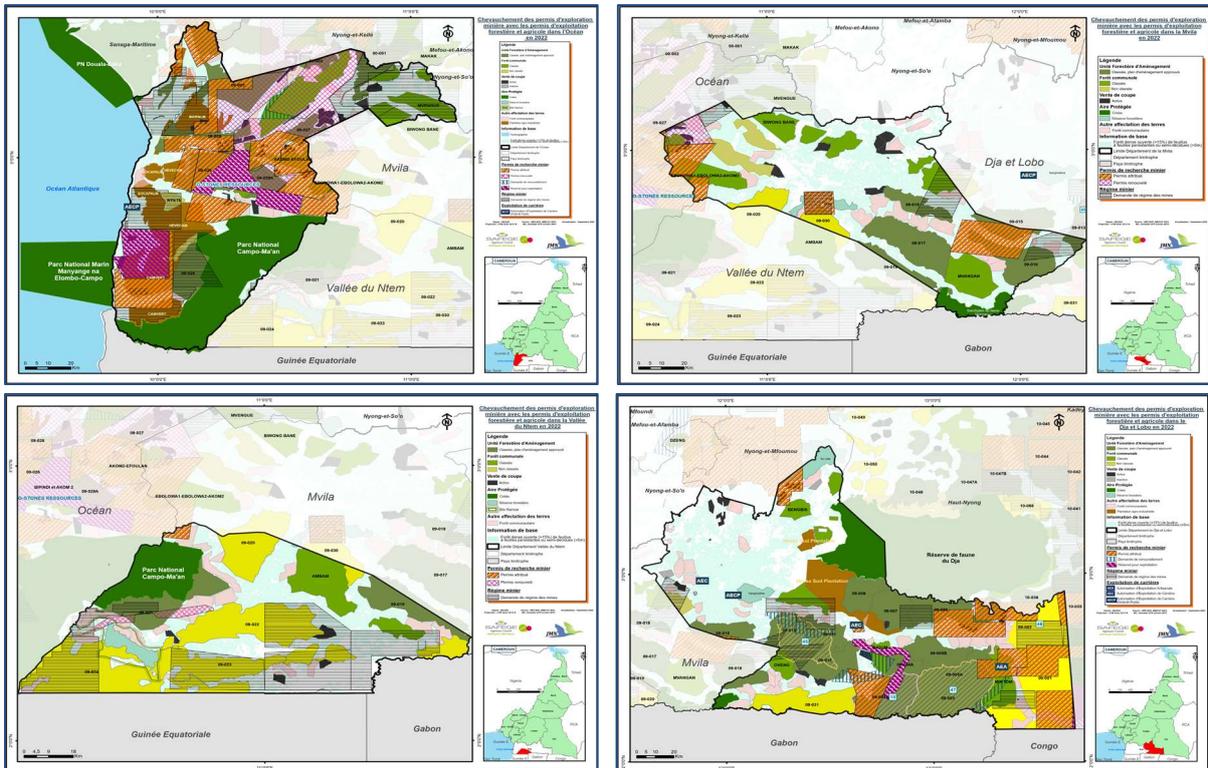


Figure 19 : Projection des superpositions du cadastre minier et du zonage forestier (Source : MINMIDT/MINFOF/le Consultant, 2022)

03

**PROSPECTIVE
ET
ORIENTATIONS**



3. PROSPECTIVE ET ORIENTATIONS

Les parties prenantes de la Région du Sud ont été consultées dans le cadre d'une série d'ateliers départementaux et régionaux. Ces ateliers ont permis de recueillir les aspirations des acteurs sur le devenir de leur territoire.

3.1. Facteurs faiseurs d'avenir

Les facteurs faiseurs d'avenir en matière d'aménagement et de développement de la Région du Sud par thématique sont :

- **Transport**
 - Développement du grand potentiel frontalier de la Région du Sud, avec l'ouverture et/ou l'aménagement des axes routiers suivants : Aboulou - frontière Gabon ; forêt de Mebosso - frontière Gabon ; Olamzé - Menguikom - Amdom (GE) ; Olamzé - Mbedoumoussi - Mbedou (GE).
 - Amélioration du maillage Est-Ouest via des routes nationales/autoroutes et par la construction des axes routiers : Sangmelima - Mvangan - Ebolowa ; Mvangan - Abang Minko'o - Ambam ; Kyé Ossi, Menguikom - Olamzé - Meyo Miboulou - Mbourangoua - Sengou - Nyabizan - Campo ; bitumage de la route Mintom-Frontière du Gabon, construction des ponts sur les rivières.
- **Eau, assainissement, énergie, télécommunication**
 - Interconnexion de toutes les Communes au Réseau Interconnecté Sud (RIS) pour l'électricité, avec la construction de nouvelles mini centrales hydroélectriques, mais aussi, l'amélioration continue de l'approvisionnement de l'énergie électrique des villes de Kribi, Kye Ossi, Ebolowa ainsi que toutes les zones rurales non équipées.
 - Alimentation de tous les arrondissements du Sud en Adduction en Eau Potable (AEP), l'approvisionnement suffisante en eau potable des villes de Kribi, Kye Ossi, Ebolowa ainsi que toutes les zones rurales non approvisionnées, la mise en place des régies de l'eau, la construction des réseaux d'assainissement urbain.
- Extension du réseau de fibre optique pour relier toutes les grandes villes et, à terme, les zones rurales et nécessité d'encourager le partage des antennes entre les différents opérateurs afin d'améliorer les services et la couverture en télécommunication sur tout le territoire régional.
- **Tourisme**
 - Viabilisation des sites touristiques balnéaires et non balnéaires.
 - Construction d'un conservatoire pour le développement du potentiel musical de la Région/art et culture/salles de spectacle/musées/bibliothèque.
 - Déconcentration des centres de décision vers les Communes.
 - Harmonisation des politiques sectorielles.
 - Aménagement et création de lacs municipaux.
- **Éducation**
 - Réduction du fossé en matière d'accès au numérique entre le milieu rural et la ville.
 - Scolarisation des populations pygmées.
 - Réduction des fortes inégalités entre établissements d'enseignement secondaire général et établissements d'enseignement technique ; pourvoir les établissements scolaires des zones rurales en personnel enseignant.
 - Adoption/adéquation des différents programmes scolaires et de formation professionnelle aux besoins des entreprises.
- **Économie**

- Effectivité de la libre circulation des personnes et des biens au niveau des frontières.
- Meilleure organisation des activités de moto taxi.
- Désenclavement des bassins de production agricole.
- Construction et aménagement des marchés frontaliers.

➤ **Social**

- Construction des services et des infrastructures collectives.
- Renforcement des capacités en matière de promotion du développement, de l'équipement des établissements, de lutte contre la contrebande.
- Réalisation de séminaires de formation à l'endroit des opérateurs économiques sur la législation commerciale.
- Équipement des administrations en moyens financiers et en matériel appropriés, d'orientation des jeunes filles vers les filières techniques, et d'encadrement des groupes vulnérables.
- Construction d'espaces de loisirs et de sport pour les jeunes.

➤ **Santé**

- L'urgence dans le secteur santé, serait de construire des CSI dans les localités non encore pourvues ou en nombre insuffisants, d'équiper les centres de santé intégrés en personnel soignant, en matériels médicaux, officines et en laboratoires. Il est important notamment de veiller à doter les villes satellites d'infrastructures de santé de référence.

3.2. Facteurs agrégés faiseurs d'avenir

Les facteurs agrégés faiseurs d'avenir concernant la Région du Sud se déclinent comme suit :

Facteurs politiques et institutionnels :

- ✓ stabilité politique et des institutions ;
- ✓ décentralisation ;

- ✓ gouvernance locale (Participation citoyenne, État de droit, Redevabilité, Transparence, Justice sociale, Équité sociale et territoriale) ;
- ✓ intégration régionale et ouverture sur le reste du monde.

Facteurs économiques :

- ✓ investissements dans les différents projets structurants ;
- ✓ valorisation des ressources énergétiques, forestières, minières, touristiques et culturelles ;
- ✓ cours des produits pétroliers, forestiers, gaziers et miniers ;
- ✓ environnement des affaires et compétitivité ;
- ✓ infrastructures (énergie, routes, chemin de fer, TIC) ;
- ✓ diversification des activités économiques ;
- ✓ prolifération du secteur informel ;
- ✓ productivité agropastorale ;
- ✓ accessibilité des bassins de production ;
- ✓ intégration sous régionale et libre circulation des personnes et des biens (échanges, commerce, transport).

Facteurs humains, démographiques et culturels :

- ✓ croissance démographique ;
- ✓ qualification et employabilité des jeunes et des femmes ;
- ✓ sécurité sociale ;
- ✓ santé (couverture dans les zones enclavées) ;
- ✓ couverture universelle en matière de santé ;
- ✓ prévention en matière de santé ;
- ✓ hygiène de vie (alimentation, logement, sport...) ;
- ✓ accès aux infrastructures sociales de base et équipements collectifs ;
- ✓ dérives sociales (alcoolisme, prostitution, banditisme, déperditions scolaires) ;
- ✓ intégration sous-régionale ;
- ✓ inclusion des pygmées et des groupes vulnérables (personnes handicapées et personnes du troisième âge) ;
- ✓ dynamisme de la société civile et médias.

Facteurs technologiques :

- ✓ dématérialisation et Digitalisation (e-gouvernement, e-commerce, mobile money, e-Banking, télémédecine) ;
- ✓ moyens matériels/immatériels de paiements (GAB, Terminaux, carte, téléphone) ;
- ✓ accès aux TIC (coût, couverture géographique, e-learning).

Facteurs environnementaux :

- ✓ disponibilité en eau (terrestre, souterraine, marine) ;
- ✓ accaparement des terres et empiètements ;
- ✓ pollution dans les villes et en aval des villes ;
- ✓ effets du réchauffement climatique ;
- ✓ dégradation et/ou épuisement des ressources naturelles ;
- ✓ disparition de la biodiversité, et notamment de la grande faune ;
- ✓ capacité de conservation des ressources naturelles et de la biodiversité ;
- ✓ exploitation et valorisation durable des ressources naturelles ;
- ✓ valorisation du potentiel culturel et touristique ;
- ✓ résilience aux crises et aux aléas climatiques.

3.3. Scénarios de prospective du SRADDT du SUD

Les trois scénarios de référence qui ont été retenus et utilisés pour les analyses subséquentes sont :

Scénario 1

Avec une croissance économique qui s'établit durablement autour de 4 à 5 % par an, basée avant tout sur les effets positifs des investissements structurants réalisés ou en cours, les cours des produits miniers qui semblent remonter progressivement et le climat des affaires s'améliorer, l'intégration régionale et l'ouverture sur le reste du monde devient effective. La Région valorise les investissements structurants déjà

réalisés, la ville de Kribi devient la principale ville de la Région, l'économie reposant essentiellement sur le nouveau pôle logistique régional ouvert sur le monde et l'exploitation pétrolière, gazière, forestière, halieutique, agricole et énergétique, avec un décollage progressif du tourisme à la suite de la crise du COVID 19. Les corridors sont essentiels au développement régional en rapprochant toutes les distances.

- Le département de l'Océan connaît le plus fort développement socioéconomique de la Région du Sud avec une croissance induite des activités dans toutes les principales villes et tous les secteurs des autres départements. La Vision du Cameroun émergent semble à portée de main mais ne sera pas atteinte partout d'ici à 2035.

Scénario 2

Les cours miniers sont satisfaisants et assez stables pour générer des investissements, le climat des affaires est favorable, la gouvernance et les réformes institutionnelles sont en bonne voie, l'intégration régionale et l'ouverture sur le reste du monde favorisent la relance les investissements lourds dans la mine, mais aussi dans la sidérurgie, le pétrole, le gaz et la production énergétique, la croissance moyenne s'établit durablement entre 6 et 8 % par an avec une exploitation soutenue des ressources naturelles, une forte croissance démographique dans les principales villes, et notamment à Kribi qui devient la grande ville côtière de la Région du Sud, profitant pleinement des investissements sectoriels, logistiques et des corridors qui drainent les flux du Cameroun et des pays voisins.

- L'objectif du Cameroun émergent à l'horizon 2035 peut devenir une réalité pour la Région du Sud et au moins pour une part importante du pays. La Région se modernise rapidement et accueille une population cosmopolite et industrielle.

Scénario 3

Les cours miniers sont instables et le climat des affaires décourage les investisseurs, la gouvernance est mauvaise et les réformes institutionnelles toujours attendues, la décentralisation n'est pas effective et la Région peine à valoriser les investissements structurants déjà réalisés ou en cours de réalisation.

- L'objectif du Cameroun émergent à l'horizon 2035 ne pourra pas être atteint.

Toutefois, il existe une multiplicité de scénarii intermédiaires.

Compte tenu du comportement des marchés perturbés par la crise du COVID 19 et par la guerre Russo-Ukrainienne, il semble encore difficile d'imaginer une reprise très rapide. On peut donc s'attendre à une reprise générale dans tous les cas à plus ou moins moyen ou long terme.

Le scénario retenu est alors celui dit de « compromis », combinaison des deux premiers scénarii :

- le scénario 1, de croissance modérée, à l'horizon 2025 ;
- le scénario 2, de croissance soutenue après 2025.

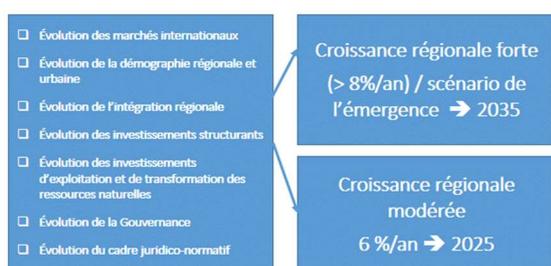


Figure 20 : Scénario de compromis pour une croissance en 2 phases (SRADDT Sud)

3.3.1. Problématique d'aménagement

L'aménagement régional du territoire consiste à pouvoir attirer, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, les potentiels investissements productifs et structurants, publics et privés,

devant permettre de valoriser effectivement les atouts de la Région du Sud en matières minière, pétrolière, gazière, forestière, agricole, hydroélectrique, touristique, culturelle, etc., valoriser le carrefour logistique et commercial que représente le PAK pour tout l'hinterland dépendant de l'ouverture maritime avec, outre le Cameroun, le Tchad, la RCA, le Nord du Congo et le Nord de la RDC, de manière à créer des emplois et de la richesse pour tous.

3.3.2. Principes fondateurs de la vision 2035

- *Vision 2035 du Cameroun émergent et prospective nationale du SNADDT.*
- *Position géographique favorable au carrefour des autres régions camerounaises et de plusieurs pays frontaliers.*
- *Démographie croissante alimentée par les migrations internes.*
- *Optimisation de l'exploitation des ressources naturelles disponibles au niveau de la Région, du pays et de la sous-région Afrique centrale (bois, minerais, pétrole, gaz, etc.).*
- *Investissements structurants déjà engagés à partir du PAK.*
- *Investissements miniers dépendants de l'évolution du marché mondial des métaux (fer, cobalt, Nickel, Bauxite/aluminium).*
- *Optimisation des flux frontaliers et intégration régionale.*
- *Respect des limites du domaine forestier permanent (AP, UFA, Forêts Communales).*
- *Investissements agroindustriels dépendant des marchés internationaux (huile de palme, caoutchouc, cacao, café).*
- *Décentralisation des centres de décisions.*
- *Gouvernance nationale, régionale et locale.*
- *Corruption.*
- *Dérives sociales liées à l'urbanisation mal maîtrisée.*

3.3.3. Vision 2035 pour la Région du Sud

La Région du Sud est le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques.

3.4. Orientations fondamentales

- *développer une économie prospère, dotée d'infrastructures performantes et se basant sur l'intégration sous régionale et régionale, et l'insertion mondiale ;*
- *favoriser et sécuriser les investissements publics et privés, et la liberté d'entreprendre ;*
- *réduire le niveau de pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale à un niveau marginal ;*
- *réduire le niveau de chômage et de sous-emploi à un niveau marginal ;*
- *maîtriser la croissance démographique régionale ;*
- *permettre l'accès pour tous aux services sociaux de base de qualité ;*
- *former convenablement la jeunesse en exaltant le mérite et l'expertise nationale ;*
- *répartir équitablement les ressources allouées entre les villes et les campagnes ;*
- *respecter les engagements nationaux et internationaux en matière de gouvernance environnementale et d'affectation des terres ;*
- *garantir la sécurité des personnes et des biens.*

Pour cela, le SRADDT du Sud est encadré par les textes imposant le respect de la législation en vigueur et de la loi de 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire qui recherche une répartition judicieuse, et aussi intégrée que possible des hommes, des activités de production, des infrastructures et des équipements sur l'ensemble du territoire. Le SRADDT du Sud s'inscrit dans l'optique du renforcement de son attractivité, de sa compétitivité, de la

complémentarité et de la solidarité avec les autres régions.

Le SRADDT du Sud est en cohérence avec SNADDT qui définit les vocations des régions et consacre la Région du Sud comme le nouveau pôle logistique et industriel majeur du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques. La Région met à contribution ses investissements structurants. L'économie du nouveau pôle logistique, ouvert sur le monde, repose essentiellement sur l'exploitation pétrolière, gazière, forestière, halieutique, agricole et énergétique, avec un décollage progressif du tourisme. Les corridors Nord, Est et Sud sont essentiels au développement régional en rapprochant toutes les distances, faisant de Kribi la principale ville de la Région.

3.5. Principes de base transversaux

- Participation et concertation qui confortent les Collectivités Territoriales Décentralisées et notamment le **Conseil Régional du Sud** dans ses prérogatives de maître d'ouvrage.
- Implantation des industries et construction des infrastructures qui devraient autant que possible être mises en œuvre dans le cadre de partenariats publics privés (PPP).
- Mobilisation accrue des ressources et des partenaires, avec quatre principales sources de financement :
 - *l'État central à travers le budget ;*
 - *l'investissement public ;*
 - *les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) ;*
 - *le secteur privé (locaux et investisseurs étrangers, PPP, RSE) ;*
 - *la coopération internationale et décentralisée.*
- Rationalisation des investissements et mutualisation des moyens.
- Instauration d'intercommunalités.
- Protection de l'environnement et préservation de la biodiversité dans le respect des engagements pris au plan international ;

- *Limitation de la pollution des rivières et des fleuves en aval des principales villes ;*
- *Protection des installations en bord de mer contre la montée des eaux ;*
- *Lutte contre le braconnage.*
- Contribution significative à la réduction des émissions de gaz à effet de serre par le classement et la titrisation des forêts du DFP.
- Inclusion et justice sociale au plan infrarégional.
- Reconversion agricole pour qu'elle devienne une agriculture marchande.
- Diversification de l'économie de la région sur la base de ses avantages comparatifs.
- Développement du capital humain.
- Coordination des interventions par le Conseil Régional.

3.6. Orientations sectorielles

Développement rural :

- Promouvoir l'entrepreneuriat agropastoral ;
- améliorer l'accès au foncier et plus particulièrement aux jeunes et aux femmes ;
- renforcer les capacités des jeunes aux métiers agropastoraux ;
- promouvoir les cadres de concertation au niveau des bassins de production ;
- développer l'élevage à cycle court ;
- aménager des plans d'eau dans le cadre du développement de la pisciculture ;
- promouvoir une pêche industrielle durable ;
- développer l'utilisation des chalutiers mis en concession aux organisations de pêcheurs ;
- implanter de nouveaux marchés de poisson.

Forêts, Faune, Mines :

- promouvoir des intercommunalités pour la gestion durable des forêts communales ;
- optimiser l'utilisation des redevances (forêt, mines, eau) ;
- renforcer le dispositif de suivi des plans de gestion environnementale et sociale ;
- promouvoir les Partenariats Publics Privés ;

- mobiliser les ressources de la finance carbone dans le cadre du classement et de la titrisation des forêts du DFP.

Métiers non agricoles :

- accompagner la reconversion des jeunes.

Développement urbain :

- renforcer les capacités techniques des Communes à la Maitrise d'ouvrage ;
- implanter dans les villes, diverses infrastructures d'assainissement et d'épuration collectifs ;
- mettre en place un système de collecte et traitement des déchets solides ;
- protéger les berges ;
- mobiliser des ressources endogènes ;
- encourager les jumelages et les partenariats ;
- améliorer l'accès aux logements sociaux ;
- aménager les espaces de sports et de loisirs.

Tourisme :

- développer l'écotourisme et le tourisme balnéaire ;
- renforcer les capacités des jeunes dans les métiers de l'hôtellerie ;
- mobiliser des partenariats pour la construction des hôtels de référence ;
- renforcer la sensibilisation des jeunes sur les MST.

Développement du secteur privé :

- promouvoir le développement industriel ;
- développer une industrialisation adossée sur une offre en énergie compétitive ;
- mettre en place un cadre d'incitation aux investissements ;
- améliorer le climat des affaires ;
- promouvoir le développement du tissu des PME locales ;
- promouvoir le développement des économies locales.

Alimentation en Eau potable et Assainissement :

- améliorer l'équité pour l'accès à l'eau potable ;
- associer toutes les parties prenantes (État, CTD, opérateurs privés) pour une gestion durable et intégrée de la ressource ;
- implanter des infrastructures collectives d'assainissement adéquates.

Santé :

- renforcer la couverture en infrastructures et équipements médico sanitaires ;
- affecter le personnel approprié ;
- consolider la sensibilisation des femmes et des jeunes sur les MST ;
- rationaliser la gestion du personnel local de la santé ;
- mettre en place un système de référencement et de contre référencement des patients pour améliorer l'efficacité des services et favoriser l'apprentissage du personnel de santé ;
- optimiser l'utilisation du plateau technique de certaines formations sanitaires ;
- améliorer les voies de communication routières pour faciliter les évacuations sanitaires et mettre à contribution les TIC pour la télémédecine ;
- renforcer la couverture sanitaire tant en milieu urbain qu'en milieu rural ;
- organiser et enrôler les groupes vulnérables (minorités, handicapés et acteurs du secteur informel) dans la couverture santé universelle.

Éducation-formation et emploi :

- optimiser les infrastructures existantes pour une politique efficace de la carte scolaire ;
- encadrer et promouvoir l'enseignement technique et la formation professionnelle ;
- encadrer et accompagner les dynamiques de création des institutions professionnelles et universitaires privées.

Transport :

- interconnecter Kribi avec les grandes agglomérations de la Région ;
- mobiliser des partenariats publics-privés pour la construction des infrastructures ; optimiser les retombées économiques et sociales des travaux ;
- mitiger autant que faire se peut les impacts environnementaux et sociaux ;
- diligenter la construction des réseaux routiers transfrontaliers.

Énergie électrique et TIC :

- mobiliser des partenariats public-privé pour la construction des infrastructures ;
- optimiser les retombées économiques et sociales des travaux de construction ;

- améliorer l'efficacité énergétique ;
- améliorer la connectivité par un bon maillage de la fibre optique ;
- digitaliser et dématérialiser les services.

Environnement et Développement Durable :

- instaurer un mécanisme de contrôle du respect effectif de la réglementation concernant l'exploitation forestière, la pêche, la chasse, les aires protégées terrestres, et les normes de construction des habitations ;
- réduire le braconnage ;
- mitiger les impacts environnementaux des implantations industrielles ;
- organiser le financement et la gestion du parc marin ;
- aménager des digues aux endroits sensibles de la côte ;

- préserver et améliorer les moyens d'existence des peuples autochtones ;
 - mettre en place un plan-cadre de gestion durable des projets structurants ;
 - améliorer la résilience des activités agropastorales et sylvicoles face au changement climatique ;
 - saisir les opportunités en matière de finance carbone dans le cadre du classement et de la titrisation des forêts du DFP.
- Gouvernance et décentralisation :**
- doter les CTD de techno structures ;
 - promouvoir les intercommunalités à l'effet de mutualiser les moyens ;
 - rassurer les investisseurs avec un dispositif légal rénové et stabilisé ;
 - améliorer la gouvernance dans la gestion des ressources Communes ;
 - conforter l'implication de la Région dans la coordination de l'aménagement du territoire ;
 - optimiser l'utilisation des redevances de l'exploitation des ressources naturelles.

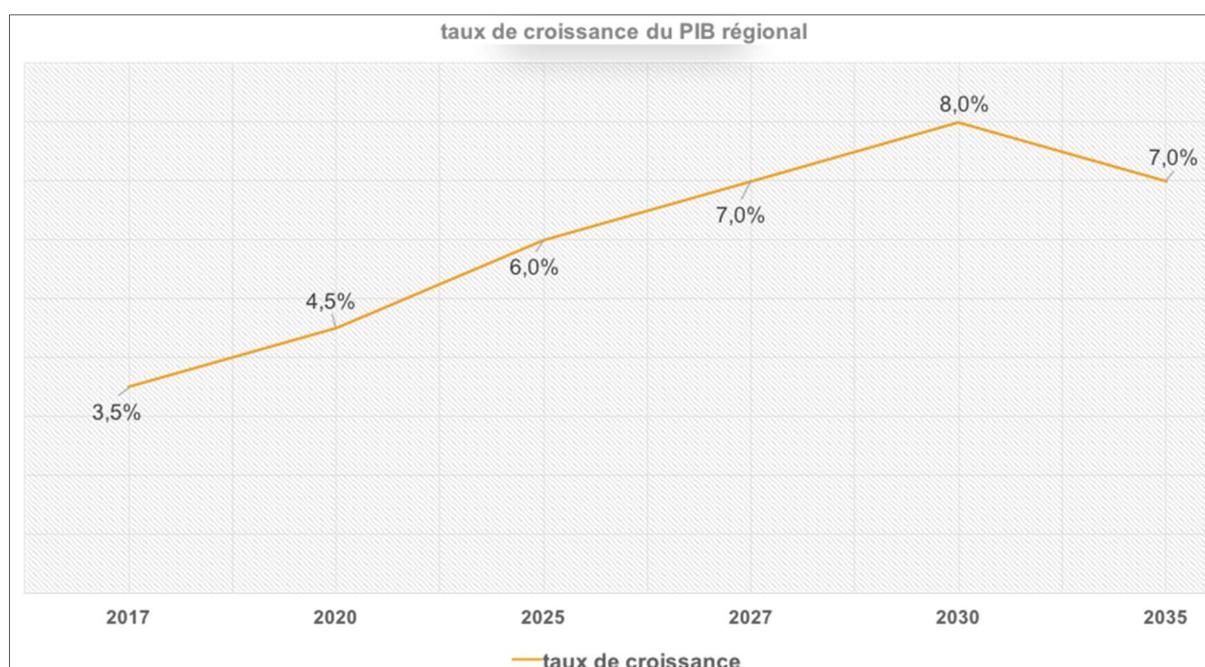


Figure 21 : Hypothèse de croissance du PIB régional avec le scénario de compromis entre 2020 et 2023

04

**OBJECTIFS
STRATEGIQUES
GLOBAUX ET
SECTORIELS**



4. OBJECTIFS STRATÉGIQUES GLOBAUX ET SECTORIELS

- | | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>A. Contribuer à faire de la Région un pôle logistique performant à travers le Port Autonome de Kribi (PAK) et les corridors sous régionaux, Nord-Sud et Est-Ouest, desservant les pays voisins.</p> <p>B. Mettre en place les bases d'un développement industriel assis sur la valorisation durable du potentiel forestier, minier, énergétique, agropastoral et touristique.</p> <p>C. Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales.</p> <p>D. Améliorer l'employabilité des jeunes dans les métiers émergents.</p> <p>E. Renforcer les capacités opérationnelles du Conseil Régional du Sud (Cf. Principes de base de la planification nationale / SNADDT 2018 en annexe 3).</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1. Organisation administrative 2. Environnement 3. Ressources naturelles 4. Infrastructures 5. Démographie/emploi 6. Équipements sociaux 7. Aspects sociaux 8. Activités économiques 9. Urbanisation 10. Vie de relation |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Les objectifs stratégiques sectoriels et le plan d'action sont déclinés suivant les axes ci-après :

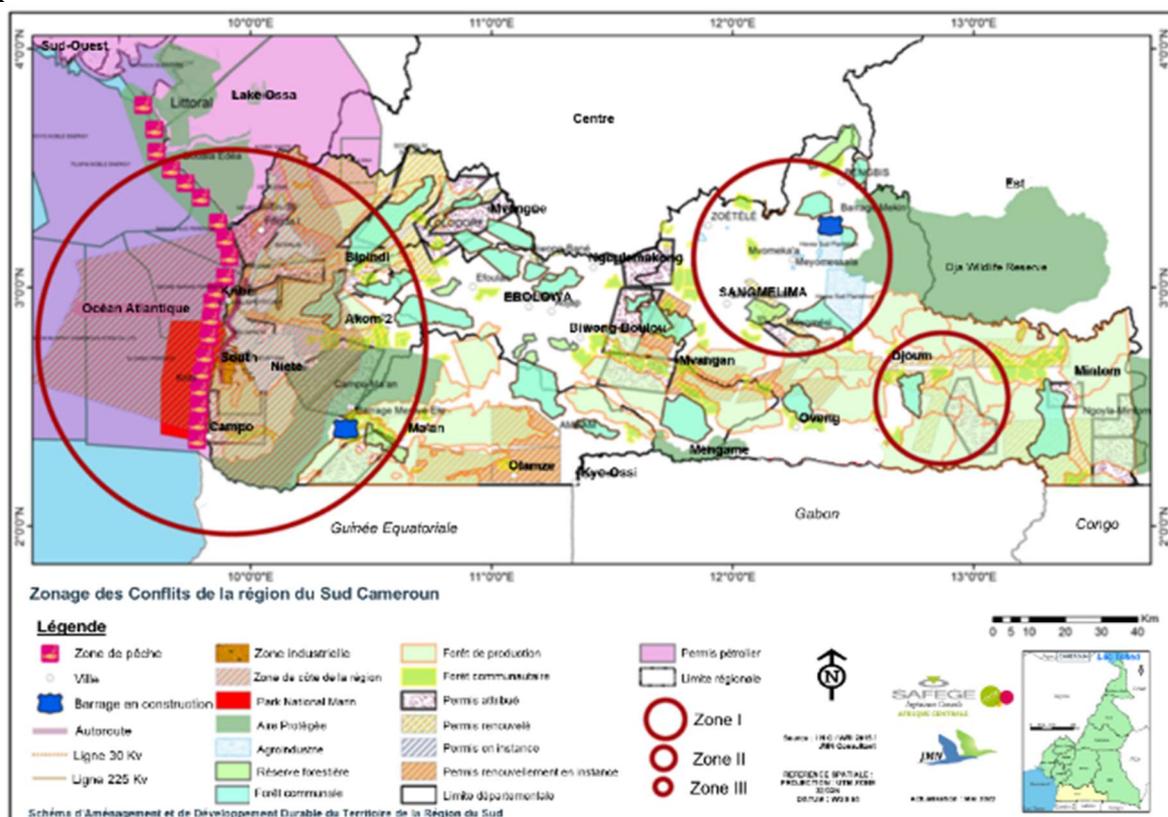


Figure 22 : Visualisation prospective des zones à risques de conflits pour l'accès à la terre et autres ressources naturelles (Source : le Consultant)

4.1. Organisation administrative

4.1.1. Enjeux stratégiques

La Région est désormais placée sous l'autorité d'un Gouverneur et d'un Conseil Régional.

Le Gouverneur est le représentant du Président de la République, du Gouvernement et de chacun des ministres, et, à ce titre, il est dépositaire de l'autorité de l'État dans la Région, alors que le Président du Conseil Régional est l'exécutif élu de la Région. Il est assisté par un bureau régional composé d'un Premier Vice-président, d'un Vice-président, de deux Questeurs et de deux Secrétaires, tous ayant été élus en même temps (2020) au sein du Conseil.

L'organisation administrative de la Région du Sud offre une certaine cohérence entre décentralisation et déconcentration. Les collectivités locales couvrent l'ensemble du territoire régional. Les grandes villes sont des communautés urbaines. Les arrondissements restent des unités administratives infra communales.

Le nouveau Code général des collectivités locales confère aux Régions, comme aux Communes, de nombreuses compétences et renforcent en théorie la responsabilité des exécutifs locaux, ce qui implique de manière formelle une forte autonomisation des dites collectivités territoriales. Cela suppose un allègement significatif du contrôle de l'administration et partant, du poids de la tutelle qui est désormais plus a posteriori qu'a priori. Théoriquement, les organes des collectivités locales sont ainsi appelés à faire asseoir une véritable politique de développement de leur localité en respectant les lois et règlements en vigueur, et en prenant en compte les principes de démocratie et de bonne gouvernance.

Après la mise en place des conseils régionaux, il convient d'approfondir la décentralisation ainsi que la gouvernance locale en vue de promouvoir le développement économique et social durable des territoires dans la

perspective de l'amélioration des conditions de vie des populations.

Conformément à la lettre circulaire conjointe MINDDEVEL – MINFI de préparation du budget des CTD de novembre 2020, il est question, entre autres, de :

- promouvoir et consolider le développement économique local inclusif par la mise en place des politiques publiques locales adéquates ;
- mobiliser les ressources internes pour une plus grande autonomie financière des CTD ;
- rationaliser la gestion des ressources humaines pour une bonne maîtrise des effectifs ;
- améliorer la gouvernance locale.

L'accroissement des ressources financières endogènes passe par la mobilisation des recettes fiscales ; elles-mêmes tributaires de l'élargissement de l'assiette, de la sécurisation des recettes et du circuit de collecte.

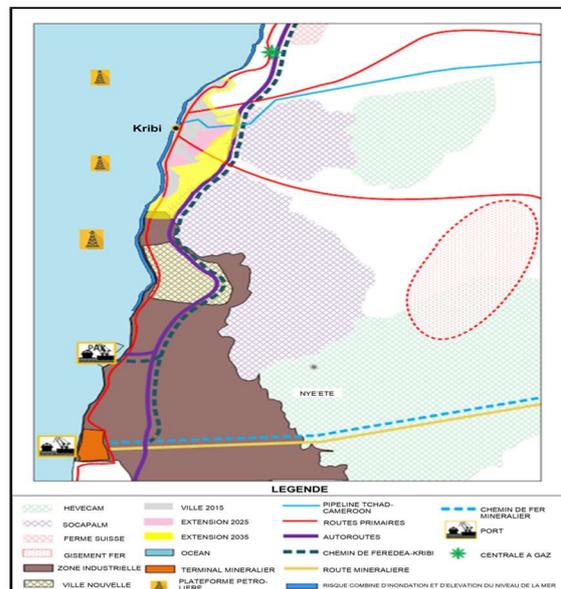


Figure 23 : Vision globale de l'aménagement de la zone industrialo-portuaire de Kribi-Lolabé

En effet, l'accroissement des ressources financières endogènes passe par la mobilisation des recettes fiscales ; elles-mêmes tributaires de l'élargissement de l'assiette, de la sécurisation des recettes et du circuit de collecte. Élaboré dans un contexte où les conseils régionaux n'étaient pas encore mis en place, la loi portant sur la fiscalité locale de 2009 et les textes d'application y afférents devraient être ajustés.

Par ailleurs, les choix budgétaires devraient être guidés par la recherche d'une plus grande efficacité socio-économique de la dépense. La qualité des dépenses reste une préoccupation majeure. Aussi, les ratios des dépenses entre les investissements et les charges de fonctionnement d'une part et les recrutements du personnel d'autre part sont encadrés. Nonobstant la dotation de la région d'une technostucture pour animer le conseil régional, il conviendrait de renforcer les capacités des élus régionaux pour une bonne exécution de leur mandat.

La réforme du niveau départemental pour une plus grande cohérence et articulation des dispositifs de planification pourrait concourir à améliorer la qualité des dépenses. Pour une plus grande mutualisation des moyens, les intercommunalités dans tous les domaines pertinents devraient autant que possible être encouragées. En effet, certaines problématiques se rapportent à un territoire qui va au-delà des limites géographiques d'une Commune et demandent à être traitées de manière concertée (construction et entretien des routes départementales et régionales, systèmes d'adduction d'eau et d'assainissement, surveillance et exploitation forestière, minière et maritime, électrification, TIC, abattoirs, centres d'excellence de formation aux métiers, ...).

Au regard de la modicité des ressources encore transférées par l'État aux CTD et du coût élevé de certains projets de développement ou structurants, il conviendrait d'envisager leur concrétisation

dans le cadre de partenariats publics privés (PPP). Aussi, le CARPA, institution créée pour impulser et soutenir ce genre de dynamique permettra d'aider l'État à mobiliser des ressources extérieures à des conditions soutenables pour financer les projets.

Enfin, la réussite du Conseil Régional dans ses missions d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT) passe par une bonne concertation et coordination des interventions avec les administrations sectorielles.

Pour préciser les actions sous formes d'activités et surtout de projets précis et localisés, le Conseil Régional se dote dans les meilleurs délais d'un Plan Régional de Développement (PRD) qui fait le lien avec le SRADDT (ce qui est souhaité. Le PRD étant avant tout basé sur les possibilités budgétaires pressenties sur les 5 prochaines années, il définit ce qui est possible et comment le rendre possible.

Évaluation des coûts

Pour l'évaluation des coûts des différentes actions, l'estimation financière a été réalisée sur la base de projets similaires et de travaux d'études réalisés au niveau national (Études réalisées par les ministères techniques, planification du budget d'investissement public, Programme national du développement participatif (PNDP), Coopération allemande (GIZ), ...).

L'organigramme du Conseil Régional propose un schéma organisationnel de gouvernance dont la technostucture régionale s'articule autour de quatre groupes d'acteurs principaux :

- a) le Conseil Régional élu, avec son bureau exécutif, son président, son cabinet et ses commissions spécialisées chargées de travailler sur les orientations à donner aux divers pôles spécialisés et de superviser l'exécution des activités ;

- b) l'administration régionale, avec son Secrétaire Général et les services centraux qui lui sont rattachés ;
- c) les pôles techniques régionaux spécialisés, avec leurs coordonnateurs techniques rattachés au Secrétaire Général ;
- d) les antennes départementales avec leurs coordonnateurs départementaux rattachés au Secrétaire Général.

- la fiscalité régionale directe ;
- la fiscalité régionale indirecte ;
- les subventions directes de l'État à la Région ;
- les financements directs et exécution de projets par l'État et ses partenaires publics ;
- les financements directs et exécution de projets par le secteur privé dans le cadre de conventions de Partenariat Public-Privé ;
- les contributions des Communes au financement des projets en partenariat avec la Région, l'État et les partenaires publics et privés.

Le MINDDEVEL a proposé un organigramme type qui reprend de manière administrative les fonctions et les niveaux de responsabilités, à charge pour le Conseil Régional d'adapter cette proposition au contexte et aux moyens de la Région du Sud.

Les sources de financement du budget sont :

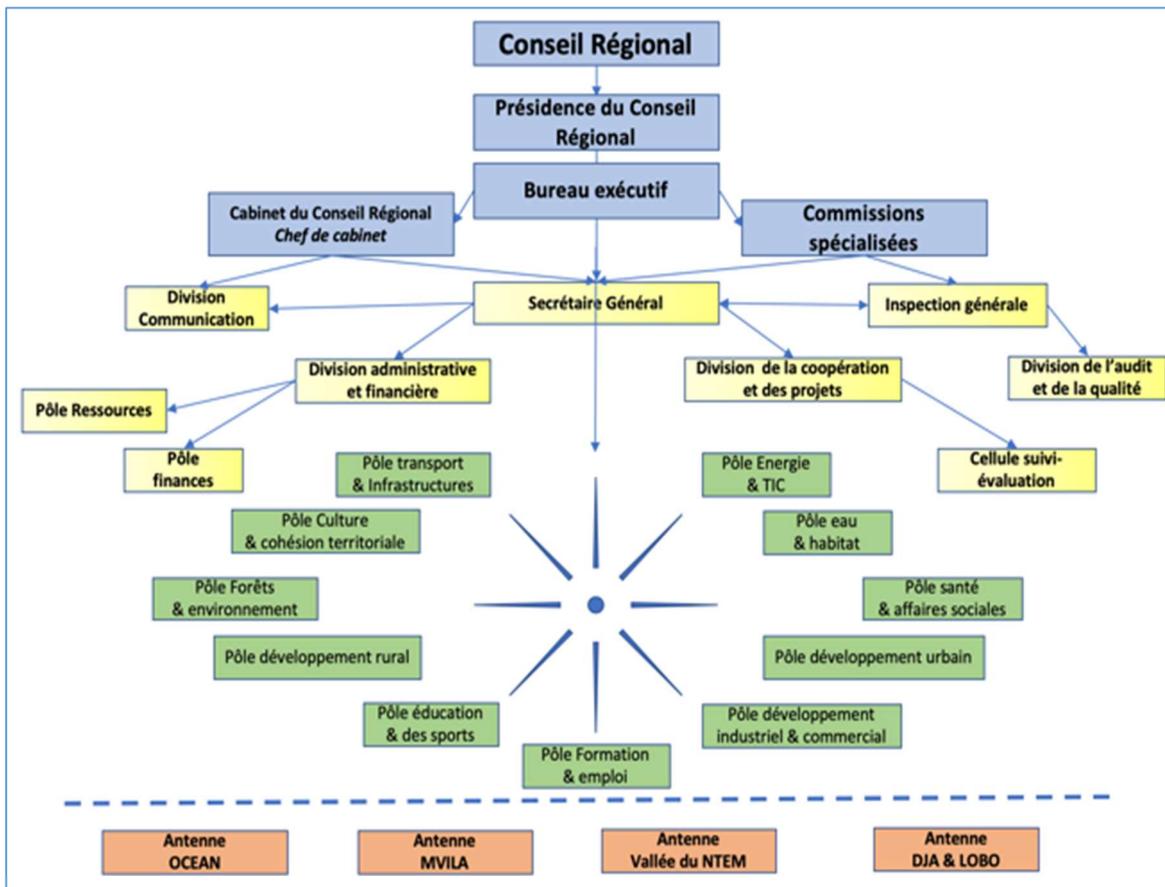


Figure 24 : Technostructure du Conseil Régional du Sud

4.1.2. Objectif sectoriel et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Rendre opérationnel le Conseil Régional du Sud	1. Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et valeur de projets de développement maturés et exécutés de manière satisfaisante ▪ Manuel de procédures de la passation des marchés ▪ Nombre de personnes formées (élus, personnel) 	20 projets (actions) du SRADDT sont exécutés de manière satisfaisante <i>Coût : 150 Millions Fcfa</i>
	2. Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de personnes mises à la disposition des CTD ▪ Organigramme du Conseil publié ▪ Manuel de procédures de gestion des ressources humaines disponible ▪ Productivité du personnel en cogestion ▪ Ratios (frais de personnel/frais de fonctionnement ; frais de fonctionnement /budget ; frais d'investissement /budget) 	Toutes les divisions du Conseil Régional fonctionnent de façon normative et optimale avec un personnel en nombre suffisant et performant <i>Coût : 100 Millions Fcfa</i>
Mutualiser les efforts et assurer la cohérence des différentes planifications	3. Participation à l'élaboration des PCD et PLADDT pour la promotion des intercommunalités	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre, coûts des projets intercommunaux inscrits dans les PCD et PLADDT accompagnés de manière satisfaisante ▪ Nombre de communes engagées dans les projets intercommunaux 	8 projets intercommunaux exécutés de manière satisfaisante <i>Coût : 400 Millions Fcfa</i>
	4. Accompagnement des projets intercommunaux	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et valeur de projets intercommunaux maturés et accompagnés de manière satisfaisante ▪ Nombre de Communes impliquées dans des projets intercommunaux 	20 projets intercommunaux sont exécutés de manière satisfaisante <i>Coût : 400 Millions Fcfa</i>
	5. Accompagnement dans l'élaboration du PRD	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PRD réaliste disponible ▪ Taux de réalisation du PRD 	Le PRD est exécuté à 80 % <i>Coût : 300 Millions Fcfa</i>
Accroître et diversifier la mobilisation des ressources financières et des partenaires	6. Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour les projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre et valeur de projets de développement instruits et mis en œuvre ▪ Montant des ressources endogènes mobilisées ▪ Montant des ressources extérieures mobilisées ▪ Nombre de PPP 	Les ressources financières mobilisées par le Conseil représentent 2 % du budget de l'État <i>Coût : 200 Millions Fcfa</i>
	7. Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Outils de collecte des recettes fiscales pertinents et fonctionnels ▪ Rendement fiscal ▪ Montant ressources financières endogènes mobilisées 	En moyenne 20 milliards de FCFA d'impôts et taxes sont collectés par le Conseil chaque année <i>Coût : 800 Millions Fcfa</i>

4.2. Environnement

4.2.1. Enjeux stratégiques

Dans la grande forêt équatoriale, la Région du Sud comprend en son sein une faune et une flore diversifiée. Afin de permettre à tous de profiter des fruits de la forêt, outre les forêts du domaine privé de l'État (aires protégées, réserves forestières et concessions forestières qui appartiennent au domaine forestier permanent), il a classifié les forêts en forêts communales (domaine forestier permanent rétrocédé aux Communes) et forêts communautaires (domaine forestier non permanent sous gestion communautaire). Le nombre d'Unités Forestières d'Aménagement a augmenté entre 2017 et 2020 passant de 31 à 33. Le nombre de forêts communales est passé de 16 à 18 et celui des forêts communautaires a régressé de 122 à 118 respectivement.

La Loi 94/01 du 20/01/94 portant régime des forêts de la faune et de la pêche établit le statut juridique des forêts au Cameroun, avec une distinction fondamentale entre les forêts du Domaine Forestier non Permanent (DFnP) et celles du Domaine Forestier Permanent (DFP). En effet, les forêts du DFP sont appelées à rester à long terme strictement des forêts. Celles-ci sont constituées des forêts communales et des Forêts Domaniales notamment les Aires Protégées (AP) et surtout les forêts de production qui sont appelées à devenir des Unités Forestières d'Aménagement (UFA). Les forêts permanentes constituent le domaine privé de l'État qui en assure la gestion et l'aménagement.

La SND 2020-2030 prescrit l'intensification des actions visant à assurer la protection des espèces et des écosystèmes représentatifs de la biodiversité, la promotion de l'écotourisme, la sécurisation des aires protégées et le renforcement de la lutte contre le braconnage. Le Cameroun a ratifié les accords internationaux sur la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la désertification.

Les aires protégées s'étendent sur les Communes et s'intègrent dans un territoire, on parle aussi de « paysage » où doivent se côtoyer les activités de conservation avec les activités humaines (agriculture, élevage, chasse, cueillette, exploitation forestière et minière). Cette cohabitation ne se fait pas sans problèmes, que ce soit du fait des hommes qui viennent empiéter illégalement dans les AP pour les exploiter de manière illicite, ou du fait des animaux qui sortent des AP pour envahir, voire détruire, les champs des riverains.

Les différentes utilisations des espaces (agricole, minière, industrielle, forestière, cynégétique/conservation, énergétique, halieutique, pastorale, urbaine, routière et ferroviaire, ...) peuvent donc être sources de conflits. Le plan de zonage national pourrait revoir certaines vocations des espaces dans la région et clarifier certaines utilisations lorsqu'il y a un risque de conflit. Toutefois, le SRADDT du Sud conforte le zonage établi en son temps par le MINFOF (loi forestière de 1994) instituant un Domaine Forestier Permanent (DFP) et un Domaine Forestier non Permanent.

Par ailleurs, des projets d'infrastructures et de développement s'implantent dans les domaines que sont : le transport (routes, chemin de fer, port), l'exploitation forestière et minière, l'hydro-électricité, les agro-industries. Certains projets ne sont pas toujours bien formulés au plan de la prise en compte des enjeux socio-environnementaux et certaines recommandations des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ne sont pas toujours appliquées.

Selon le Code sur la décentralisation, la Région a la responsabilité de veiller à ce que les ressources naturelles soient durablement gérées à l'effet de réduire au strict minimum les conflits entre les différentes catégories d'utilisateurs et préserver l'environnement et la biodiversité favorables aux activités touristiques Cf. *Carte du zonage forestier*.

Tableau 2 : Superficies du zonage forestier (Source : Atlas forestier, 2021)

Domaine	Dénominations	Superficies (ha)
DFP (Domaine Forestier Permanent)	UFA	1 113 389
	Aires protégés	497 000
	Forêts communales	537 197
	Zones d'intérêt cynégétiques (superposées sur les UFA et autres)	304 015
	Réserves forestières	39 728
DFnP (Domaine Forestier non Permanent)	Forêts communautaires	95 232
	Zones d'intérêt cynégétiques à gestion communautaire	63 466
	Forêts des particuliers	0

4.2.2. Objectifs sectoriels et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Réduire les empiètements, l'exploitation illégale des forêts	1. Accélération du processus de classement des forêts du DFP par décret du PM (pour celles qui ne le sont pas encore) ; 2. Titrisation des forêts du DFP au nom de l'État	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre, surface des empiètements ■ Superficie titrée au nom de l'État ■ Évolution des coupes illégales ■ Valeur des crédits carbone générés par les forêts 	Les empiètements sont réduits à plus de 80 % <i>Coûts : 200 Millions Fcfa</i>
Inverser la tendance à la disparition de la grande faune	3. Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fréquence du braconnage aux postes forestiers et en Justice 	La pratique du braconnage est réduite à plus de 50 % <i>Coûts : 200 Millions Fcfa</i>
Réduire les conflits entre les différentes utilisations des ressources naturelles	4. Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres et à sa mise en application 5. Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Proportions des terres mises en valeur ■ Nombre, superficie, populations en conflit 	Les conflits sur l'utilisation des ressources naturelles et la mise en valeur agricole des terres sont réduits à plus de 50 % <i>Coûts : 200 Millions Fcfa</i>
Mitiger l'impact négatif des projets de développement (mine, énergie, route, agro-industries, chemin de fer)	6. Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets de développement	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et valeur des projets de développement accompagnés au plan environnemental et social 	Au moins 80 % des projets respectent les normes environnementales et sociales <i>Coûts : 200 Millions Fcfa</i>

4.3. Ressources naturelles

4.3.1. Enjeux stratégiques

La Région du Sud abrite une grande diversité des ressources naturelles pédologiques, aquatiques, foncières, forestières, minières, énergétiques, fauniques et halieutiques et des aires protégées qui pourraient être durablement valorisées.

Il ressort du diagnostic territorial du Sud que ces ressources naturelles sont depuis de nombreuses années, soumises à de multiples dégradations anthropiques telles que l'ouverture des champs agricoles, la déforestation, la coupe intensive du bois de feu, le braconnage, l'exploitation minière illégale et anarchique, l'ouverture des chantiers routiers et agro-industriels. Ces dégradations s'y accompagnent d'un appauvrissement et d'une érosion des sols, d'une perte de la biodiversité, d'une récurrence des inondations et d'une diminution du potentiel aquatique.

Les limites du domaine forestier permanent sont assez bien respectées dans les zones où la pression sur la terre reste faible, mais des empiètements ont tendance à se multiplier dans certaines zones pour des cultures de cacao, de palmier à huile ou autres, notamment du fait de certaines élites ou des agro-industries. Il est nécessaire de préserver sans exception les espaces du domaine forestier permanent (DFP/domaine privé de l'État et des Communes) de la Région du Sud tant que son domaine forestier non permanent (DFNP - zones banales) n'est pas lui-même saturé par la pression agricole. Le marché international n'acceptera plus les produits issus de la déforestation et par ailleurs, il n'est donc plus question de déclasser des zones forestières du domaine forestier permanent pour les convertir à l'agriculture. Une nouvelle voie de valorisation forestière commence à poindre avec la finance carbone, soit par le carbone évité, soit par le carbone stocké.

Sur un autre plan, on devrait éviter que l'accaparement des terres par des élites et leurs familles ne soit un gel de surfaces potentiellement productives avec pour conséquence d'empêcher des jeunes d'accéder eux-mêmes à la terre pour la cultiver. En effet, certaines élites originaires de la Région du Sud cherchent à se constituer pour elles-mêmes et pour leurs successeurs un patrimoine foncier en revendiquant la propriété de terres forestières plus ou moins liées à leur lignage puis à titrer ces terres à leurs noms après une mise en valeur plus souvent virtuelle que réelle.

La capacité de transformation locale du bois issu de l'exploitation forestière légale reste faible. La tendance est à exporter l'essentiel du bois en sciages ou en grumes, et très peu en produits finis. L'offre locale de produits élaborés (3^{ème} transformation) sur les marchés urbains est de qualité médiocre et peu rémunératrice ; elle émane le plus souvent d'exploitations illégales. Pour répondre à la demande urbaine croissante avec une offre de produits bois de bonne qualité à prix abordable, tout en continuant à exporter des produits avec davantage de valeur ajoutée, il est nécessaire de moderniser les moyens de production et renforcer les capacités des acteurs de la chaîne de valeur.

C'est dans cette perspective que la SND 2020-2030 envisage le renforcement de l'industrie de transformation du bois jusqu'à la 3^{ème} transformation, en vue de la fabrication des meubles, la construction des logements et bâtiments et les usages industriels. Dans ce cadre, le Gouvernement prescrira notamment l'orientation de la commande publique en matière d'approvisionnement des services publics en meubles et renforcera les normes d'utilisation du bois dans les constructions.

Sur une trentaine de permis de recherche minière affichés, la Région en compte seulement deux (02) qui sont officiellement valables selon la réglementation en vigueur au 1^{er} trimestre 2022 : **Perlis corporation** (N° du Permis : PR00309 ; Permis : Bidou-Nord

; Date Attribution Permis 13/01/2020 ; Date Expiration Permis 12/01/2023 ; Observation : valable) et **Entreprise générale industrielle** (N° du Permis : D-PR 00130-2 ; Permis : Lomié-Mintom ; Date Attribution Permis : 10-nov-21 ; Date Expiration Permis : 09-nov-24; Observation : valable.

Concernant les permis d'exploitation, la société G-Stone Ressources SA est le concessionnaire du fer d'Akom II, dont la convention minière a été signée en novembre 2019. Pour le moment, G-Stone est en attente de la signature du permis d'exploitation par le Président de République. La préparation de l'EIES du projet est presque à terme car les consultations des parties prenantes ont été réalisées ; le dédommagement des populations se trouvant dans l'emprise du projet est en cours. G-Stone prévoit de produire deux millions de tonnes de concentré de fer par an, à travers une mine et une unité d'enrichissement.

L'exploitation minière artisanale se fait pour l'essentiel dans l'informel et l'illégalité, engendrant de l'insécurité, de la pollution des rivières, des conflits sociaux et un manque à gagner pour l'État. Elle évolue souvent vers une exploitation minière semi-mécanisée qui travaille pour l'essentiel dans l'informel et l'illégalité, sans aucun respect des règles environnementales, sociales et fiscales. Parfois on assiste à l'exploitation artisanale de l'or dans les aires protégées. Pour une exploitation minière artisanale durable, il est nécessaire de renforcer le suivi, l'encadrement et le contrôle et ce à travers la mise en place d'un dispositif de traçabilité.

Au plan de l'exploitation minière industrielle, l'annonce récente de la signature d'une convention PPP pour la construction du chemin de fer minéralier Nabeba-PAK et du terminal minéralier du PAK pour une mise en service en 2025 devrait avoir pour effet d'induire l'accélération des autres initiatives minières nationales. Le contexte international s'avère favorable avec la remontée des cours

mondiaux du fer, du cobalt et du nickel. Les compagnies doivent poursuivre leurs travaux de recherche minière afin de pouvoir certifier les réserves et négocier les conditions du développement des investissements futurs. L'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam, non loin du projet de barrage hydroélectrique de Chollet (600 MW), constitue un facteur important dans la mise en place des bases d'un développement industriel endogène, tel qu'envisagé par la SND 20-30, en conjuguant exploitation minière, concentration du minerai et plus tard sidérurgie. Ce projet conjoint avec la partie congolaise (Souanké-Nabeba) serait possiblement le premier mis en œuvre d'ici à 2025. D'autres projets à l'étude à Nkout, aux Mamelles devraient être diligentés. Celui d'Akom II devrait en principe pouvoir démarrer rapidement désormais du fait de sa proximité relative du PAK et de la route qui pourrait être praticable bientôt. Tous ces projets d'exploitation sont le fait de consortiums industriels privés, notamment à capital chinois.

La Région du Sud dispose d'énormes potentialités naturelles en matériaux de construction que sont le bois, du sable, des pierres/roches, l'argile, la latérite, du bambou, du calcaire, et bien sûr du fer. Le niveau de mise en valeur localement de ce potentiel reste faible, et les ménages comme les entreprises continuent d'ailleurs à faire venir à grands frais certains matériaux en provenance d'autres régions, voire de l'extérieur (fer à béton, aluminium, etc.). Avec une demande locale urbaine et des grands projets d'infrastructures envisagés en forte croissance, et on peut s'attendre à des tensions sur les prix et donc au renchérissement des coûts de construction si une politique incitative volontariste n'est pas mise en œuvre pour alimenter la demande. Cela concerne l'ouverture de carrières de pierre, de sables, de calcaire, de latérite pour le revêtement des routes en terre, d'argile et de minerai de fer.

La Région du Sud dispose d'un important réseau hydrographique et d'une façade maritime riche en ressources halieutiques. La consommation nationale de poisson en forte croissance s'appuie surtout sur les prélèvements en mer, un peu en rivière et de plus en plus sur les importations en provenance de Chine. Le développement de l'aquaculture et plus spécifiquement de la pisciculture dans toutes les zones propices permettra à termes de compenser l'accroissement de la demande en poissons en eau douce. Toutefois, il convient de rééquilibrer les capacités de production et de prélèvement halieutiques afin de garantir la durabilité de la pêche.

Avec ses plages sur la côte atlantique, ses forêts denses, sa faune diversifiée, ses plans d'eau et ses aires protégées, la Région du Sud dispose de nombreux atouts en matière de tourisme. Par ailleurs, plusieurs villes (Kribi et Ebolowa notamment) sont devenues désormais des villes de conférence et accueillent en permanence des événements. Le Code général des CTD leur confère des prérogatives en matière de promotion du tourisme. Le Conseil Régional du Sud a un

rôle important de promotion de la destination « Région Sud » pour les différentes catégories de publics, en particulier pour le tourisme de conférence, le tourisme balnéaire, le tourisme culturel et le tourisme religieux qui ont les forts potentiels de croissance.

Au plan énergétique, la politique de développement énergétique contenue dans la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Aussi, elle entend valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans de l'hydro électrique, du solaire, du gaz, et de la biomasse. Il est donc nécessaire de promouvoir l'utilisation de l'énergie solaire ou de la biomasse pour satisfaire les besoins en énergie des ménages ruraux et d'éclairage des centres urbains. À ce titre, la cogénération en valorisant les déchets de bois dans les industries forestières, voire des déchets domestiques urbains pour la production de l'électricité, constitue une réelle opportunité. Ceci est d'autant plus important qu'il devient possible d'abonder ce mode de production par la finance carbone du fait de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

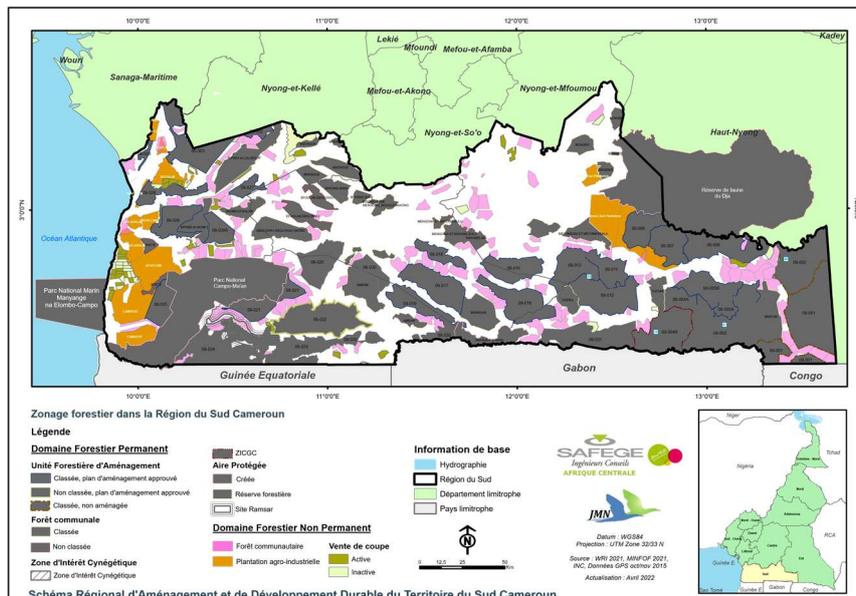


Figure 25 : Carte du domaine forestier non permanent (2021) potentiellement utilisable en agriculture

4.3.3. Objectifs sectoriels et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Optimiser la mise en valeur agricole des terres	1. Contribution au développement agricole dans les zones banales et agroforestières	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces agricoles mises en valeur ▪ Montant des impôts sur les terres mises en valeur 	Plus de 10 % des terres dans les zones banales et agroforestières sont mises en valeur <i>Coûts : 250 Millions Fcfa</i>
Valoriser durablement le potentiel forestier	2. Promotion de la transformation industrielle du bois	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de transformation ▪ Volume et valeur des produits de bois commercialisés 	Les volumes des produits de la seconde transformation du bois augmentent 20 % <i>Coûts : 250 Millions Fcfa</i>
Valoriser durablement le potentiel minier	3. Contribution au développement de l'activité minière industrielle 4. Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volume et valeur des productions artisanales légales ▪ Volume et valeur des matériaux 	Les volumes des matériaux locaux dans les BTP augmentent d'au moins 10 % <i>Coûts : 500 Millions Fcfa</i>
Valoriser durablement le potentiel touristique	5. Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de visiteurs ▪ Montant des aménagements et investissements ▪ Nombre de nuitées dans les hôtels 	Au moins 1 site est aménagé par département <i>Coûts : 1000 Millions Fcfa</i>
Valoriser durablement le potentiel énergétique	6. Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Population desservie ▪ Production d'énergie 	Au moins 10% de l'énergie est issue des sources alternatives <i>Coûts : 500 Millions Fcfa</i>

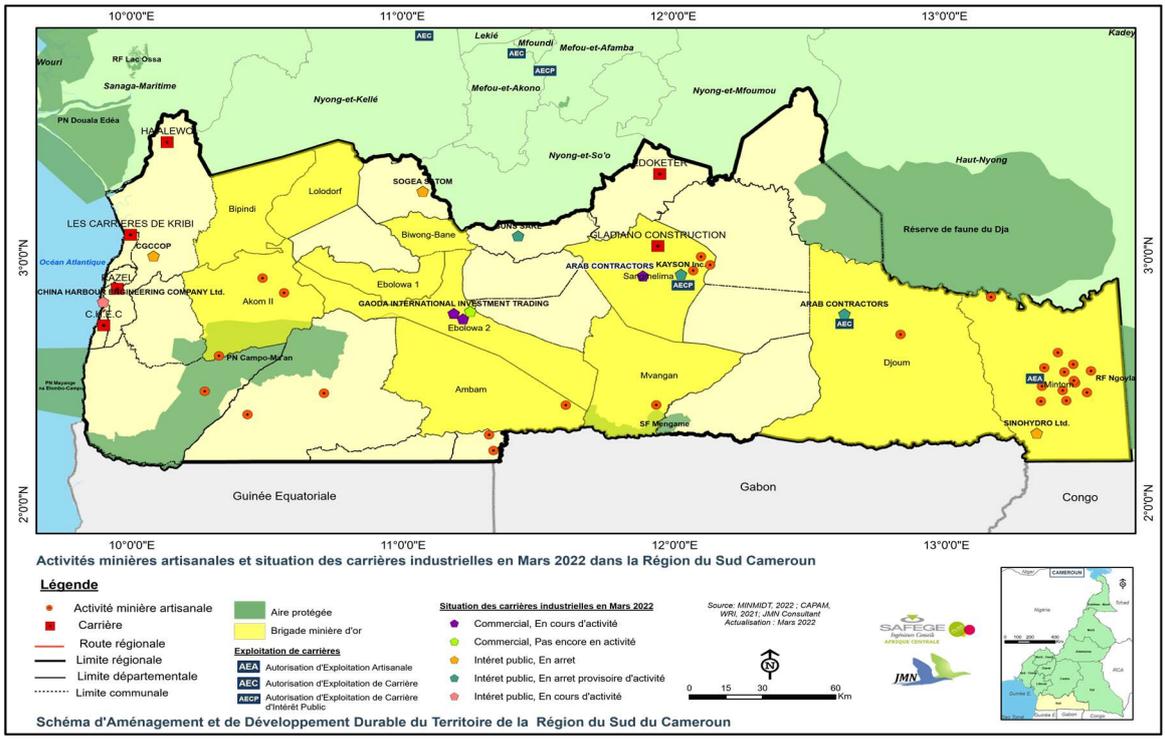


Figure 26 : Carte de l'artisanat minier et des carrières en 2022 (Source : MINMIDT/le Consultant, 2022)

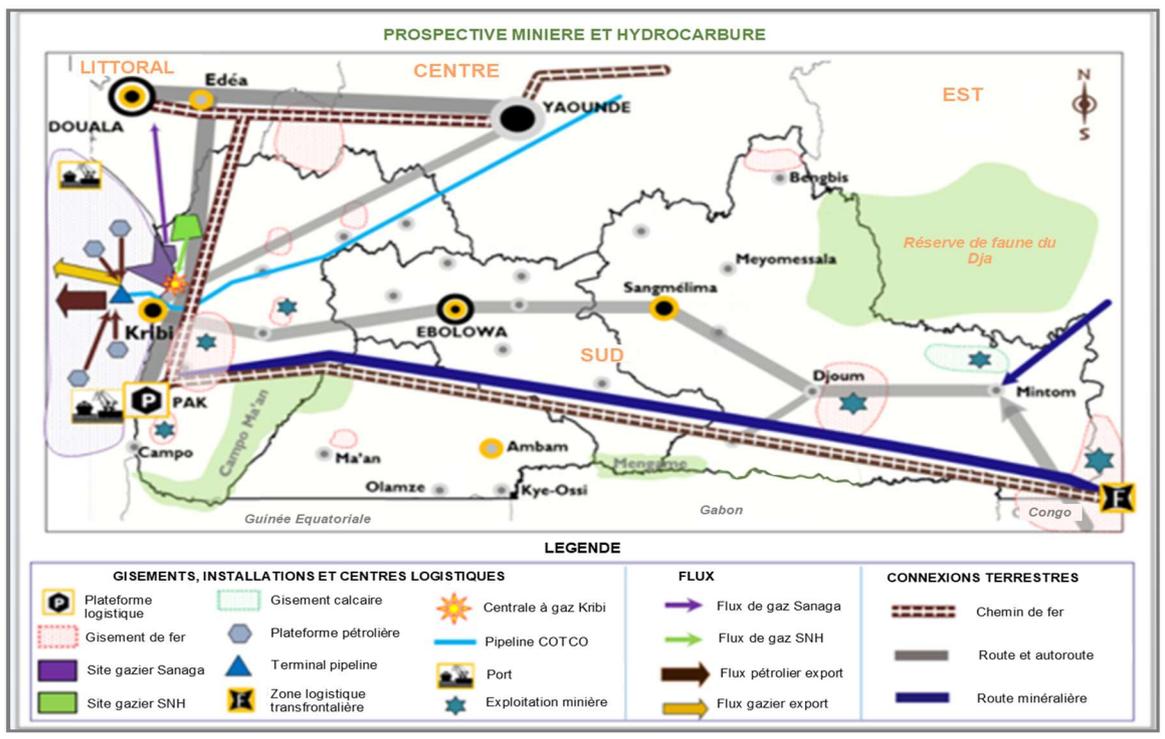


Figure 27 : Planification 2035 des principaux pôles miniers et industriels (Source : le Consultant)

4.4. Infrastructures

4.4.1. Enjeux stratégiques

Le réseau routier à densifier et moderniser

Le réseau routier du Sud a une triple vocation : transfrontalière, interrégionale et régionale. Il permet de relier le Cameroun à la Guinée Équatoriale, au Gabon et au Congo. En même temps il relie le Sud à trois régions : le Littoral, le Centre et l'Est avec les localités de la Région.

Le faible niveau du bitumage du réseau routier dans la Région du Sud et entre les chefs-lieux des Communes/arrondissements, et l'impraticabilité d'une bonne partie des routes en terre pendant la saison des pluies, ont des impacts négatifs sur le développement économique et social. En effet, ce sont essentiellement les chefs-lieux

de département et quelques communes situées sur ces axes qui sont reliées avec des routes bitumées. À quelques exceptions près, les Communes excentrées ne sont les plus souvent accessibles que par des routes en terre. Le tableau ci-contre décline la typologie des routes dans la Région.

L'accessibilité à certains pays frontaliers est limitée du fait du manque d'ouvrages de franchissement. Le pont devant franchir le fleuve Ntem pour la république de Guinée Équatoriale n'est pas encore construit, ce qui ne permet pas de valoriser le potentiel touristique et commercial de cette zone transfrontalière autour de la ville de Campo.

Chaque chef-lieu de département étant un carrefour routier, la traversée des centres urbains, notamment par les poids lourds engendre des embouteillages et autres nuisances. Avec la croissance des villes et par ricochet la croissance du trafic routier, il conviendrait d'interdire le passage des poids lourds (et tout particulièrement les super-lourds > 20T) dans les centres urbains. Pour la ville de Kribi, le contournement principal est d'ores et déjà fait avec la nouvelle autoroute qui dessert le port depuis la route au nord de la ville. *f. Carte de planification des infrastructures routières.*

Infrastructures ferroviaires

Tableau 3 : Réseau routier de la Région du Sud par catégorie en 2021 en km (DR MINTP/Sud, 2022)

Catégorie	Nature	Réseau routier 2021 en Km	État en %		
			Bon état	Passable	Mauvais
Nationale	Bitumée	583	25	47	29
	Terre	856			
	Total	1 439			
Régionale	Bitumée	195	13	44	43
	Terre	1 168			
	Total	1 363			
Communale	Bitumée	79	5	11	84
	Terre	8 417			
	Total	8 496			
Sud	Bitumée	856	43	102	156
	Terre	10 441			
	Total	11 298			

Le partenariat relatif au projet de 540 Km entre le Congo et le Cameroun a été paraphé le 25 février 2022 avec comme objet la construction d'une voie ferrée reliant Mbalam (Région de l'Est) et le PAK, ainsi que de la mise en place d'un port minéralier multimodal d'une capacité de plus de 100 millions de tonnes par an.

Infrastructures aéroportuaires

La Région compte deux aéroports, un à Kribi et un à Ebolowa. Ces aéroports sont non sécurisés et non titrés. De simples pistes d'atterrissage existent aussi à Djoum, réservée aux avions militaires, et à Meyomessala, mais non opérationnelle.

Un potentiel énergétique à optimiser

Le taux d'électrification de la Région du Sud (22%) est très en deçà du taux national d'électrification (54%). Le niveau d'électrification est médiocre en zone urbaine et très faible en zone rurale. Le réseau électrique interconnecté ne concerne que les villes de Kribi, Ebolowa et

Sangmélina et les arrondissements voisins. La partie orientale du Dja et Lobo et de la Vallée du Ntem regroupe la plupart des arrondissements enclavés des quatre départements qui ne sont toujours pas connectés au Réseau Interconnecté Sud (RIS).

La principale infrastructure de production électrique de la région est à la centrale thermique à gaz de Kribi (KPDC) avec une capacité installée de 216 MW (avec un projet d'extension en cours à 330 MW). La mise en service des barrages Memve'ele et Mekin et les projets de constructions de mini-barrages et d'implantation de systèmes solaires augurent des lendemains meilleurs en matière d'accès à l'électricité. Le poste de transformation de Djop qui recevra les 80 MW issues du barrage Memve'ele est aussi achevé. L'achèvement des travaux de construction de la ligne de transport de Djop (Ebolowa) à Ahala (Yaoundé) reste attendu. Toutefois, il serait nécessaire au regard de l'augmentation rapide des besoins énergétiques de confirmer aussi la construction du barrage de Cholet sur le Dja (Région de l'Est) et de prévoir d'autres aménagements.

La politique de développement énergétique contenue dans la SND 2020-2030 est adossée sur la diversification des sources d'énergie. Il s'agit de valoriser toutes les potentialités énergétiques aux plans de l'hydroélectrique, du solaire, du gaz naturel, du biogaz, de la biomasse, voire de l'éolien. Pour desservir les populations en énergie électrique, il faut tirer avantage des réalités agroécologiques, démographiques et technologiques des territoires.

L'optimisation de la production des centrales hydroélectriques et de la centrale à gaz de Kribi passe par la construction de lignes et d'équipements de transport appropriés de grande capacité d'une part et l'aménagement des zones industrielles à la périphérie des nouveaux barrages d'autre part. Le tableau suivant récapitule les principales infrastructures de production d'électricité.

Pour un dispositif performant et équitable d'accès à l'eau potable

Le rapport diagnostic (2015) avait déjà fait ressortir que la Région disposait de 1.705 infrastructures/installations d'approvisionnement en eau potable, constituées majoritairement de puits (849) et de forages (549), soit respectivement 50 % et 32 % (Compilation des données des PCD). Le Dja et Lobo (745) est le département le plus pourvu en infrastructures d'approvisionnement en eau et l'Océan (229) en est le moins pourvu. Seulement 971 de ces infrastructures sont fonctionnelles, soit 57%.

L'alimentation de tous les arrondissements en Adduction en Eau Potable (AEP), l'approvisionnement suffisante en eau potable des villes de Kribi, Kye Ossi, Ebolowa ainsi que toutes les zones rurales non approvisionnées, la mise en place des régies de l'eau, la construction des réseaux d'assainissement urbain.

L'accès à l'eau potable est encore très insuffisant à l'échelle de la Région. La croissance des villes demande de redimensionner la taille et la qualité des dispositifs de captage et de distribution de l'eau potable pour faire face à l'augmentation des besoins en volume, mais aussi en qualité, les urbains demandant que l'eau soit « courante » et qu'elle arrive dans leur propre maison.

Pour améliorer l'efficacité et l'efficience des dispositifs d'alimentation en eau potable, il conviendrait de promouvoir des régies et des intercommunalités de l'eau potable.

La nécessité des infrastructures portuaires et de la protection des installations

Les orientations fondamentales du SRADDT du Sud font du Port Autonome de Kribi le premier port maritime de la zone CEMAC. Son extension s'avère nécessaire au vu de l'augmentation à terme du trafic, dans la perspective de la mise en œuvre des divers projets structurants. Il s'agit à travers ce projet d'inverser la tendance, en permettant au pays de jouer pleinement son rôle d'État de port et d'État de transit vers les pays voisins, et particulièrement ceux n'ayant pas d'accès à la mer (RCA, Tchad).

Dans la perspective d'une remontée des cours mondiaux des différentes matières premières, l'exploitation envisagée du gisement de fer de Mbalam et du pétrole aux larges des côtes camerounaises requiert d'importantes aires de stockage.

Les conséquences du changement climatique sur les côtes sont notamment le relèvement du niveau moyen de la mer et l'intensité accrue des vagues lors des grandes marées. Le trait de côte a déjà reculé de plusieurs dizaines de mètres en l'espace de moins de 30 ans, menaçant toutes les installations en bord de mer, routes, bâtiments, etc. Et le phénomène semble s'accélérer. Il pourrait menacer dans les prochaines années une bonne partie de la ville de Kribi. Cela constitue une menace réelle sur les installations industrielles et portuaires. Par ailleurs, il conviendrait de disposer d'une

chaîne logistique et administrative performante pour fluidifier les échanges import/export, du fait de certaines lourdeurs ou insuffisances.

Pour un accès accru aux TIC

Dans un contexte de crise sanitaire mondiale avec les restrictions dans la mobilité des personnes, les NTIC offrent de nombreuses perspectives de digitalisation (e-commerce, e-learning, e-gouvernance, e-Banking...) qui requièrent des infrastructures de qualité. Cependant, la faible connexion au réseau internet et le coût élevé des services offerts par les opérateurs de la téléphonie mobile et autres Fournisseurs d'Accès Internet (FAI) restent une préoccupation. Au 31 Décembre 2020, la Région du Sud comptait une douzaine de FAI¹⁰. Toutefois, la réduction du fossé en matière d'accès au numérique entre le milieu rural et la ville reste un défi majeur.

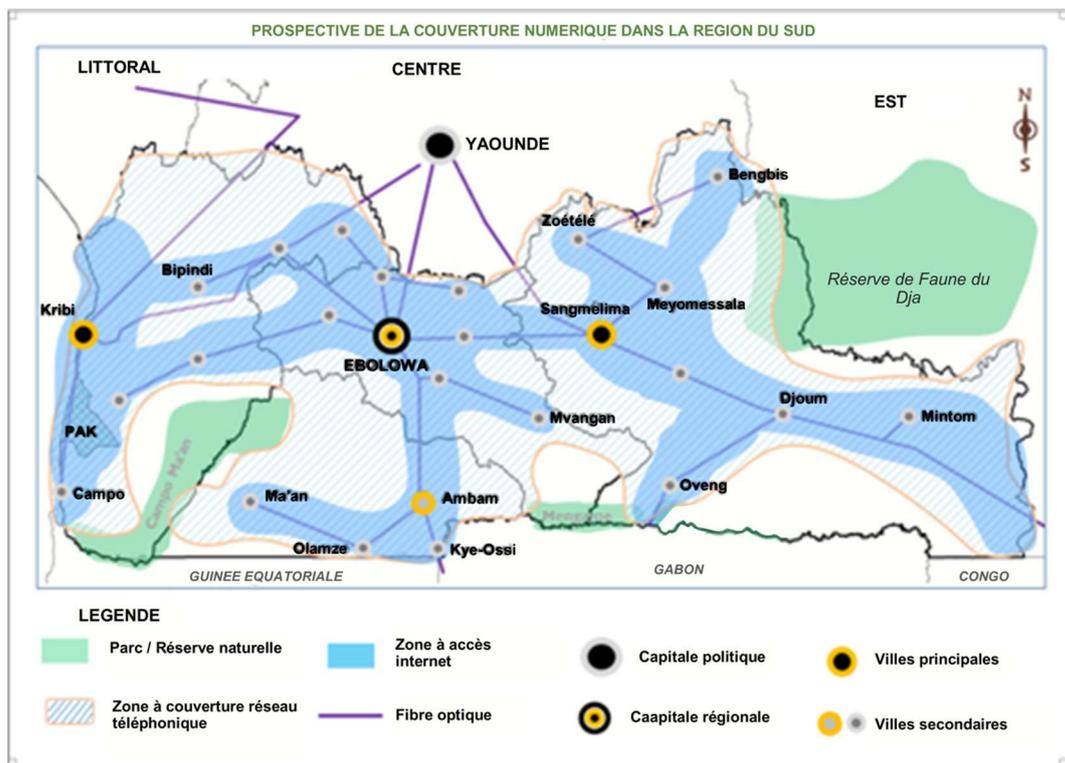


Figure 30 : Vision de la couverture en services numériques en 2035 (Source : le Consultant)

¹⁰ GOSAT, TS2; RINGO, CAMTEL, CREOLINK, SPACE X, ORANGE CAM, ONE WEB, MTN, YOOME, JTI et AFRIKANET.COM

4.4.2. Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Fluidifier la circulation des hommes et des biens en accélérant la réalisation du programme d'investissement routier en cours	<ol style="list-style-type: none"> Construction des routes de contournement des principales villes moyennes (Ebolowa, Sangmélima, Ambam) Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (République de Guinée Équatoriale) Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée Équatoriale et du Gabon Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo) Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de Communes/Arrondissements entre eux Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux Promotion des intercommunalités d'engins de BTP 	<ul style="list-style-type: none"> Flux des véhicules Durée moyenne du parcours Nombre et valeur des aires de repos Linéaires et coûts des constructions 	<p>Les flux des personnes et des biens augmentent de 50 %</p> <p><i>Coût 1 : 150 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 2 : 110 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 3 : 85 500 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 4 : 160 500 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 5 : 500 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 6 : 1 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 7 : 400 Millions Fcfa</i></p>
Optimiser les capacités portuaires	<ol style="list-style-type: none"> Poursuite des extensions de la capacité portuaire Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges import/export Construction d'un terminal minéralier et d'un terminal gazier Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de la zone réservée pour la ville nouvelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Superficie des extensions Coût des extensions Capacités de stockage du gaz et des minerais Valeur des produits stockés Nature, tonnage et valeur des importations Quantités et valeur des produits exportés 	<p>Les besoins en aménagement et stockage sont satisfaits à 50 %</p> <p><i>Coût 8 : ND (PPP)</i></p> <p><i>Coût 9 : 200 Millions FCfa</i></p> <p><i>Coût 10 : 800 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 11 : ND</i></p>
Valoriser durablement le potentiel énergétique	<ol style="list-style-type: none"> Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie Promotion de la production électrique durable (hydro électricité, gaz naturel, solaire, biomasse, éolien, biogaz) Promotion de la Région du Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs privés potentiels 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'industries autour des barrages Nombre et surfaces des zones aménagées Consommation en énergie des industries Montants des investissements 	<p>Le potentiel des barrages est valorisé à 60 %</p> <p><i>Coût 12 : 500 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 13 : 4 000 Millions Fcfa</i></p> <p>Les autres alternatives énergétiques concourent à 10 %</p>

		<ul style="list-style-type: none"> Montants des aménagements 	<i>Coût 14 : 100 Millions Fcfa</i>
Réduire considérablement la fracture numérique et en permettre l'accès au plus grand nombre	15. Construction des réseaux de fibres optiques performants	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agglomérations desservies par la fibre optique Populations desservies Linéaire de la fibre optique Coût d'accès à la fibre optique Régularité 	Le taux de couverture de la population en fibre optique est de 50 % <i>Coût 15 : 4 000 Millions Fcfa</i>
Améliorer durablement l'accès à l'eau potable	16. Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée et intercommunale des systèmes d'approvisionnement en eau potable	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de systèmes d'approvisionnement en eau potable Nombre d'intercommunalités Populations desservies Coût d'accès à l'eau potable 	Les intercommunalités concourent à 10% du taux de desserte des ménages en eau potable <i>Coût 16 : 2 000 Millions Fcfa</i>
Protéger les installations en bord de mer et limiter les impacts sur les sites naturels	17. Construction des digues de protection de la côte	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire et valeur des digues et autres dispositifs de protection Recul du trait de côte Nombre d'installations impactées par les inondations Valeur des impacts négatifs des inondations 	La protection de la côte mitige les impacts de 30 % <i>Coût 17 : 500 Millions Fcfa</i>

4.5. Équipements sociaux

4.5.1. Enjeux stratégiques

L'accès à un logement décent est une préoccupation majeure pour les populations camerounaises, en particulier dans les grands centres urbains. Cette situation est la résultante de plusieurs facteurs aggravants : forte croissance démographique, mauvaise gouvernance, accaparement des terres par les élites et généralisation des pratiques de spéculation foncière pour faire monter le prix du foncier. L'accès au foncier et donc à la propriété foncière, est souvent difficile. Parallèlement, on constate le coût élevé des matériaux de construction, la faible

utilisation des matériaux locaux, le manque de personnels et d'entreprises locales réellement compétentes et compétitives en matière de construction dans le secteur formel.

Les revenus et le pouvoir d'achat de la majorité de la population urbaine restent faibles alors que le prix des loyers ne cesse d'augmenter, faute d'offre suffisante, repoussant en pratique les plus modestes vers les périphéries. La situation est préoccupante pour les salariés, elle est souvent catastrophique pour les non-salariés, notamment ceux qui sont dans l'informel, condamnés à vivre dans ce qu'il est convenu d'appeler le « sous-quartier »,

lequel est souvent insalubre et dépourvu de services publics. Des réserves foncières ont été constituées dans la plupart des villes, mais le rythme des constructions de logements sociaux reste beaucoup trop faible pour satisfaire la demande, et les loyers pratiqués sont encore souvent trop élevés pour les populations les plus modestes.

La facilitation de l'accès aux logements sociaux, par la construction et des mesures incitatives, pourrait améliorer l'accès au plus grand nombre aux logements à loyers modérés, réduire le développement anarchique des sous-quartiers et ralentir la spéculation foncière. Le Conseil Régional du Sud devrait coordonner et accompagner les communautés et les Communes urbaines pour les aider à planifier, financer et organiser la gestion de leurs projets de logements sociaux.

Sur un autre plan, une bonne frange des établissements du secondaire dans les zones rurales est dans certains cas, soit en situation de sous effectifs, soit manque d'enseignants, notamment parce que la carte scolaire se révèle inappropriée, ou que les enseignants du secondaire boudent ces lieux d'affectation. Afin de contribuer à rééquilibrer les écarts, il est nécessaire de construire des internats (garçons et filles) dans les chefs-lieux de départements en vue

de faciliter la scolarisation des enfants provenant de zones isolées et dans l'incapacité de se loger en ville par eux-mêmes.

La mise en place du Conseil Régional nécessite un cadre de travail approprié permettant d'accomplir pleinement les missions qui lui sont désormais dévolues. Un premier bâtiment a été aménagé sur ressources de l'État pour installer le Conseil Régional. Le dispositif organisationnel est en cours de conception et de mise en place avec un organigramme qui est appelé à évoluer au fur et à mesure de la montée en puissance de la structure elle-même. A ce stade, seuls les services clés sont logés, il faudra donc envisager la construction de nouveaux locaux pour abriter tous les services.

Auprès de nombreux jeunes et des groupes vulnérables (jeunes filles mères, peuples autochtones), on relève de nombreuses dérives sociales que sont l'alcoolisme, les grossesses précoces, la consommation des drogues et la prostitution. Ces fléaux sociaux qui sont en partie imputables à la sous-scolarisation, au manque de qualification et/ou au chômage pourraient être infléchis en les mobilisant par l'animation sportive et culturelle, l'offre de soins et la formation qualifiante pour les insérer dans le circuit professionnel.

4.5.2. Objectifs stratégiques et plan d'actions 2023-2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Améliorer le cadre et les conditions de vie des populations urbaines et rurales	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire des logements sociaux et de standing dans les grandes villes 2. Construction de l'Hôtel Régional (siège du Conseil Régional du Sud) 3. Proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de logements sociaux et de standing ■ Nombre d'agglomérations disposant de logements sociaux et de standing ■ Coût des logements ■ Prix des matériaux de construction ■ Nombre et valeur des projets de logements financés en PPP 	<p>Les équipements sociaux concourent à 60 % des besoins <i>Coût 1 : 10 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Cout 2 : 1 000 Millions Fcfa</i></p> <p><i>Coût 3 : 10 000 Millions Fcfa</i></p>

	4. Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Répartition départementale des logements 	<i>Coût 4 : 1 500 Millions Fcfa</i>
Promouvoir l'intégration économique et sociale des jeunes et des groupes vulnérables	5. Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux des départements	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de maisons par département ▪ Nombre de bénéficiaires des services ▪ Coût des services ▪ Nombre de personnes formées et insérées ▪ Budgets d'investissement et de fonctionnement des Maisons 	Le réseau des maisons de jeunes concoure à plus de 50% à l'insertion et l'intégration des jeunes et des groupes vulnérables <i>Coût 5 : 1 400 Millions Fcfa</i>

4.6. Emploi

4.6.1. Enjeux stratégiques

Le développement de la zone industrielle portuaire de Kribi, les grands chantiers routiers, ferroviaires, portuaires, énergétiques, fibre optique les grands projets d'exploitation, les projets d'industrialisation, et tous les besoins induits en termes de logements, d'éducation, de santé, d'alimentation, de services sociaux, sportifs, culturels, touristiques engendreront tout à la fois des opportunités d'affaires pour les artisans, les commerçants, les transporteurs, et des opportunités d'emplois pour tout le monde, et en particulier pour les jeunes et les femmes.

Toutefois, si rien n'est fait, on pourrait assister à un déséquilibre réel entre le nombre de demandeurs d'emploi et l'offre formelle. Jusqu'ici, la grande majorité des emplois de la Région du Sud reste dans l'informel, que ce soit en ville ou dans les campagnes. Les emplois formels et décents sont peu nombreux en dehors de la Fonction Publique et des grandes entreprises.

La tendance démographique est pratiquement au triplement de la population de la région d'ici 2035 (endogène et exogène) avec une forte concentration sur la zone de Kribi, et dans une moindre mesure sur Kye

Ossi et Olamze ; ce qui fera accroître les besoins en denrées alimentaires. Mais force est de reconnaître que l'insertion des jeunes aux métiers agricoles et ruraux n'est pas suffisamment incitative, parce qu'il leur est difficile d'accéder à la terre, d'accéder à l'autonomie financière et entrepreneuriale, d'accéder à la connaissance et à la maîtrise des savoir-faire pour des cultures répondant à la demande urbaine moderne. L'activité agricole est par ailleurs une agriculture d'autosubsistance et très peu marchande.

Comme le relève le document de stratégie nationale 2020- 2030, le secteur rural est caractérisé par la prédominance des Exploitations Familiales Agricoles dont les capacités de production sont limitées par le faible accès au crédit et aux intrants (engrais, semences améliorées, services vétérinaires de qualité, technologie, etc.), l'utilisation des techniques rudimentaires et artisanales, l'enclavement de certains bassins de production conduisant à d'importantes pertes post-récolte, ainsi que le vieillissement des populations rurales.

La stratégie promue est celle d'une agriculture compétitive avec une augmentation significative de la productivité

des facteurs d'une part et d'une agriculture qui améliore non seulement la sécurité

alimentaire mais génère des revenus et des emplois supplémentaires dans l'économie

d'autre part. Cette agriculture dite de seconde génération devrait pouvoir aussi impacter positivement les filières industrielles notamment l'agro-industrie.

4.6.2. Enjeux stratégiques et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Améliorer l'employabilité et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes	<ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement de l'offre de formation qualifiante dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique 2. Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre de structures de formation qualifiante ■ Effectif des apprenants ■ Coûts des formations ■ Nombre de jeunes insérés dans l'entrepreneuriat agro-pastoral 	<p>Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 %</p> <p>Coût 1 : 2 500 Millions Fcfa</p> <p>Coût 2 : 1 500 Millions Fcfa</p>

4.7. Aspects sociaux

4.7.1. Enjeux stratégiques

Auprès de nombreux jeunes et des groupes vulnérables (jeunes filles mères, peuples autochtones), on observe des dérives sociales que sont l'alcoolisme, les grossesses précoces, la consommation de drogues et la prostitution. Cette jeunesse désire gagner de l'argent le plus vite et le plus tôt possible, qu'elles qu'en soient les conséquences sur leur propre avenir si on peut satisfaire aux besoins les plus immédiats. Ce phénomène est de plus en plus généralisé dans les villes mais aussi dans les campagnes, avec notamment pour conséquence l'exode des jeunes ruraux vers les villes. Ces fléaux sociaux qui sont en partie imputables à la sous-scolarisation, au manque de qualification et/ou au chômage pourraient être infléchis par l'éducation et la sensibilisation sur les problématiques sociales dans les Maisons de jeunesse et développement, sujet traité dans la section « équipements sociaux ».

Alors que les formations dites « qualifiantes » sont traitées dans la section « emploi » en s'appuyant sur les centres privés de formation professionnelle en alternance, on se concentre ici sur l'offre de formation technique et professionnelle de type « initiale » et « diplômante ». Cela concerne notamment les collèges et lycées techniques (MINESEC), et les centres de formation professionnelle délivrant des certificats MINEFOP. Le Conseil Régional a un rôle important à jouer pour aider à la remise à niveau des établissements secondaires de l'enseignement technique et professionnel, réhabilitation des bâtiments, renouvellement des équipements didactiques, équipement avec les nouvelles technologies, renforcement des capacités d'accueil, renforcement et recyclage des enseignants et des formateurs.

Sur un autre plan, les NTIC offrent de réelles opportunités en matière d'enseignement à distance. Cette situation est confortée avec les restrictions dans la mobilité des personnes consécutives à la pandémie du corona virus. La formation à distance

apparaît donc comme une solution idoine aux besoins en formation des jeunes, mais aussi des moins jeunes. Il est question ici d'aborder l'accès à la formation à distance pour toutes les catégories de formation, et tous les niveaux, depuis l'école primaire jusqu'à l'université, en passant par les formations secondaires générales et techniques, et les formations professionnelles.

Au niveau régional, il s'agit avant tout de faciliter l'accès des jeunes à ces cours en ligne, quels qu'ils soient. On pense pour cela à ouvrir des salles d'études connectées où les apprenants peuvent venir se connecter. L'efficacité et l'efficience de ce type d'enseignement passe par la densification du réseau de fibre optique qui reste insuffisant car toutes les agglomérations ne sont pas encore connectées. En effet, toutes les agglomérations de la région devraient pouvoir accéder à l'internet avec au minimum de la 4G, et d'ici quelque temps (années) de la 5G. Le Conseil Régional du Sud devrait faciliter les investissements nécessaires à la généralisation de la

distribution de la fibre optique et des relais internet dans toute la région, et notamment dans les centres urbains et le long des axes routiers.

Il est important de souligner que l'incarcération systématique des jeunes à l'occasion de n'importe quel délit ne résout finalement aucun problème. Au mieux, l'incarcération peut les inciter à ne pas recommencer à leur sortie de prison. Généralement, c'est plutôt le contraire qui se produit car les jeunes en prison sont amenés à côtoyer des délinquants plus aguerris, à apprendre d'eux, et à intégrer des réseaux plus dangereux à la fois pour eux-mêmes et pour la société. Dans tous les cas, l'amélioration de la qualité des centres d'accueil pour la jeunesse, pour y trouver formation, accompagnement social, éducation à la citoyenneté, etc. est une priorité pour le Conseil Régional. L'incarcération des délinquants est à la fois coûteuse pour la société et très peu efficace voire le plus souvent contreproductive en matière de construction sociétale.

4.7.2. Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Réduire les déviances sociales (alcoolisme, drogue, prostitution, grossesses précoces), la déperdition scolaire et les MST/SIDA	1. Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Taux de criminalité ▪ Taux de déperdition scolaire ▪ Taux d'infection liés aux MST SIDA ▪ Taux de grossesse chez les filles mineures 	Les déviances sociales sont réduites de 30% <i>Coût 1 : 2 500 Millions Fcfa</i>
Disposer d'une jeunesse bien formée, et apte à trouver du travail dans les métiers émergents	2. Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique 3. Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs 4. Amélioration de l'accès à internet	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de jeunes formés dans les filières professionnelles et techniques ▪ Nombre de jeunes formés et réellement insérés dans le circuit professionnel 	Le chômage et le sous-emploi des jeunes sont réduits de 30 % <i>Coût 2 : 1 500 Millions Fcfa</i> <i>Coût 3 : 300 Millions Fcfa</i> <i>Coût 4 : 3 000 Millions Fcfa</i>

	haut débit (coût, fiabilité)		
Consolider l'offre de formation dans l'enseignement supérieur	5. Création d'une université	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de filières de l'Université ▪ Capacité de l'Université ▪ Nombre d'étudiants ▪ Capacités du campus ▪ Coût des investissements 	La demande en formation dans le supérieur est pourvue à plus de 30 %

4.8. Activités économiques

4.8.1. Enjeux stratégiques

Les activités économiques dans la Région du Sud sont dominées par le secteur primaire constitué de l'exploitation forestière et des activités agro-pastorales. La majeure partie des exploitations agricoles est composée des Exploitations Familiales Agropastorales conduites sur de petites surfaces avec essentiellement de la main d'œuvre familiale et dotées de moyens de production rudimentaires. Le vieillissement des actifs agricoles combiné au faible recours aux intrants agricoles est l'une des causes de la faible productivité des activités agropastorales. Aussi, est-il nécessaire d'engager les jeunes dans une agriculture professionnelle et marchande. Pour y parvenir, il convient de lever certaines contraintes qui inhibent leur engouement pour l'agriculture.

L'accès au foncier agricole pour les jeunes générations (hommes et femmes) est devenu un problème réel, en particulier pour les jeunes qui ne sont pas originaires du village où ils souhaiteraient s'installer, mais aussi pour les jeunes issus des minorités autochtones. Or, il s'agit d'un droit constitutionnel qui précise que tout ressortissant camerounais a droit à la terre pour sa subsistance. Très souvent, on constate cependant que les élites du village (ou de la Commune), les chefs coutumiers et les chefs de famille (de finage) s'arrangent

pour verrouiller d'une manière ou d'une autre l'accès à la terre, y compris à leur propre jeunesse locale. Sur un autre plan, des plantations agroindustrielles, principalement de palmier à huile, hévéa et banane, ont occupé l'espace de certaines zones (département de l'Océan), réduisant l'espace disponible pour les cultures vivrières de leurs employés et des villageois riverains. Avec la 3^e ou 4^e génération après l'arrivée des premiers travailleurs, la question des jeunes qui ne sont plus absorbés par les plantations et n'ont pas d'espace pour cultiver est devenue centrale par rapport à l'avenir.

La culture du cacao est dominée par des petites exploitations familiales et des vergers vieillissants avec des rendements souvent faibles. Pourtant, le marché est en croissance et la politique gouvernementale incite aux investissements industriels dans la transformation. Le niveau de structuration des organisations agricoles reste faible.

Avec la nécessité de limiter la déforestation et d'assurer la sécurité sanitaire des productions, il convient de développer des approches alternatives à l'agrochimie avec utilisation d'intrants organiques et minéraux plus respectueux de l'environnement.

La croissance démographique, avec ses afflux sociaux, induira une forte croissance de la demande en denrées alimentaires. Outre les cultures de rente d'exportation, les conditions agro écologiques (sols et plans d'eau) sont propices au développement des

cultures vivrières et maraichères (banane-plantain, racines et tubercules, fruits et légumes, épices, etc.) et à la pisciculture. Aussi, convient-il de promouvoir des modèles intégrateurs de spéculations agricoles mieux adaptés à la croissance conjointe des besoins en produits vivriers avec ceux des produits de rente pour approvisionner les marchés urbains nationaux et sous régionaux.

Avec ses nombreux plans d’eaux et sa façade maritime, la région offre de grandes potentialités pour le développement des activités piscicoles et aquacoles. Par ailleurs, la demande nationale en produits halieutiques est en nette augmentation. De nombreux pisciculteurs exercent mais sont confrontés aux difficultés d’approvisionnement en alevins, idem pour la production de crevettes. Les stations d’alevinage publiques existantes ne satisfont pas les besoins des pisciculteurs.

La pêche est une activité essentielle sur le littoral maritime, en particulier à Kribi. Mais, avec la forte croissance de la demande en produits halieutiques, le Cameroun est d’ores et déjà fortement déficitaire, et

l’activité de pêche très insuffisante pour satisfaire la demande actuelle, et a fortiori future. Il est clair par ailleurs qu’une trop forte augmentation des capacités de pêche ne pourrait engendrer très rapidement que l’épuisement accéléré de la ressource maritime. On assiste de tous temps à des pêches illégales dans les eaux territoriales camerounaises par les industriels internationaux, qui contribuent grandement à la dégradation des fonds marins et à la baisse de la ressource. Ceci est en partie dû au manque de moyens de surveillance des garde-côtes et à l’incapacité d’obtenir réparation pour les dommages subis. Il est nécessaire de mieux réguler les activités de pêche dans les eaux territoriales.

Avec une demande en croissance, la cueillette des PFNL va engendrer des situations de pénuries locales du fait de la surexploitation. Il est important de (i) réguler les prélèvements afin de veiller à ce que la ressource puisse se reconstituer et éviter l’épuisement, (ii) développer des pépinières pour faciliter la replantation des espèces les plus demandées, et (iii) inciter les populations à replanter afin de sécuriser leur capacité de production.

4.8.2. Objectifs stratégiques et plan d’actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Relancer la cacaoculture de moyenne importance auprès des jeunes ruraux	1. Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Quantité produite ▪ Valeur des productions ▪ Nombre de structures agricoles créées par les jeunes 	La productivité des jeunes exploitants s’accroît d’au moins 30 % <i>Coût 1 : 2 500 Millions Fcfa</i>
Satisfaire les besoins en denrées alimentaires induits par les afflux sociaux	2. Amélioration de l’accès au foncier et à l’installation des jeunes 3. Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraichères	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Superficies effectivement mises en valeur par les jeunes ▪ Nombre d’exploitants accompagnés dans les modèles intégrateurs ▪ Superficies des exploitations axées sur les modèles intégrateurs 	L’offre en denrées alimentaires des jeunes augmente 30 % <i>Coût 2 : 800 Millions Fcfa</i> <i>Coût 3 : 1 200 Millions Fcfa</i>

		<ul style="list-style-type: none"> ▪ Volumes et valeurs des productions 	
<p>Accroître l'offre nationale pour les agro-industries (cacao, sucre, huile de palme et caoutchouc)</p>	<p>4. Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle</p> <p>5. Promotion des centres de traitement post-récolte du cacao</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Surfaces cultivées ▪ Nombre de petits producteurs travaillant avec les agro-industries ▪ Quantité de produits achetés par les agro-industries ▪ Valeur des produits achetés 	<p>L'offre des petits producteurs aux agro-industries augmente 20 %</p> <p>Coût 4 : 400 Millions Fcfa</p> <p>Coût 5 : 500 Millions Fcfa</p>
<p>Contribuer durablement l'offre des produits halieutiques</p>	<p>6. Appui à l'installation de centres d'élevage privés</p> <p>7. Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nombre de centres d'élevage privés accompagnés ▪ Montant des investissements (construction/réhabilitation) ▪ Tonnage des productions aquacoles 	<p>L'offre en produits halieutiques augmente de 20 %</p> <p>Coût 6 : 100 Millions Fcfa</p> <p>Coût 7 : 2 000 Millions Fcfa</p>
<p>Valoriser les PFNL</p>	<p>8. Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une réglementation sur les prélèvements est mise en place avec les producteurs ▪ Nombre d'associations de producteurs de PFNL organisées et fonctionnelles ▪ Nombre de plants produits et mis en place pour chaque espèce et par zone/an ▪ Volumes et valeurs des productions de PFNL commercialisés 	<p>Les prélèvements responsables des PFNL augmentent de 20 %</p> <p>Coût 8 : 400 Millions Fcfa</p>

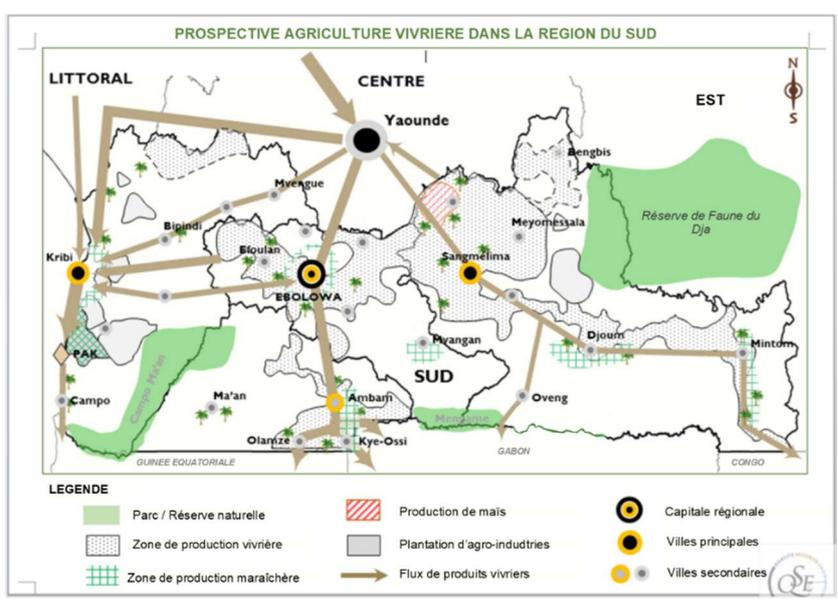


Figure 31 : Vision prospective des zones de développement de l'agriculture vivrière (Source : le Consultant)

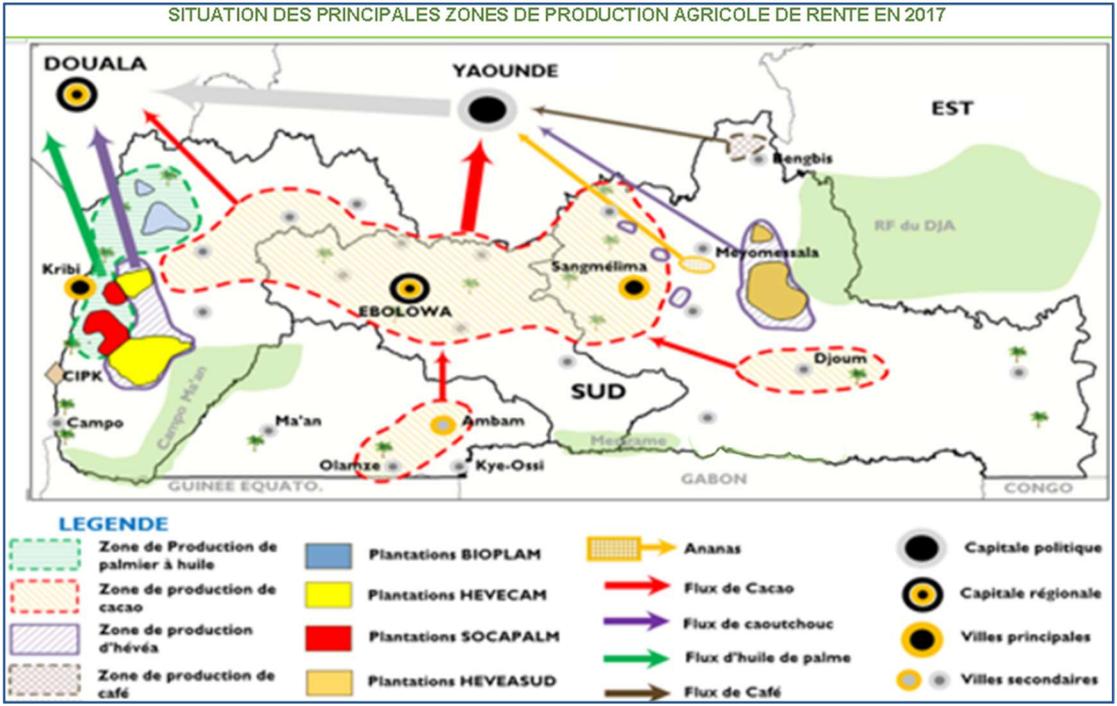


Figure 32 : Situation des principales zones de production agricole de rente en 2017 (Source : le Consultant)

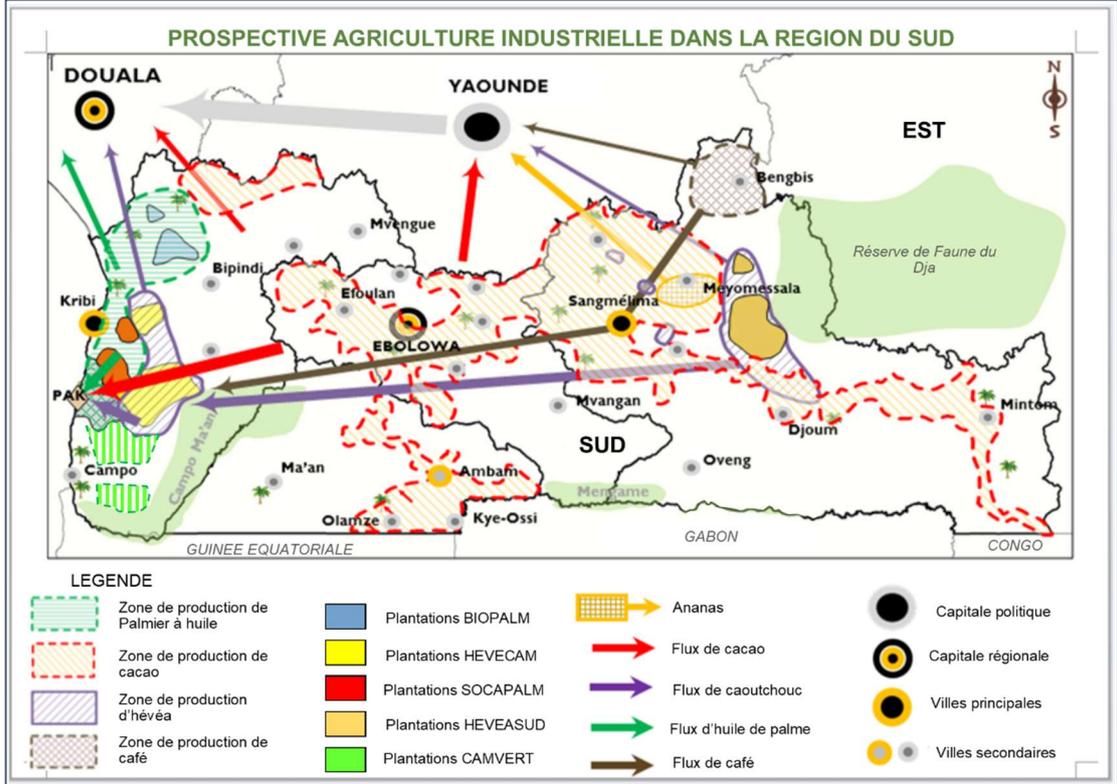


Figure 33 : Vision prospective des zones de développement de l'agriculture de rente (Source : le Consultant)

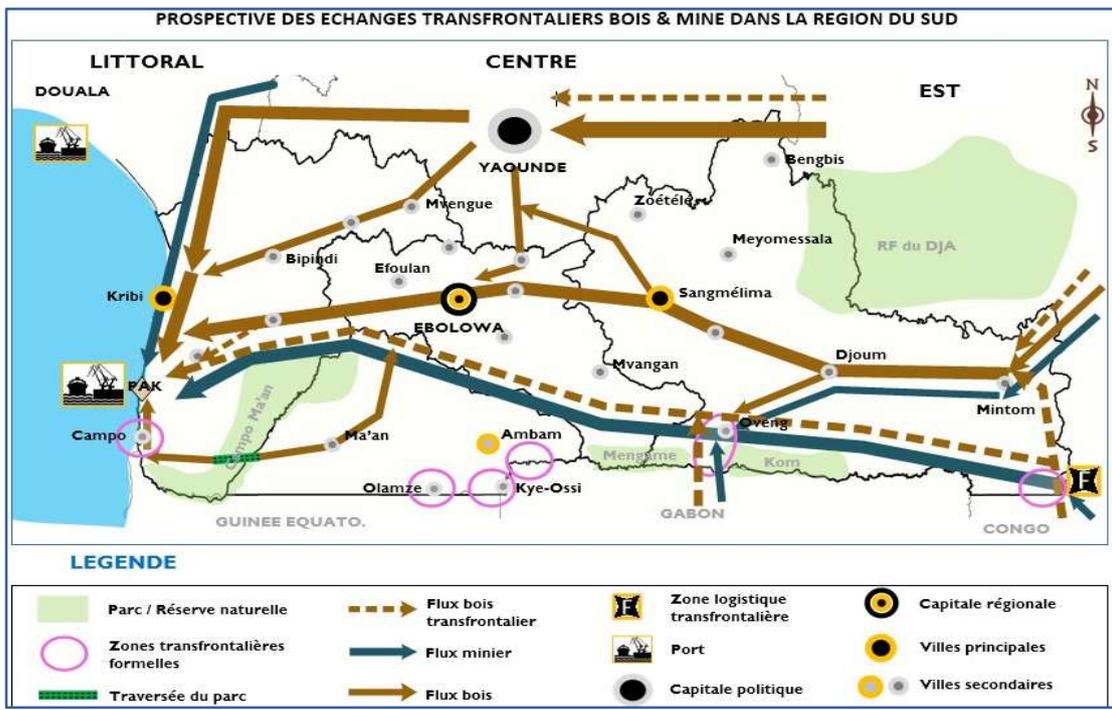


Figure 34 : Vision prospective des échanges transfrontaliers bois et mines dans la Région du Sud (Source : le Consultant)

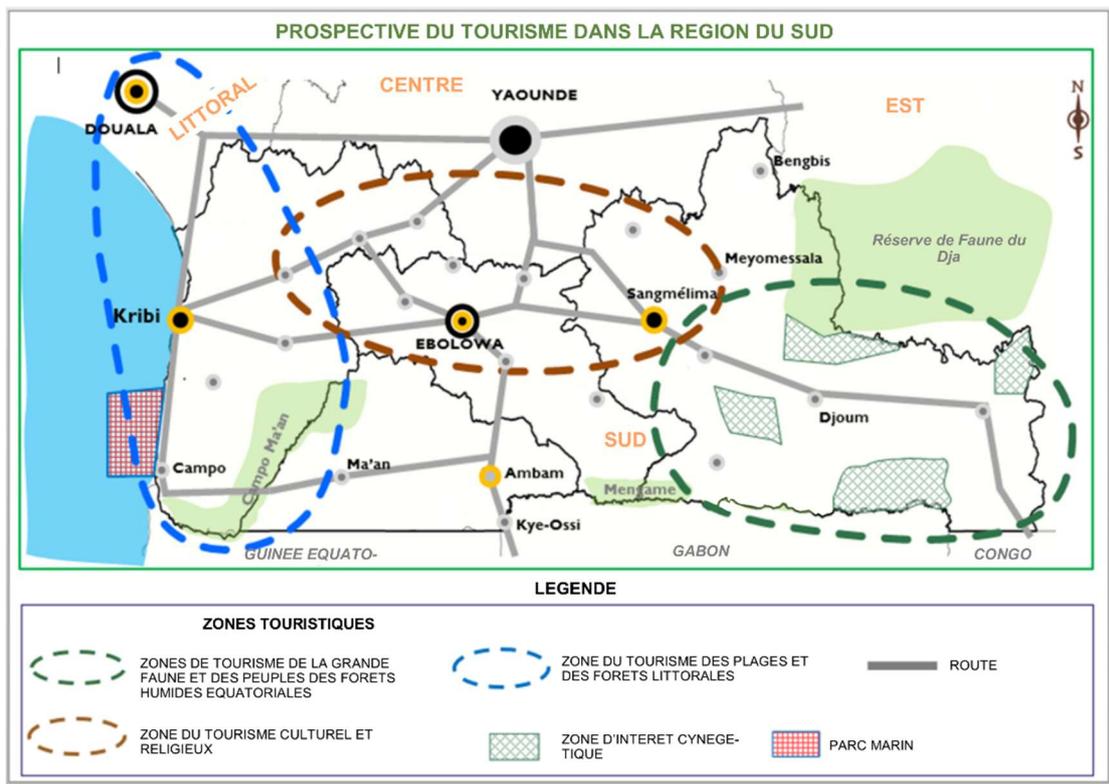


Figure 35 : Vision des grandes zones de développement touristique (Source : le Consultant) Urbanisation

4.9. Urbanisation

4.9.1. Enjeux stratégiques

Les principales villes de la Région du Sud que sont Ebolowa, Kribi, Sangmélina, Ambam et Kyé-Ossi connaissent une croissance démographique forte par rapport aux autres localités de la Région. De fait, cette croissance engendre d'importants besoins en matière de logements, d'équipements socio-collectifs et d'infrastructures, et plus généralement en matière de services urbains que sont, entre autres : la voirie, les adductions d'eau, l'électricité, l'éclairage public, le ramassage des déchets, l'assainissement et le drainage des eaux, les espaces verts, de sports et de loisirs.

La planification de l'aménagement urbain est souvent inadéquate et peu ou mal respectée. Les villes ont tendance à s'étendre de manière anarchique dans toutes les directions possibles dans une logique de préemption spéculative des futures terres urbaines par les élites locales. Ceci a pour conséquence une extension à faible densité et un accroissement des coûts des services collectifs. Une grande partie des infrastructures de transport et des formations sanitaires ne répondent plus aux normes et aux besoins croissants des populations.

L'armature urbaine de la Région du Sud est formée par les quatre villes chefs-lieux de département (Ebolowa, Kribi, Ambam et Sangmélina) et par la ville frontalière de Kyé-Ossi. Ainsi, chaque ville chef-lieu de département domine son propre réseau de

villes constitué par les villes chefs-lieux d'arrondissement. La plupart des Communes dispose d'ores et déjà d'un PCD (Plan Communal de Développement) ou d'un PSU (Plan Simple d'Urbanisme) qui planifie les investissements prioritaires à faire sur chaque territoire. Mais force est de reconnaître que les Communautés territoriales décentralisées (CTD) n'ont pas toujours les capacités internes pour anticiper sur les problématiques de développement urbain. Aussi, est-il nécessaire de revisiter bon nombre de Plans d'Urbanisme et d'occupation des sols pour une plus grande densification urbaine.

Par ailleurs, il convient de constituer d'importantes réserves foncières pour les infrastructures et équipement collectifs, en particulier dans la ville de Kribi. Le grand projet d'investissement intégré de la Région du Sud concerne Kribi et son port en eaux profondes. Kribi a un projet de deuxième terminal en perspective pour les produits miniers, mais surtout une zone portuaire industrielle de 26 000 ha avec en son sein une ville nouvelle de 12 000 ha. Cette question a été en partie traitée dans la thématique « infrastructures ».

Pour une meilleure appropriation des différentes parties prenantes dans le développement urbain, il convient d'envisager des modèles de contrat de ville en tirant profit des enseignements des expériences faites dans les villes de Limbé, Maroua, Bafoussam, Douala et à Yaoundé. Orientations stratégiques et plan d'actions 2027.

4.9.2. Orientations stratégiques et plan d'actions 2027

Objectifs stratégiques sectoriels	Actions	Indicateurs de performance	Valeurs Cibles 2027
Corriger le déficit en infrastructures et équipements collectifs dans toute la Région et notamment dans les villes à forte croissance démographique comme Kribi	<ul style="list-style-type: none"> Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi 	<ul style="list-style-type: none"> Etat de l'aérodrome selon les normes internationales Trafic aérien 	L'aéroport est utilisé au moins à 30 % de sa capacité <i>(Coût : 15 000 Millions Fcfa → Q2)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Construction d'un hôpital de référence à Kribi Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département 	<ul style="list-style-type: none"> Coût des investissements Nombre de lits Nombre de spécialités et de spécialistes Nombre de patients admis Budget de fonctionnement annuel 	L'hôpital de référence fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée L'hôpital général fonctionne à plus de 50 % de sa capacité installée <i>Coût 1 : 500 Millions Fcfa Coût 2 : 400 Millions Fcfa</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'agglomérations bénéficiant d'un dispositif d'éclairage urbain Linéaire de l'éclairage urbain Coût des investissements pour l'éclairage 	L'éclairage urbain est bien assuré dans 50 % des principales agglomérations <i>(Coût : 1 000 Millions Fcfa → Q2)</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements 	<ul style="list-style-type: none"> Linéaire des routes bitumées par chef lieu de département Nombre d'agglomérations 	La voirie urbaine bitumée s'accroît de 20 % dans les chefs-lieux des départements <i>Coût 3: 10 000 Millions Fcfa</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces de sports et de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et surface des espaces de sport Fréquentation 	50 % des chefs-lieux départements et 30 % des arrondissements disposent d'espaces de sports et loisirs adéquats <i>Coût 4 : 5 000 Millions Fcfa</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et surface des espaces de sport Fréquentation 	50 % des chefs-lieux des départements disposent d'espaces espaces verts adéquats <i>Coût 5 : 1 200 Millions Fcfa</i>
	<ul style="list-style-type: none"> Dotations des villes en systèmes d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, valeur, capacité stations d'épuration & traitement déchets Qualité eau des rivières/fleuves en 	50 % des villes disposent de systèmes d'assainissement solides et liquides performants <i>Coût 6 : 20 000 Millions Fcfa</i>

		aval des villes (DBO, DCO) <ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre d'agglomérations ■ Populations desservies ■ Taux de collecte et de traitement des déchets 	
--	--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

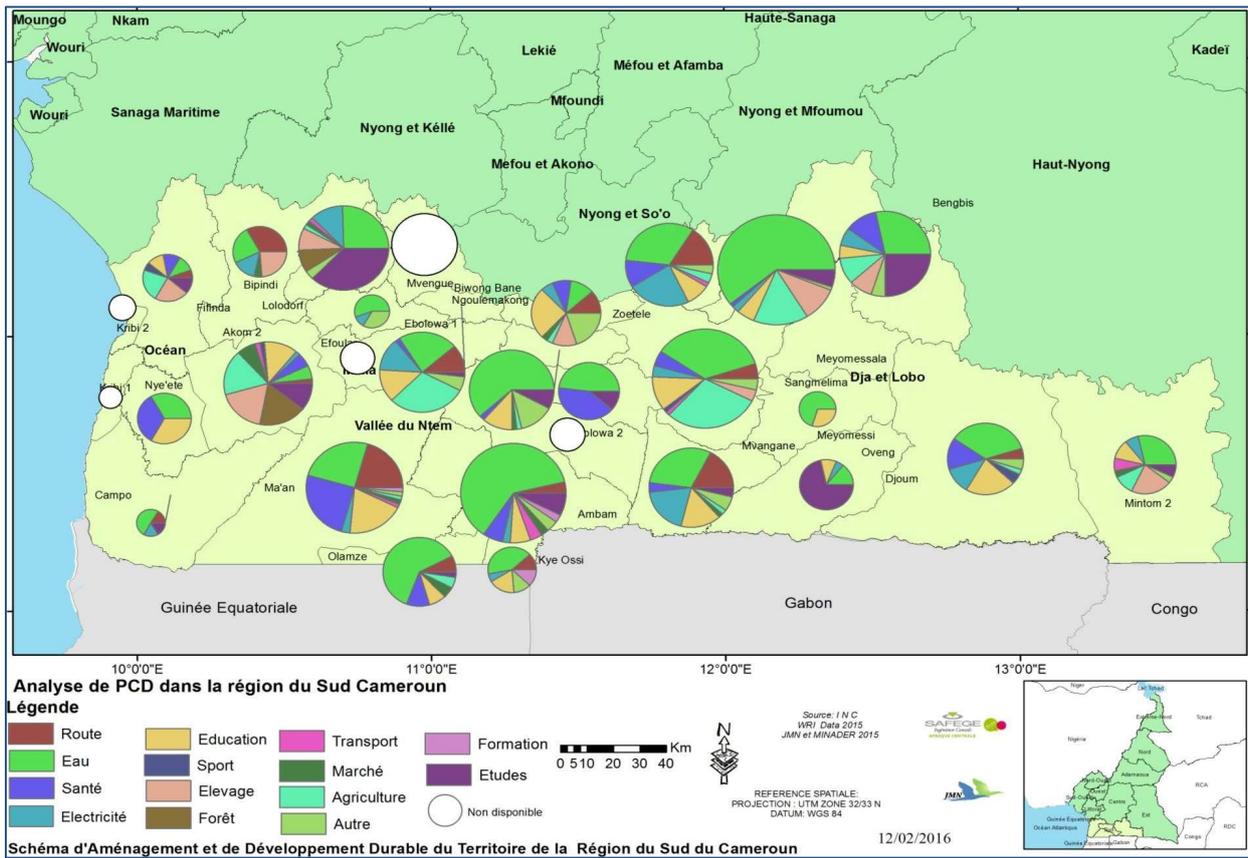


Figure 36 : Analyse des PCD dans la Région du Sud

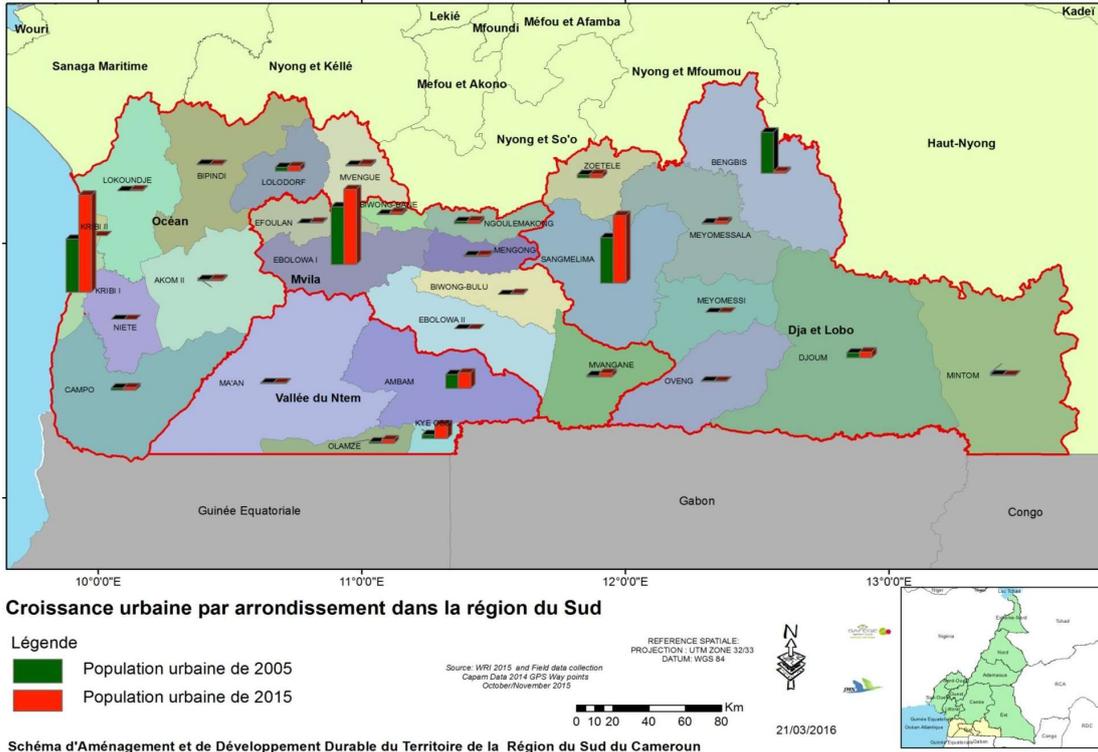


Figure 37 : Croissance urbaine par Arrondissement dans la Région du Sud

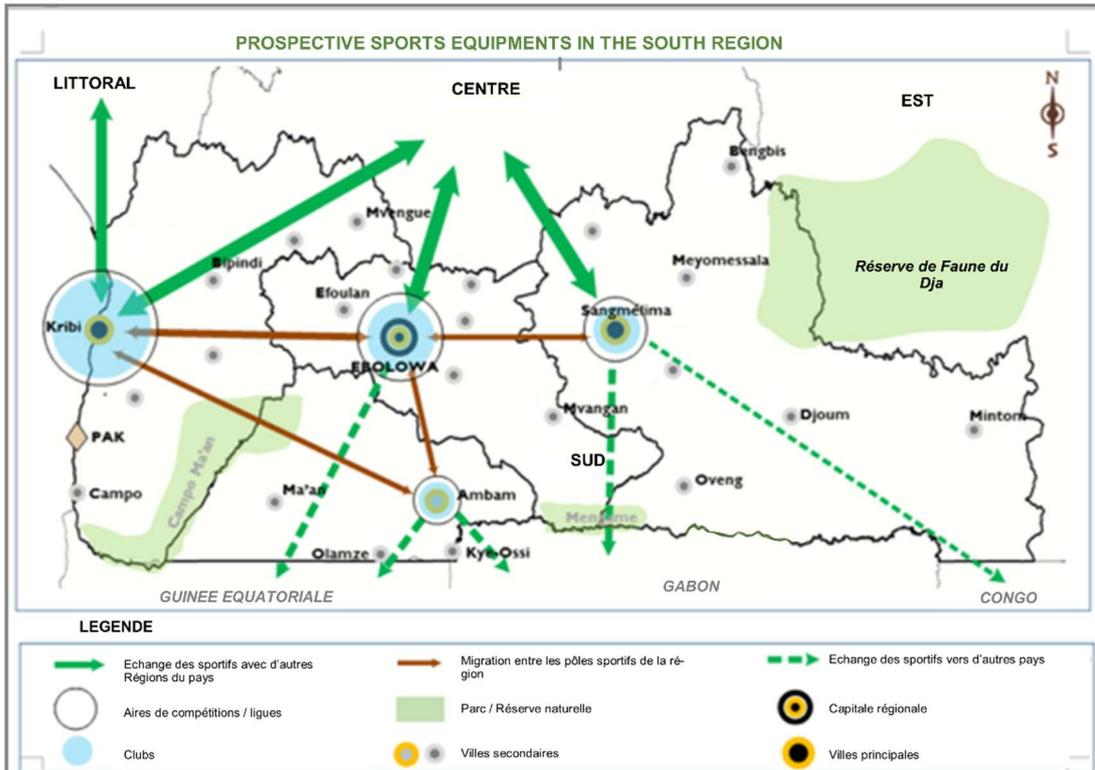


Figure 38 : Vision du développement des principaux pôles sportifs (Source : le Consultant)

4.10. Vie de relation

4.10.1. Enjeux stratégiques

L'expression « vie de relation » renvoie aux modes, volumes et rythmes, des flux des personnes et des biens dans un territoire donné et avec son environnement. La politique promue par la CEMAC et les autres communautés économiques (COMESA, SADC, UMOA, CEDEAO, CEEAC, CAE,) est celle de l'intégration régionale avec l'entrée en vigueur de la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Cela suppose que les freins à la libre circulation des biens et des personnes soient levés, d'autant plus que l'exploitation envisagée des ressources minières transfrontalières requiert une coopération active entre les États concernés.

Les projets conjoints d'investissement doivent pouvoir se concrétiser (pont sur le Ntem à Campo, exploitation du chemin de fer minéralier pour l'exportation via le PAK, production hydroélectrique et lignes de transport énergétique, etc.). La collaboration transfrontalière doit aussi fortement se renforcer concernant la gestion concertée des aires protégées et des concessions forestières (TRIDOM, Campo/Campo Ma'an), la gestion des eaux partagées (Ntem, Dja), et intensifier la coopération sécuritaire, en particulier en matière de lutte contre les trafics illicites (faune, mine, bois, etc.) et

les indicateurs sociaux d'évaluation des populations autochtones que sont les populations Baka à l'Est de la Région et les populations Bakola/Bagyeri à l'Ouest, sont au plus bas, et continuent d'ailleurs souvent à se dégrader car, d'une part, leur accès aux zones de chasse et de cueillette devient de plus en plus difficile, et d'autre part leur capacité à s'intégrer à la société en train de se moderniser reste le plus souvent très faible.

Des liens socioculturels unissent les ethnies Fang vivant de part et d'autre des frontières ; des échanges commerciaux transfrontaliers, dynamisés par les marchés

leurs auteurs, mais aussi pour sécuriser l'espace maritime, en particulier depuis la création récente du nouveau parc marin à Campo.

Les régions du Sud et de l'Est se partagent la Réserve de Faune du Dja et la grande zone encore largement laissée en réserve forestière et faunique de Mintom/Ngoila. Face aux menaces constantes et souvent croissantes d'exploitation illicite des ressources minières, forestières et fauniques dans des zones globalement sous-administrées, il est nécessaire de renforcer la collaboration entre les régions, entre les Communes et entre les services.

Les actes d'incivisme et de vandalisme, les agressions physiques, les comportements asociaux, et la petite et grande criminalité sont de plus en plus fréquents et notamment auprès des jeunes. Le Conseil Régional, avec toutes les parties prenantes de la Région, a un rôle central à jouer pour remettre les valeurs républicaines au centre des fondements de la société, car une société qui ne s'appuierait pas sur des valeurs et des règles claires, transparentes et équitables, ne pourrait pas évoluer de manière satisfaisante.

Sur un autre plan, tous

frontaliers et de la coopération décentralisée. C'est ainsi que durant les cérémonies de réjouissance ou de malheur cette communauté transfrontalière n'hésite pas de se soutenir mutuellement. Le déni des frontières étatiques dans la Région est d'autant plus remarquable qu'il est fréquent de voir les espaces champêtres des paysans s'étendre des deux côtés de la frontière. Les pistes nées de ces intrusions paysannes finissent par servir de lieux des passages pour « les transmigrants ». Outre la transnationalité de l'ethnie fang, la conception éthique des frontières dans la Région des trois frontières tient davantage

aux flux commerciaux transfrontaliers qui caractérisent cette localité. La sécurité de ces frontières est assurée par la police. Les

postes-frontières de la Sûreté Nationale sont au nombre de six (06).

4.10.2. Objectifs stratégiques et plan d'actions 2027

Objectif stratégiques sectoriels	Actions	Indicateur de performance	Valeurs Cibles 2027
Promouvoir l'intégration sous régionale	1. Consolidation de l'intégration régionale	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et valeur des projets conjoints ■ Fréquence des incidents transfrontaliers ■ Flux et valeur des échanges transfrontaliers 	Les flux des personnes et des biens ainsi que les investissements sous-régionaux augmentent de 40 % <i>Coût 1 : 1 000 Millions Fcfa</i>
Promouvoir la coopération avec la Région de l'Est	2. Coopération Région du Sud-Région de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nombre et valeur des projets inter-régionaux ■ Flux et valeur des échanges inter-régionaux 	Au moins 70 % des projets inter régionaux sont bien exécutés Le flux et les échanges augmentent de 40 % <i>Coût 2 : 400 Millions Fcfa</i>
Sécuriser les biens et réduire les dérives sociales préjudiciables au développement durable	3. Renforcement des installations sécuritaires aux frontières, au niveau des grands projets d'investissement et dans les centres urbains 4. Contribution à l'éducation et à la citoyenneté 5. Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fréquence des agressions physiques ■ Nombre, nature des conflits et plaintes en justice ■ Taux de participation aux élections ■ Fréquence des agressions physiques, des actes de banditisme et de criminalité ■ Taux de participation aux élections ■ Pourcentage de femmes élues dans les instances de gouvernance ■ Taux d'accès aux actes d'état civil ■ Taux d'insertion des populations autochtones dans les circuits professionnels 	L'incivisme baisse de 50 % La participation et l'intégration des minorités autochtones s'accroissent de 50 % <i>Coût 3 : 12 000 Millions Fcfa</i> <i>Coût 4 : 1 000 Millions Fcfa</i> <i>Coût 5 : 1 000 Millions Fcfa</i>
Développer des relations durables et fructueuses avec les pays voisins	6. Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	<ul style="list-style-type: none"> ■ Organisation du premier festival au plus tard en 2024 ■ Renouvellement de l'évènement en 2026, 2028, etc. ■ Nombre d'entrées payantes/non payantes de visiteurs 	Un festival culturel est organisé tous les 2 ans <i>Coût 6 : 200 Millions Fcfa</i>

		<ul style="list-style-type: none"> Nombre de gastronomies promues Chiffre d'affaires du festival 	
--	--	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

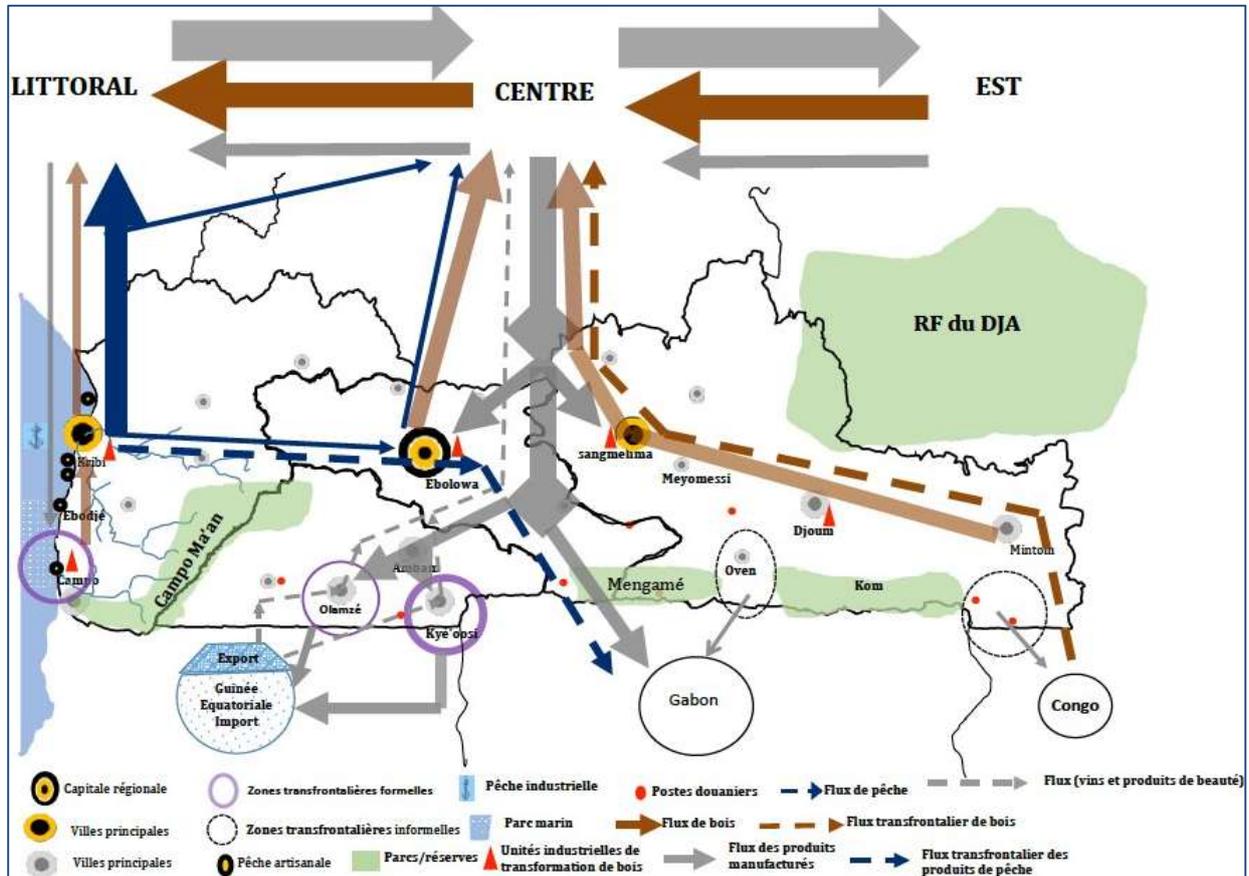


Figure 39 : Vision des échanges transfrontaliers

05

**ESTIMATION DES
COUTS DU SRADDT
DU SUD**



5. ESTIMATION DES COÛTS DU SRADDT DU SUD

5.1. Budget estimatif

Q1 pour 2023-2027

Q2 pour 2027-2032

Q3 pour 2032-2037

ACTIONS	SECTEUR	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Renforcement des capacités du Conseil Régional à la maîtrise d'ouvrage des projets de développement	OAD	150			150
Organisation de la cogestion du personnel relevant des administrations sectorielles	OAD	100			100
Participation à l'élaboration des PCD et PLADDT pour la promotion des intercommunalités	OAD	400	500	500	1 400
Accompagnement des projets intercommunaux	OAD	400	500	500	1 400
Accompagnement dans l'élaboration du Plan Régional de Développement	OAD	300	300	300	900
Renforcement des capacités de mobilisation des ressources financières endogènes et des partenaires pour la mise en œuvre des projets de développement	OAD	200	250	250	700
Mise en place d'un dispositif fiscal régional performant	OAD	800	1 000	1 000	2 800
Accélération du processus de classement des forêts du DFP / Titrisation	ENV	200	250	250	700
Contribution au zonage et à la gestion concertée et apaisée des aires protégées du Sud	ENV	200	250	250	700
Contribution à la consolidation de la réglementation sur la mise en valeur agricole des terres	ENV	200	250	250	700
Contribution à la gestion concertée et apaisée des ressources naturelles et des espaces territoriaux	ENV	200	250	250	700
Encadrement de la gestion environnementale et sociale de la mise en œuvre des projets	ENV	200	250	250	700
Contribution au développement des agro-industries dans les zones banales et agroforestières	RNA	200	250	250	700
Promotion de la transformation industrielle du bois	RNA	200	250	250	700
Contribution au développement de l'activité minière industrielle	RNA	8 000	20 000	20 000	48 000
Valorisation des matériaux (inertes et carbonés) dans le BTP	RNA	400	500	500	1 400
Promotion du tourisme et de l'éco-tourisme	RNA	400	500	500	1 400
Développement des productions énergétiques alternatives (biomasse et solaire)	RNA	400	500	500	1 400
Construction des routes de contournement des principales villes moyennes	INF	15 000	8 000	23 000	46 000
Prolongement de l'axe nord-sud pour rejoindre Campo et la connexion avec Bata (RGE)	INF	11 000			11 000
Renforcement de l'axe nord-sud par Ebolowa et Ambam jusqu'aux frontières de Guinée et du Gabon	INF	86 500			86 500

ACTIONS	SECTEUR	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Finalisation et aménagement de l'axe Ouest-Est intégrateur (Kribi-Frontière du Congo)	INF	160 500			160 500
Développement des axes bitumés pour relier les chefs-lieux de communes/arrondissements entre eux	INF	500 000	200 000	150 000	850 000
Construction des aires de repos le long des axes routiers sous régionaux	INF	1 000	2 000	2 000	5 000
Promotion des intercommunalités d'engins de BTP	INF	400	400	200	1 000
Route minéralière	INF	180 000			180 000
Chemin de fer minéralier	INF		120 000	1 800	121 800
Poursuite des extensions de la capacité portuaire	INF				-
Professionnalisation de toute la chaîne logistique et administrative pour fluidifier les échanges	INF	200			200
Construction d'un terminal minéralier et d'une unité de liquéfaction	INF	800	160 000		160 800
Accélération des investissements en lignes et équipements de transport de l'énergie électrique		500 000	7 000	2 000	509 000
Aménagement des 26 000 ha de la zone industrialo-portuaire et des 12 000 ha de pour la ville nouvelle.	INF				-
Aménagement des zones industrielles autour des barrages	INF				-
Promotion de la Région du Sud et de ses zones prioritaires d'industrialisation auprès des investisseurs	INF	100	200	200	500
Mise à contribution des autres alternatives énergétiques (biomasse et solaire)	INF	4 000	5 000	5 000	9 000
Construction des réseaux de fibres optiques performants	INF	4 000	5 000	5 000	14 000
Promotion de la construction et de l'exploitation décentralisée des systèmes d'eau potable	INF	2 000	3 000	3 000	8 000
Construction des digues de protection de la côte	INF	500			500
Construction des logements sociaux et de standing dans les grandes villes	EQS	10 000	15 000	20 000	45 000
Construction de l'Hôtel Régional	EQS	1 000	2 000	500	3 500
Proposer des mesures incitatives pour l'accès au logement décent	EQS	10 000	10 000	8 000	28 000
Construction d'internats dans les établissements d'enseignement secondaire des chefs-lieux	EQS	1 500	1 500	500	3 500
Mise en place d'un réseau de Maisons de Jeunesse et du développement social dans les chefs-lieux	EQS	1 400	4 200	7 000	12 600
Renforcement de la formation dans les métiers BTP, du bois, miniers, industriels, TIC et de la logistique	EMP	2 000	2 500	2 500	7 000
Développement de l'entrepreneuriat jeune dans les métiers agro-pastoraux et ruraux	EMP	1 200	1 500	1 500	4 200
Contribution à l'éducation et à la sensibilisation sur les problématiques sociales	ASS	2 500	2 500	2 000	7 000
Amélioration de l'offre de formation professionnelle et technique	ASS	1 200	1 500	1 500	4 200
Renforcement de l'enseignement à distance, et de la formation des formateurs	ASS	300	1 000	1 000	2 300
Amélioration de l'accès à internet haut débit (coût, fiabilité)	ASS	3 000	3 000	5 000	11 000
Création d'une université	ASS		10 000		10 000

ACTIONS	SECTEUR	Q1	Q2	Q3	TOTAL
Amélioration de la productivité et de la qualité dans la culture du cacao	AEC	2 000	2 500	2 500	7 000
Amélioration de l'accès au foncier et à l'installation des jeunes	AEC	800	1 000	1 000	2 800
Faire émerger des modèles intégrateurs de cultures de rente, de productions vivrières et maraîchères	AEC	1 200	1 500	1 500	4 200
Promotion d'une agriculture contractuelle professionnelle	AEC	400	500	500	1 400
Appui à l'installation de centres d'alevinage privés	AEC	100	200	200	500
Optimisation des activités de pêche maritime face au changement climatique	AEC	2 000			2 000
Promotion des produits forestiers non ligneux (PFNL)	AEC	400	500	500	1 400
Mise aux normes de l'aérodrome de Kribi	URB	15 000			15 000
Construction d'un hôpital de référence à Kribi	URB	500			500
Construction d'un hôpital général dans chaque chef-lieu de département	URB	400			400
Renforcement de l'éclairage urbain dans les principales agglomérations	URB	1 000	1 000		2 000
Modernisation et extension de la voirie urbaine dans les chefs-lieux des départements	URB	10 000	20 000	10 000	40 000
Aménagement des espaces de sports et de loisirs	URB	5 000	10 000		15 000
Aménagement des espaces verts dans les chefs-lieux de départements	URB	1 500	1 500	1 200	4 200
Dotations des villes en systèmes d'assainissement	URB	20 000	30 000		50 000
Consolidation de l'intégration régionale	VRE	1 000	1 500	1 500	4 000
Coopération Région du Sud-région de l'EST	VRE	400	500	500	1 400
Renforcement des installations sécuritaires aux frontières et dans les centres urbains	VRE	12 000	15 000	15 000	42 000
Contribution à l'éducation et à la citoyenneté	VRE	1 000	1 000	800	2 800
Accompagnement de l'intégration des populations autochtones (pygmées)	VRE	1 000	1 000	8 000	10 000
Organisation d'un festival culturel biennal des peuples des forêts et de la mer	VRE	200	400	600	1 200
Suivi -Évaluation		250	250	250	750
TOTAL					2 574 000

5.2. Cadre budgétaire estimatif quinquennal (Q1)

Les actions qui sont retenues dans le plan d'action relèvent pour certaines de la responsabilité directe de l'État (notamment les infrastructures d'intérêt national) et sont (ou seront) budgétisées dans les stratégies nationales sectorielles et le BIP du MINEPAT, d'autres relèvent des investissements communaux et sont (ou seront) budgétisés dans les PCD. En pratique, ces investissements nationaux et communaux vont s'étaler sur les trois prochains quinquennats selon une intensité qui sera directement dépendante de la capacité à mobiliser les ressources au niveau national, d'une part, et au niveau communal, d'autre part.

Pour préparer les inscriptions budgétaires à faire par le Conseil Régional lui-même, il convient donc de faire le tri pour ne conserver que les actions qui relèvent des compétences transférées aux régions, et parmi celles-ci de séparer d'un côté tout ce

qui relève des infrastructures régionales (notamment les routes régionales qui en représentent l'essentiel) et de l'autre côté les autres actions dans tous les secteurs.

Ainsi, en première estimation on parvient à un coût approximatif des routes à bitumer pour relier les Communes entre-elles de l'ordre de 500 milliards de Fcfa d'ici à 2025 (les activités devant ensuite se poursuivre durant le deuxième et le troisième quinquennat pour couvrir l'ensemble des besoins sur tout le territoire), et environ 57 milliards Fcfa pour les autres actions. Ainsi, hors mis les infrastructures routières régionales, le budget annuel d'investissement du Conseil Régional du Sud serait de l'ordre de 11,5 milliards de Fcfa par an pour le premier quinquennat. À cela, il faudra ajouter le budget de fonctionnement du CRS et les charges d'entretien et de maintenance des infrastructures à la charge de la Région. Ces questions budgétaires seront affinées dans le cadre de la préparation du PRD du Sud qui deviendra la boussole du Conseil Régional pour son premier quinquennat.

Tableau 4 : Coût estimé des actions 2023-2027

ACTIONS Q1 2023 - 2027	Q1 2025	Millions de FCFA
1. Organisation administrative	OAD Q1	2 350
2. Environnement	ENV Q1	1 000
3. Ressources naturelles	RNA Q1	9 600
4. Infrastructures (hors grands PPP)	INF Q1	1 466 000
5. Équipements sociaux	AQS Q1	23 900
6. Emploi/démographie	EMP Q1	3 200
7. Aspects sociaux	ASS Q1	7 000
8. Activités économiques	AEC Q1	7 400
9. Urbanisation	URB Q1	53 400
10. Vie de relation	VRE Q1	19 400
11. Suivi-Évaluation		250
	Total Q1	1 594 500

06

**DISPOSITIF
DE
SUIVI-EVALUATION**



6. DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION

Le dispositif de suivi-évaluation du SRADDT de la Région du Sud est chapeauté par le Comité de Pilotage (COPIL).

Le COPIL est l'instance d'orientation et d'évaluation des performances et de décision stratégique du SRADDT. Il se prononce sur la mise en œuvre du SRADDT et entérine les contrats plans avec l'État.

Sur convocation de son Président, au moins un mois à l'avance, avec les supports de préparation y afférents, le COPIL se réunit une fois par an.

Pour une plus grande souplesse, le COPIL pourrait compter une trentaine de membres :

- le Président du Conseil Régional ;
- 1 représentant du Gouvernorat ;
- 1 représentant du Ministère en charge de la décentralisation et du Développement Local ;
- 1 Représentant du Ministère en charge de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- 1 représentant du Conseil National de l'Aménagement et du Développement Durable du Territoire ;
- 1 représentant de Conseil National de la Décentralisation et du Développement Local ;
- 1 représentant du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- 4 Conseillers Régionaux (un par département) ;
- 1 Secrétaire Général du Conseil Régional du Sud ;
- 1 représentant du FEICOM ;
- 1 représentant du CARPA ;
- 1 représentant du Port Autonome de Kribi ;
- 4 représentants des Communautés Urbaines de la Région du Sud ;

- 2 représentants des Missions d'Aménagement et de Développement ;
- 1 représentant de la Délégation en charge de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ;
- 1 représentant de la Délégation en charge de la Décentralisation et du Développement Local ;
- 4 représentants des entreprises publiques (EDC-CAMWATER-SONATREL-SCDP) ;
- 2 représentants du secteur privé local ;
- 2 représentants des Organisations de la Société Civile.

Les décisions y sont prises à la majorité absolue.

La **Maitrise d'Ouvrage** du SRADDT de la Région du Sud est assurée par le Conseil Régional du Sud. À ce titre, il est responsable de la bonne exécution du SRADDT. Il convoque et préside les sessions du Comité de Pilotage et assure le contrôle et l'orientation du maître d'œuvre. Ce contrôle est exercé par le biais des missions semestrielles de supervision.

À ce titre, il a la responsabilité de :

- évaluer la mise en œuvre du SRADDT ;
- actualiser les orientations du SRADDT sur la base de l'évolution du contexte, des enjeux et des nouveaux défis ;
- ordonner les engagements ;
- recruter et gérer le personnel ;
- signer les contrats de prestation dans le respect des dispositions du code des marchés publics ;
- cogérer le personnel local de concert avec les administrations sectorielles.

La **Maitrise d'Œuvre** du SRADDT de la Région du Sud est assurée par **l'Administration Régionale** qui assure la gestion technique et administrative du SRADDT du Sud. À ce titre, le maître d'œuvre a la responsabilité, sous la supervision de la Maîtrise d'Ouvrage, de :

- mettre en œuvre le SRADDT ;
- accompagner l'élaboration des Plans Régionaux de Développement (PRD) à entériner ;
- élaborer les différents manuels des procédures de gestion administratives, comptables, financières et de passation des marchés etc. ;
- préparer les contrats plans à entériner par l'organe délibérant ;
- organiser la passation des marchés dans la limite des prérogatives du code des marchés publics ;
- suivre et contrôler l'exécution du Plan Régional de Développement ;

- accompagner la mobilisation des ressources et des partenariats initiés par le Conseil Régional du Sud ;
- mener les actions de communication et de visibilité ;
- préparer et accompagner les missions d'évaluation et de supervision ;
- produire les rapports techniques et financiers semestriels à soumettre au COPIL ;
- assurer le secrétariat du COPIL.

À l'aune de l'exécution de chaque PRD, une photographie de base ou situation de référence de la Région sera établie pour évaluer le niveau d'atteinte des objectifs et des résultats en lien avec les indicateurs du PRD.

Des évaluations externes, à mi-parcours et finales, sont effectuées pour apporter un jugement de valeur sur les performances de la mise en œuvre du SRADDT-PRD, d'une part, et faire des recommandations pour orienter les interventions, d'autre part.

07

CONCLUSION



7. CONCLUSION

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire de la Région du Sud (SRADDT Sud) s'inscrit dans la Vision du Cameroun émergent 2035 du Chef de l'État, déclinée dans le cadre d'un Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SNADDT) et de la SND 30 (Stratégie Nationale de Développement 2030).

La vision du SRADDT est que **la Région du Sud devienne le nouveau pôle économique et industriel du Cameroun émergent, valorisant ses ressources naturelles, son ouverture maritime et ses corridors logistiques.**

Les orientations fondamentales visent ainsi à :

- développer une économie prospère, dotée d'infrastructures performantes et se basant sur l'intégration sous régionale et régionale, et l'insertion mondiale ;
- favoriser et sécuriser les investissements publics et privés, et la liberté d'entreprendre ;
- réduire le niveau de pauvreté, l'analphabétisme et l'exclusion sociale à un niveau marginal ;
- réduire le niveau de chômage et de sous-emploi à un niveau marginal ;
- maîtriser la croissance démographique régionale ;
- permettre l'accès pour tous aux services sociaux de base de qualité ;
- former convenablement la jeunesse en exaltant le mérite et l'expertise nationale ;
- répartir équitablement les ressources allouées entre les villes et les campagnes ;
- respecter les engagements nationaux et internationaux en matière de gouvernance environnementale et d'affectation des terres ;

- garantir la sécurité des personnes et des biens ;
- améliorer la résilience de la région face aux changements climatiques.

Le SRADDT du Sud s'appuie sur les principes suivants :

- participation et concertation qui confortent les Collectivités Territoriales Décentralisées et notamment le Conseil Régional du Sud dans ses prérogatives de Maître d'Ouvrage ;
- implantation des industries et construction des infrastructures qui devraient autant que possible être mises en œuvre dans le cadre de Partenariats Publics Privés (PPP) ;
- mobilisation accrue des ressources et des partenaires, avec quatre principales sources de financement :
 - l'État central à travers le BIP ;
 - les Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - le secteur privé (local, IDE, PPP, RSE) ;
 - la coopération internationale et décentralisée.
- rationalisation des investissements et mutualisation des moyens, instauration d'intercommunalités ;
- protection de l'environnement et préservation de la biodiversité dans le respect des engagements pris au plan international ;
- inclusion et justice sociale au plan infrarégional ;
- reconversion agricole vers une agriculture marchande ;
- amélioration de l'environnement des affaires et la gouvernance locale pour la diversification de l'économie de la région sur la base de ses avantages comparatifs ;
- développement du capital humain ;
- coordination des interventions par le Conseil Régional du Sud.

En fonction de l'évolution à court et moyen terme du marché international des minerais, des hydrocarbures, du bois et des produits agroindustriels, les investissements nationaux et étrangers (IDE) vont ou non s'accélérer et prendre de l'ampleur dans la Région.

Le SRADDT du Sud se veut rapidement utilisable pour être opérationnalisé via le Plan Régional de Développement et des plans annuels d'exécution (PTBA). Les données chiffrées pourront être ajustées au fur à mesure en fonction de l'évolution des études préparatoires et des coûts d'exécution.

Le Conseil Régional du Sud, installé en 2021, doit dès maintenant jouer un rôle clé dans le

développement socioéconomique en coordonnant les actions et les financements. Il est concrètement la cheville ouvrière pour la mise en œuvre du SRADDT du Sud (et du PRD) sous la tutelle du MINDEVEL conjointement avec le MINEPAT. Dans la pratique, les plus grands projets relèvent essentiellement d'investissements de l'État avec la mise en place de PPP, et les projets locaux relèvent souvent des Communes rurales et urbaines, et donc de leurs budgets respectifs. Le CRS a un rôle majeur de coordination, de concertation et de mobilisation des ressources pour que les niveaux nationaux et locaux soient systématiquement mobilisés et en mesure de travailler en synergie avec le niveau régional qui doit prendre désormais toute sa place.

08

ANNEXES



8. ANNEXES

8.1. Annexe 1 : Données sur les populations (2019)

Tableau 5 : Estimation de la population de la Région du Sud par l'INS en 2019

	Sup (km ²)		1976	1987	2005	2010	2014	2018
Dja & Lobo	19 911	Population	...	121 059	196 951	216 801	229 851	251 532
		Densité	...	6,08	9,9	11	11,5	12,6
Mvila	8 697	Population	...	116 996	179 429	197 513	209 402	229 121
		Densité	...	13,45	20,6	23	24,1	26,3
Océan	11 280	Population	...	92 994	179 093	197 143	209 010	228 692
		Densité	...	8,24	15,9	17	18,5	20,3
Vallée du Ntem	7 303	Population	...	42 749	79 182	87 162	92 409	101 111
		Densité	...	5,85	10,8	12	12,7	13,8
Région du Sud	47 191	Population	315 202	373 798	634 655	698 627	740 671	810 421
		Densité		7,92	13,4	15	15,7	17,2
National			7 663 246	10 493 655	17 463 836	19 648 287	21 657 488	23 835 914
			16,44	22,52	37,50	42,20	45,50	50,1

Source : INS (Annuaire statistique, 2019)

Tableau 6 : Évolution de quelques indicateurs de niveau de vie dans la Région du Sud entre 2001 et 2014

INDICATEURS	2001	2007	2014
Dépense moyenne de consommation / tête	362 660	343 013	...
Dépenses moyenne de consommation par unité (en FCFA)	452 895	458 844	586 987
Dépense de consommation médiane par ménage (en FCFA)	1 084 884	1 224 025	...
Incidence de la pauvreté (en %)	31,5	29,3	34,1
Profondeur de la pauvreté (en %)	23,3	7,4	10,0
Sévérité de la pauvreté (en %)	7,7	2,6	4,0
Part du 5 ^{ème} le plus pauvre de pop. dans la Consommation totale	...	9,1	...
Structure de la pauvreté (en %)	2,7	3,3	3,0

Source : INS (Annuaire statistique, 2019)

8.2. Annexe 2 : Évolution des cours mondiaux de matières premières depuis 10 ans

Prix mensuel du minerai de fer - Dollars américains par tonne métrique sèche

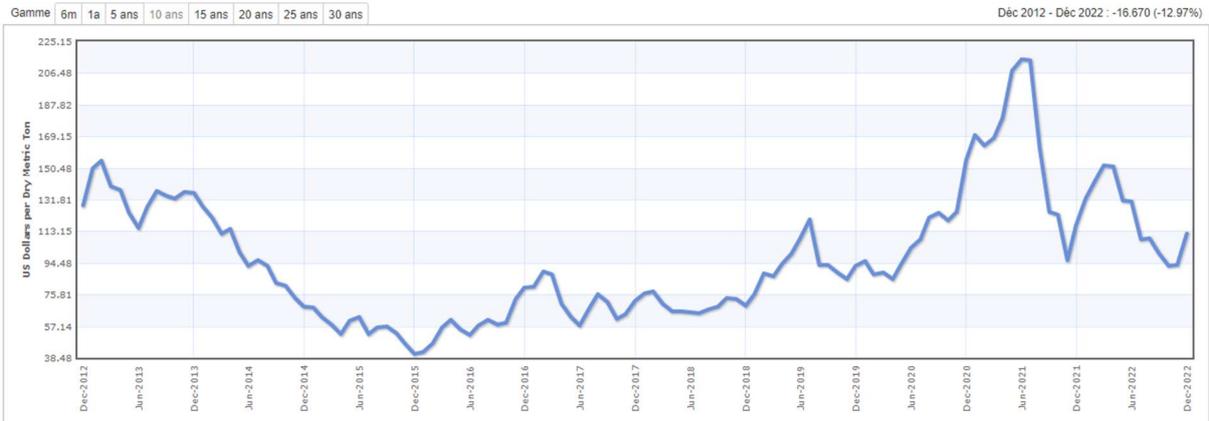


Figure 40 : Évolution des cours mondiaux du fer depuis 2012

Aluminum Monthly Price - US Dollars per Metric Ton

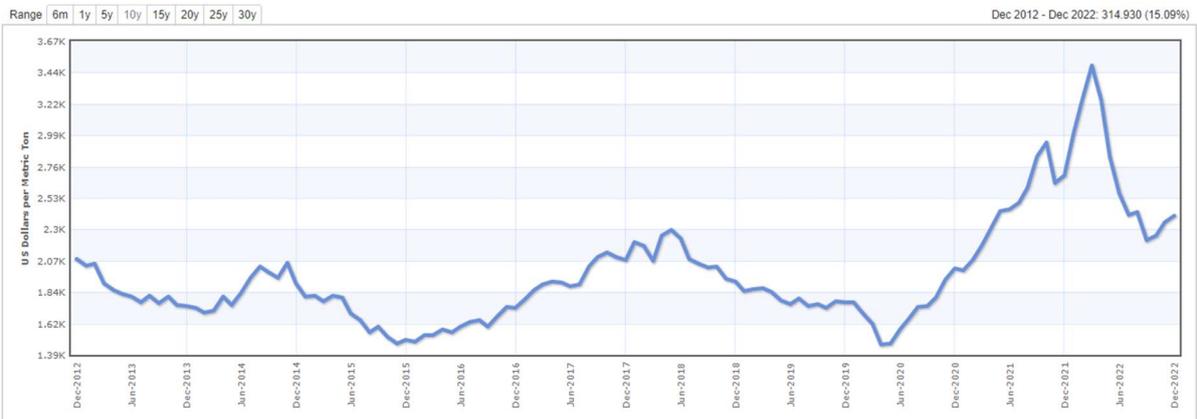


Figure 41 : Évolution des cours mondiaux d'aluminium depuis 2012

Huile de palme Prix Mensuel - Dollars américains par tonne métrique

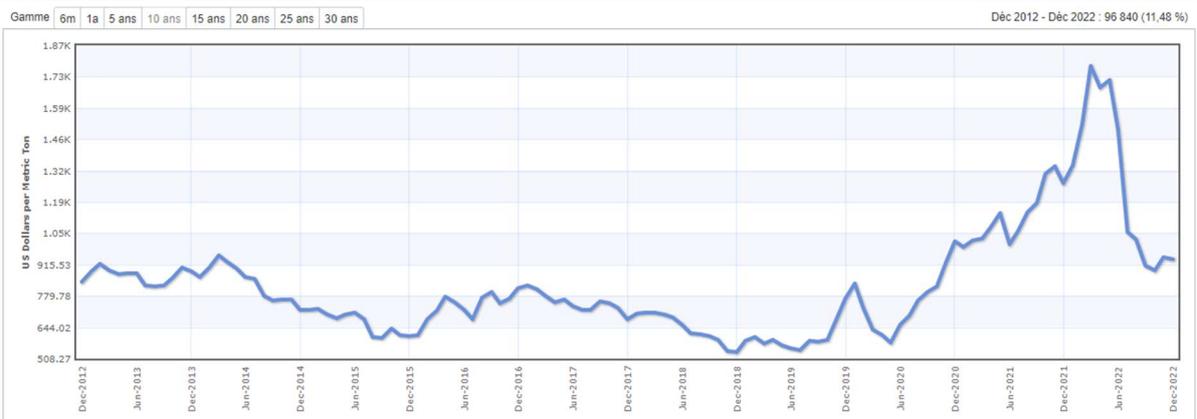
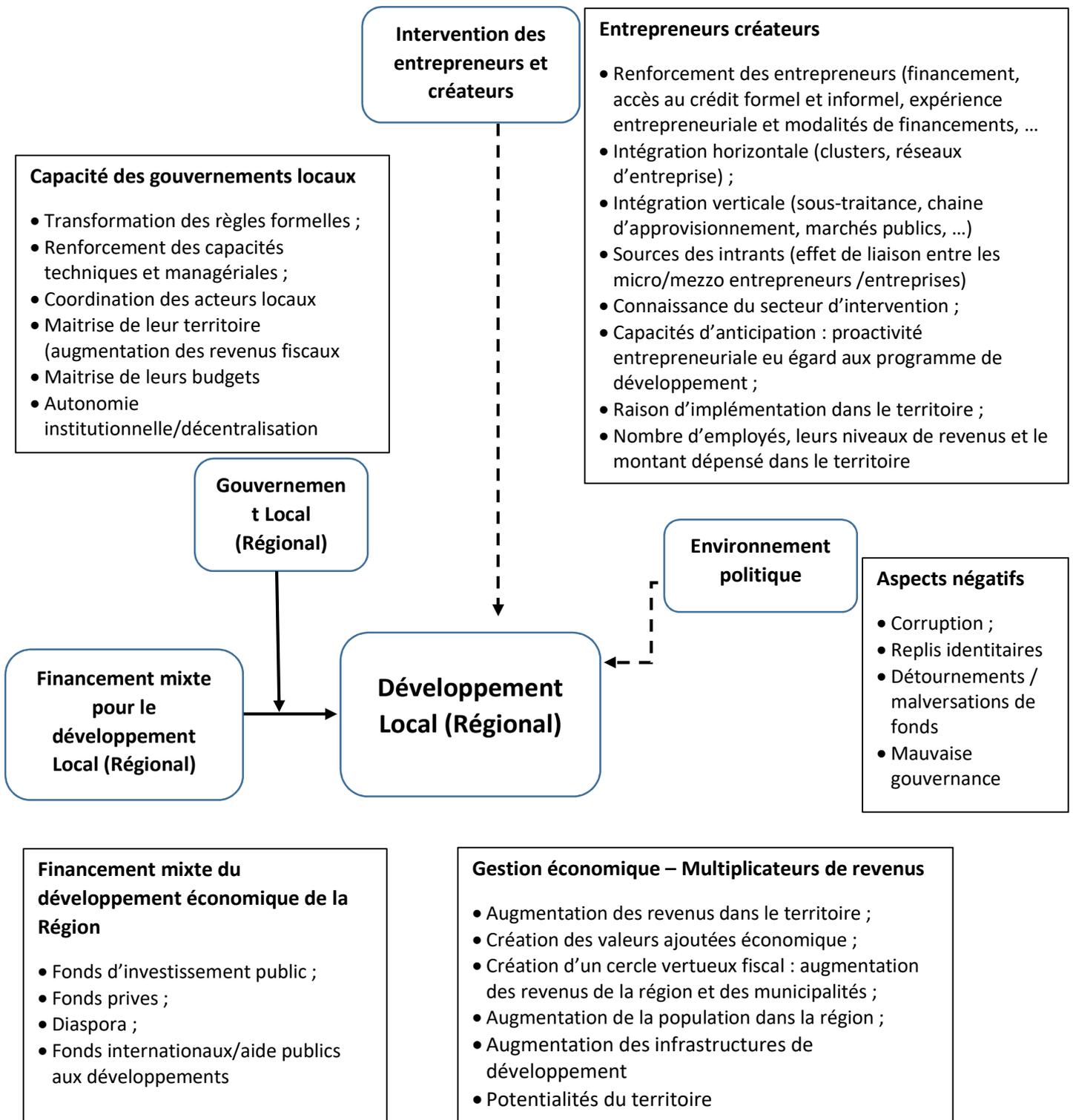


Figure 42 : Évolution des cours mondiaux d'huile de palme depuis 2012

8.3. Annexe 3 : Principes de base de la planification nationale (SNADDT, 2018)

Les 22 Principes de Base retenus par le SNADDT	
1. L'équité territoriale par la réduction des inégalités inter-régionales au moyen notamment des infrastructures et dessertes en services publics	2. L'intégration sous-régionale solidaire et mutuellement avantageuse
3. L'élévation du niveau général de vie des populations au moyen principalement de l'emploi décent et rémunérateur	4. La durabilité multidimensionnelle par la mise en valeur optimale des ressources et la répliquabilité des projets
5. La transformation du modèle économique avec la promotion d'activités de meilleure valeur ajoutée	6. L'intégration économique intersectorielle et la coordination interministérielle
7. La promotion de l'efficacité technico-économique des entreprises et des producteurs individuels	8. L'optimisation de l'organisation spatiale et territoriale pour une plus grande efficacité et une meilleure équité
9. L'amélioration de l'efficacité technico-économique et sociale des services publics et de l'État	10. La mise en valeur du potentiel national surabondant mais non exploité
11. La diversification et l'innovation pour une plus grande résilience	12. Le partenariat public-privé gagnant-gagnant
13. La compétitivité et l'insertion avantageuse dans la mondialisation au moyen notamment de la complexification/diversification des processus de production	14. La maîtrise des grands équilibres éco-financiers par le renforcement des ressources du Budget, la maîtrise des dépenses publiques et l'équilibre de la balance commerciale
15. La réduction de la précarité et du sous-emploi et l'encouragement de l'initiative individuelle et communautaire	16. La maîtrise du foncier pour favoriser le financement de l'investissement et sa sécurisation
17. La solidarité, l'intégration et cohésion sociales et l'inclusivité par l'emploi décent et l'accès aux services publics pour les plus pauvres	18. La promotion du crédit en faveur de l'investissement des ménages et des entreprises
19. La transparence et la bonne gouvernance participative et décentralisée au moyen de la démocratie et la transparence	20. Le développement du capital humain en tant que facteur de plus grande efficacité
21. La souveraineté nationale, la sécurisation des approvisionnements stratégiques et l'occupation de bonnes positions de marché au moyen de politiques de filières appropriées et la recherche-développement	22. La prise en compte des rapports de dépendance-influence amont-aval du secteur avec les autres composantes du modèle socioéconomique

8.4. Annexe 4 : Principes du schéma de financement



8.5. Annexe 5 : Technologie utilisée pour l'élaboration des cartes du SRADDT du Sud

À travers le développement de l'informatique, la confection des cartes géographiques a considérablement évolué avec les Systèmes d'Information Géographique (SIG), qui regroupent des bases de données géoréférencées permettant d'avoir une meilleure vision de l'espace et de mieux le gérer.

Connu sous le nom de *Quantum GIS* jusqu'en 2013, *QGIS* est une application de SIG conviviale, libre et open source distribuée sous licence publique générale qui permet de visualiser, modifier et analyser des données à référence spatiales. *QGIS* est un projet officiel de la fondation Open Source Géospatial (OSGeo) et est compatible avec Linux, Unix, Mac OS X, Windows et Android et intègre de nombreux formats vecteur, raster, base de données et fonctionnalités.

Dans le cadre de l'élaboration du SRADDT du Sud, *QGIS* a permis de gérer un nombre considérable de formats de données vecteurs à l'instar du « Shapefile » d'ESRI (Environmental Systems Research Institute) et raster (GRASS GIS, GeoTIFF, PNG, JPEG...). Par ailleurs, à travers ses nombreuses extensions et algorithmes d'analyse et de traitement des données géostatistiques, il a été possible de dresser une gamme variée de cartes thématiques, de situation, de flux, de réseau et des cartes stratégiques de représentation des enjeux du territoire de la Région du Sud.

En revanche, les représentations des modèles graphiques de l'espace et des phénomènes spatiaux qui y sont associés (chorèmes), ont permis de schématiser la Vision du développement et les différents scénarios à court, moyen et long terme du SRADDT du Sud. Cette modélisation a été rendue possible à travers les logiciels Microsoft Visio 2013 et Microsoft Publisher 2016.

8.6. Annexe 6 : Liste des personnes impliquées dans le processus de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire du Sud (Sraddt-sud)

Equipe du Maître d'Ouvrage

1. PILOTAGE ET ORIENTATION	
M. ALAMINE OUSMANE MEY	MINEPAT
M. TASONG Paul	MINDEL/MINEPAT
M. NGUELE NGUELE Félix	Gouverneur de la Région du Sud
M. MVE ELEMVA Emmanuel	Président du Conseil Régional du Sud

2. GROUPE TECHNIQUE D'ENCADREMENT DES TRAVAUX	
M. TCHOFFO Jean	SG/MINEPAT
M. OUM ELOMA Janvier	DGPAT/MINEPAT
M. ZOUTENE DOUFENE	DGPAT/MINEPAT
M. YEMPOU Jean-Jacques	DATZF/MINEPAT
M. DEBOK NGHEMNING Guy	DATZF/MINEPAT
M. DJOUBEYROU Roland	CESA/DATZF/MINEPAT
M. MVE EBANG Francis	SDEH/DATZF/MINEPAT
M. NOULIE Delisse Roméo	CEA1/CESA/DATZF/MINEPAT

3. COMMISSION DE SUIVI ET DE RECETTE TECHNIQUE	
M. TEPETE GUIMA	Représentante du MINDCAF, Membre
M. WANIE Marcel	Représentant du MINEPDED, Membre
M. KONGO Calvin	Représentant du MINMIDT, Membre
Mme LEUDJOU YAMBA Joëlle	Représentant du MINH DU, Membre
M. FOUPOUAGNIGNI Adamou	Représentant du MINDEF, Membre
M. AVEBE AVEBE Robert	Représentant du MINADER, Délégué Régional du Sud, Membre
M. MOUNCHAROU Georges	Représentant du MINFOF, Membre
M. ABDOURAMAN WELLARBANG Nester	Représentant du MINTP, Délégué Régional du Sud, Membre
M. HAMADOU Oumara	Représentant du MINMAP/DGCMP, Observateur
M. ALIOUM BOUBAKARY	Représentant du MINMAP/DGMAS, Observateur
M. AKOA Albert Anicet	Maire de Ngoulemakong, Membre
M. MBA MBO Hyacinthe, M. OVONO ZOMO Samson	Maire de Ambam, Membre
M. FERDINAND EYIZO'O	Délégué Régional du MINEPAT pour le Sud, Membre
M. LAWA Jean	Représentant du MINDDEVEL, Invité
M. LIBITE Paul, Mme FOMO Marie Antoinette	Représentants de l'INS, Invités
M. EFON ETINZOH Hervé Joël	Représentant du BUCREP, Invité
M. ISSERI Fernand Guy	Représentant de l'INC, Invité
M. ONANA MBASIDA NZIE Alphonse	Représentant de l'IRAD, Invité
M. TALATALA Blondeau	Coordonnateur du PADI-Dja, Invité

4. ATELIERS REGIONAUX	
	- Les Membres du Conseil Régional du Sud
Toutes les forces vives de la Région du Sud	- Les Délégués Régionaux des Départements Ministériels
	- Les Maires de la Région
	- Les Parlementaires de la Région
	- Les autorités religieuses et traditionnelles
	- Les Membres des ONG, des Associations et de la Société Civile
	- Les Coordonnateurs des Projets et Programmes s'exécutant dans la Région

5. EQUIPE DE CONSOLIDATION DES DONNEES ET SECRETARIAT	
M. AFANA Arnaud	Point focal SRADDT-Sud/DATZF
Mme MANGA Olga	Point focal SRADDT-Sud/DATZF
Mme MIEMANANG HAPPI Madeleine	Point focal SRADDT-Sud/DATZF
M. ABOSSOLO Chanel	Point focal SRADDT-Sud/DPPS
Mme MA'INATOU BABA	Point focal SRADDT-Sud/DIADRL
M. MBIA MVONDO Jean	Point focal SRADDT-Sud/DADM
M. EBOUKI NDOUTOU François	CEA/CESA/DATZT
M. WASSOU Serges Magloire	CEA/CESA/DATZF
Mme NGUEMBOU Josiane	Cadre/CESA/DATZF
Mme EBOLO KISSIMA Jacquy Marylise	Cadre/CESA/DATZF
Mme CHEMGNE Valérie	Cadre/CESA/DATZF
M. NGUEYEP NOUDJIO Styve	Cadre/CESA/DATZF
Mme FOMENE DOUANLA ADRIENNE	Cadre/CESA/DATZF
Mme BISSAE BI ENGONGANG Brigitte Bardot	Cadre/CESA/DATZF

Equipe du Consultant

EQUIPE DU GROUPEMENT DE BUREAUX D'ETUDES SAFEGE AFRIQUE CENTRALE/SAFEGE/JMN CONSULT	
M. FORCE Loïc	Mandataire du Groupement
M. NOIRAUD Cédric	Directeur Général JMN Consultant
Mme NDOUFE DJAMPOU Cathy Mercaine, Epouse NJOH	Project Manager
Dr. Noiraud Jean Marie	Chef de Mission
M. NGOMA Prosper	Socio-économiste
M. FONKOUA Claude	Ingénieur Agroforestier
Dr. TATAH Peter	Socio-environmentaliste
M. ZONGANG Armand	Agro-forestier
M. REMUZAT Claude	Agro-économiste
M. SADOS Christophe	Géographe-Urbaniste
M. BATET Eitel	Ingénieurs spécialistes en développement de l'énergie
M. NDONGSOK Durando	
M. AZEMTSA Hervé	
M. NSELEL Benoit	Ingénieurs hydrauliciens, spécialistes en gestion des ressources en eau
M. TCHOUE Gustave	
M. KOUAKEP NZENGANG Clotaire	Ingénieur des mines

M. MBONDO Thomas	Ingénieur du Génie Civil/Génie Urbain
M. TSOLOCTO Abel	Ingénieur cartographe, spécialiste en Système d'Information Géographique
M. NDJETCHIEU Mérimé	Evaluateur des programmes et projets, spécialiste du montage des programmes et projets
M. BIGOMBE Patrice	Juriste, spécialiste en gestion des conflits liés à l'utilisation des sols
M. BESSAWA Jean-Louis	Assistant au Chef de Mission
M. AKONO Gabriel	Assistant Cartographe

